



**NATIONS
UNIES**

HSP

HSP/EB.2021/4

**ONU  HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
22 février 2021
Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2021
En ligne, 7 et 8 avril 2021
Point 6 de l'ordre du jour provisoire***

**État d'avancement et examen du projet de programme
de travail annuel du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains et du projet de budget
de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2022**

Projet de programme de travail et de budget pour l'année 2022**

Rapport de la Directrice exécutive

* HSP/EB.2021/1.

** La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

Table des matières

I.	Orientation générale.....	10
A.	Mandat et contexte.....	10
B.	Stratégie et facteurs extérieurs en 2022	10
C.	L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les résultats du programme en 2020.....	14
D.	Problèmes de trésorerie.....	15
E.	Textes portant autorisation des travaux	15
	1. Résolutions de l'Assemblée générale	15
	2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat	16
	3. Décision du Conseil exécutif.....	16
	4. Résolutions du Conseil d'administration.....	16
	5. Résolutions du Conseil économique et social.....	17
F.	Produits.....	17
G.	Activités d'évaluation.....	18
	Programme de travail	19
II.	Sous-programme 1	19
A.	Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural	19
B.	Objectif	19
C.	Stratégie	19
	1. Activités prévues	19
	2. Résultats escomptés.....	20
D.	L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020.....	21
	1. Résultat 1 : transformation des villes et des communautés grâce à des espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles [nouveau résultat en 2020]	21
	2. Résultat 2 : renforcement des droits à la terre des hommes et des femmes dans le monde arabe (résultat reporté de 2020) – A/74/6 (chapitre 15).....	22
	3. Résultat 3 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (chapitre 15).....	23
	4. Résultat 4 : déploiement de programmes d'accès aux services de base, de mobilité durable et d'assainissement des taudis pour renforcer la résilience des communautés face aux pandémies telle que la pandémie de COVID-19 dans les taudis et les établissements informels [nouveau résultat pour 2022]	24
	5. Enseignements tirés de l'expérience et changements prévus.....	24
	6. Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance	24
E.	Textes portant autorisation du sous-programme	25
	1. Résolutions de l'Assemblée générale	25
	2. Résolutions du Conseil d'administration.....	25
F.	Produits livrables	25
III.	Sous-programme 2	29
A.	Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	29
B.	Objectif	29
C.	Stratégie	29
	Activités prévues	29
D.	Résultats escomptés	30
E.	L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020.....	30
	1. Résultat 1 : adoption de politiques urbaines nationales pour un développement urbain durable.....	30
	2. Résultat 2 : l'innovation est au service de la transformation des villes et du développement durable : L'initiative pour la prospérité des villes et le Cadre mondial de surveillance des villes (comme prévu dans le projet de programme pour 2020) – A/74/6 (chapitre 15).....	31

3.	Résultat 3 : capacités renforcées des villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en établissant un lien entre les politiques fondées sur des preuves et les investissements (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (chapitre 15).....	32
4.	Résultat 4 : promotion d'une approche axée sur la personne dans le contexte de l'innovation urbaine, des technologies numériques, des villes intelligentes et des processus d'urbanisation	33
5.	Enseignements tirés de l'expérience et changements prévus.....	33
6.	Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance	33
F.	Textes portant autorisation du sous-programme	34
1.	Résolution de l'Assemblée générale.....	34
2.	Résolutions du Conseil d'administration.....	34
3.	Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat	34
G.	Produits livrables	34
IV.	Sous-programme 3	36
A.	Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	36
B.	Objectif	36
C.	Stratégie	36
	Activités prévues	36
D.	Résultats escomptés	37
E.	L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020.....	37
1.	Résultat 1 : riposte intégrée face aux changements climatiques et à la pandémie de COVID-19 [nouveau résultat en 2020]	38
2.	Résultat 2 : adaptation renforcée aux changements climatiques et autres crises – le cas des Îles Salomon (comme prévu dans le projet de programme pour 2020) – A/75/6 (chapitre 15).....	38
3.	Résultat 3 : action climatique accélérée dans 16 villes et huit pays du monde entier (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (chapitre 15).....	39
4.	Résultat 4 : adoption de mesures de résilience urbaine participatives en Afrique australe	40
5.	Enseignements tirés de l'expérience et changements prévus.....	40
6.	Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance	40
F.	Textes portant autorisation du sous-programme	41
1.	Résolutions de l'Assemblée générale	41
2.	Résolutions du Conseil d'administration.....	41
G.	Produits livrables	41
V.	Sous-programme 4	44
A.	Prévention et gestion efficaces des crises urbaines.....	44
B.	Objectif	44
C.	Stratégie	44
1.	Activités prévues	44
2.	Résultats escomptés	45
D.	Impact de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020.....	46
1.	Résultat 1 : renforcement de la réponse urbaine à la COVID-19	46
2.	Résultat 2 : réhabilitation et réfection des habitations pour les familles vulnérables de Mossoul (Iraq) (figurant dans le plan-programme pour 2020) – A/74/6 (Sect. 15)	47
3.	Résultat 3 : villes inclusives : améliorer l'impact positif des migrations urbaines (figurant dans le plan-programme pour 2021) – A/75/6 (Sect. 15).....	48
4.	Résultat 4 : une nouvelle approche de renforcement de la résilience des villes ..	49
5.	Enseignements tirés et changements prévus	50
6.	Progrès escomptés en vue de la réalisation de l'objectif et mesure de la performance	50
E.	Mandats confiés par les organes délibérants	50
1.	Résolutions de l'Assemblée générale	50
2.	Résolutions du Conseil d'administration.....	51
F.	Produits livrables	51

VI.	Direction exécutive et administration	52
VII.	Organes directeurs.....	52
A.	Appui au programme	53
B.	Ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2022	54
1.	Aperçu général de la situation financière	54
2.	Plan d'utilisation des ressources	55
C.	Ressources non affectées de la Fondation.....	60
D.	Budget ordinaire	61
E.	Fonds préaffectés de la Fondation	61
F.	Budget de la coopération technique	61
G.	Budget des activités financées par l'appui au programme	62
H.	Aperçu général des ressources humaines	62
H.	Ressources non affectées de la Fondation.....	63
I.	Réserve financière générale	66
1.	Sous-programme 1 : réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural	67
2.	Sous-programme 2 : meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	68
3.	Sous-programme 3 : renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain.....	69
4.	Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines	71
5.	Direction exécutive et administration.....	72
6.	Organes directeurs	73
7.	Appui au programme	74

Tableaux

1	Produits livrables à caractère général pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie	17
2	Mesure de la performance	25
3	Sous-programme 1 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie.....	26
4	Mesure de la performance	34
5	Sous-programme 2 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie.....	35
6	Mesure de la performance : plans intégrés d’action contre les changements climatiques et de renforcement de la résilience	38
7	Sous-programme 3 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie.....	42
8	Mesure de la performance – Tableau	47
9	Mesure de la performance	48
10	Sous-programme 4 : produits pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie.....	51
11	Aperçu des ressources nécessaires, par source de financement	56
12	Aperçu des ressources nécessaires par catégorie de financement	57
13	Aperçu des ressources nécessaires par domaine stratégique	57
14	Ressources allouées pour l’année 2021 et ressources nécessaires pour l’année 2022 par source de financement et catégorie de dépenses en fonction des priorités stratégiques pour 2022	58
15	Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses (2020–2022)	59
16	Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par source de financement	60
17	Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique.....	60
18	Composition des ressources préaffectées de la Fondation	61
19	Composition des ressources au titre de la coopération technique	61
20	Répartition estimative des postes par source de financement	62
21	Répartition estimative des postes par priorité stratégique	63
22	Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains	63
23	Ressources nécessaires à la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains pour 2022	64
24	Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique.....	65
25	Répartition estimative des postes de la Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains par priorité stratégique	66
26	Fondation des Nations Unies pour l’habitat et les établissements humains : évolution des postes	66
27	Ressources nécessaires par source de financement	67
28	Répartition estimative des postes par source de financement	68
29	Ressources nécessaires par source de financement	68
30	Répartition estimative des postes par source de financement	69
31	Ressources nécessaires par source de financement	69
32	Répartition estimative des postes par source de financement	70
33	Ressources nécessaires par source de financement	71
34	Répartition estimative des postes par source de financement	71
35	Ressources nécessaires par source de financement	72

36	Répartition estimative des postes par source de financement	73
37	Ressources nécessaires par source de financement	73
38	Répartition estimative des postes par source de financement	74
39	Ressources nécessaires par source de financement	74
40	Répartition estimative des postes par source de financement	75

Figures

1	Mesure de la performance : [Nombre de bénéficiaires ayant accès à des espaces publics sûrs et inclusifs grâce à des interventions ciblées]	22
2	Mesure de la performance : nombre total d'institutions s'occupant de l'administration foncière dans les États arabes utilisant une approche et des outils fonciers inclusifs et sensibles au genre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	23
3	Mesure de la performance : nombre total de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	24
4	Mesure de la performance : nombre de villes ayant bénéficié d'un soutien pour l'élaboration de leurs politiques urbaines nationales (résultats cumulés).....	31
5	Mesure de la performance : nombre total de villes s'appuyant sur l'Initiative pour la prospérité des villes et le Cadre mondial de surveillance des villes.....	32
6	Mesure de la performance : nombre total de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de surveillance du programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable »	33
7	Mesure de la performance : nombre d'établissement informels ayant adopté des mesures de résilience au niveau communautaire (résultats non cumulés)	39
8	Mesure de la performance : nombre total de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour des stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	40
9	Nombre de Cadres d'action pour la résilience mis en place	41
10	Mesure de la performance : nombre total de villes ayant recours à des méthodologies de planification participative.....	49
11	Mesure de la performance : nombre de villes où le Programme mondial pour la résilience des villes est mis en œuvre.....	50

Avant-propos

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est chargé d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les nombreux défis posés par l'urbanisation durable. Ceci comprend la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin d'assurer la plus large participation possible aux avantages sociaux, économiques et environnementaux apportés par un développement urbain durable.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé et mis en exergue les défis comme les opportunités associés à la croissance remarquable des villes. Plus que jamais, une approche reposant sur les droits humains est nécessaire pour protéger les personnes, la prospérité et la planète.

Le présent document expose le programme de travail d'ONU-Habitat pour 2022, démontrant la capacité de l'organisation à s'adapter à une situation en pleine évolution et à la crise économique connexe. Il répond également aux orientations fournies par le Conseil exécutif à ses sessions de juin et d'octobre 2020 lui demandant de revoir certaines priorités à la hausse et d'autres priorités à la baisse afin d'assurer une plus grande efficacité et un plus grand impact sur le mandat du Programme.

Le rapport phare d'ONU-Habitat pour 2020, « La valeur de l'urbanisation durable », explique la valeur intrinsèque des villes pour ce qui est d'engendrer de la prospérité économique, d'atténuer la dégradation de l'environnement, de réduire la fracture sociale et de renforcer les institutions. Ce rapport vient à l'appui de la Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain (juillet 2020). Ainsi, le programme de travail pour 2022 met l'accent sur la fourniture d'un soutien et d'orientations stratégiques aux pays et aux villes qui en ont bien besoin alors qu'ils se relèvent de la pandémie de COVID-19. Il fournit un soutien factuel à l'établissement de plans et d'activités de développement urbain pour une plus grande cohérence et efficacité institutionnelles, soutenus par de meilleurs mécanismes de coordination et des outils de surveillance appropriés.

Le programme de travail constitue donc un guide et une feuille de route pour relever les défis les plus pressants et permettre aux communautés bénéficiaires de participer pleinement et de profiter des gains sociaux, économiques et environnementaux du programme pour des villes durables.

Les domaines d'intervention stratégiques correspondent aux quatre domaines de changement du Plan stratégique, concrétisés par quatre sous-programmes. Chacun de ces domaines d'intervention a été conçu pour établir des liens stratégiques et se compléter en se soutenant mutuellement. En s'appuyant sur les changements récemment intervenus dans la structure organisationnelle, il est possible de mieux contribuer à la réduction de la pauvreté, de la fracture sociale et des inégalités spatiales (sous-programme 1) ; promouvoir un modèle d'urbanisation favorisant la productivité, la prospérité partagée et une croissance économique inclusive (sous-programme 2) ; apporter une réponse aux problèmes pressants concernant le changement climatique et la nécessité d'améliorer le cadre urbain (sous-programme 3) ; et se préparer à faire face aux divers types de crises urbaines qui contraignent des milliers de citoyens à quitter leurs foyers en quête de paix et de travail (sous-programme 4).

À l'issue de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2020–2023, ONU-Habitat a pu affiner ses fonctions de catalyseur, progresser dans la création de solutions et d'idées urbaines novatrices, consolider les partenariats stratégiques et mener des interventions mieux ciblées. Cependant, tous les objectifs prévus n'ont pas pu être atteints au cours de l'année écoulée car il a fallu s'adapter à la pandémie de COVID-19 et aux difficultés économiques engendrées par le confinement. C'est ainsi que le programme n'a reçu qu'un tiers du montant approuvé au titre des ressources de base (18,9 millions de dollars), en partie à cause de l'impact de la pandémie, à l'origine de retards dans la mise en œuvre, empêchant la réalisation d'un certain nombre d'objectifs essentiels. Aux niveaux national et régional, ONU-Habitat a assuré la sortie de publications et d'ouvrages techniques grâce à des fonds préaffectés utilisés conformément aux souhaits des donateurs. Ces travaux serviront de fondement au renforcement des activités normatives au niveau mondial dès lors que des ressources de base deviendront disponibles. ONU-Habitat a également lancé la mise en œuvre de programmes phares visant à renforcer la capacité d'exécution et l'efficacité du Plan stratégique ainsi que le portefeuille des projets. Les programmes phares ont pour but de consolider et affiner les initiatives en cours par le biais d'interventions et de mécanismes ciblés visant à associer les gouvernements et les partenaires, constituant ainsi un moyen efficace de renforcer l'intégration des travaux normatifs et opérationnels en vue d'en améliorer l'efficacité et l'impact.

Le programme de travail pour 2022 jouera un rôle essentiel en coordonnant ces actions afin d'en tirer le meilleur parti possible. Toutefois, des ressources financières d'un montant commensurable avec le niveau d'ambition et les produits escomptés du programme seront indispensables pour relever de manière adéquate les multiples défis posés par l'urbanisation. ONU-Habitat ne pourra qu'à ce prix atteindre son objectif, qui est de devenir un centre d'excellence et d'innovation doté des capacités

nécessaires pour définir la politique internationale et le programme mondial en matière de développement urbain durable ; produire des connaissances spécialisées d'avant-garde ; infléchir les normes et principes techniques ; et proposer des solutions novatrices pour un avenir durable pour tous.

La mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2020–2023 continuera de refléter notre vision renouvelée, axée sur l'impact et la réalisation des objectifs de développement durable. J'ai le plaisir, à cet égard, de présenter notre projet de programme pour 2022 comme preuve de notre engagement d'accélérer les progrès de la Décennie d'action.

(Signé) Maimunah **Mohd Sharif**

Directrice exécutive
du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Projet de programme proposé pour 2022 et résultats obtenus en 2020

I. Orientation générale

A. Mandat et contexte

1. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est, dans le système des Nations Unies, l'organisme responsable de l'urbanisation durable et des établissements humains. Il aide les États membres à créer des villes et des établissements humains viables en menant des travaux normatifs et opérationnels à tous les niveaux - mondial, régional, national et local. À ce titre, il dirige et coordonne le suivi et l'évaluation des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif de développement durable 11. ONU-Habitat tire son mandat des priorités établies par les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 3327 (XXIX) portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et la résolution 32/162 établissant le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée a élevé le Centre au rang de Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée générale a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat comprenant l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, le Conseil exécutif (36 membres) et le Comité des représentants permanents.

2. Le soutien qu'apporte ONU-Habitat a pour but de développer les capacités des gouvernements et des administrations publiques à tous les niveaux, ainsi que celles des principales parties prenantes, afin qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, plans et activités concrètes en vue d'un développement urbain durable grâce au programme ordinaire de coopération technique et aux projets du Compte pour le développement de l'Organisation des Nations Unies.

B. Stratégie et facteurs extérieurs en 2022

3. Aujourd'hui, 56 % de la population mondiale vit dans des villes et cette proportion devrait atteindre 70 % d'ici 2050, continuant de faire de l'urbanisation l'une des tendances les plus marquantes du XXI^e siècle. L'urbanisation s'accompagne de disparités considérables, aux plans régional et socio-politique, quant à ses bénéficiaires. Au total, 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où elle est pour l'essentiel non planifiée et où les capacités et les ressources sont les plus limitées. Par contraste, dans d'autres parties du monde, bon nombre de villes accusent une croissance économique et démographique négative. Non planifiée, la croissance urbaine alimente l'expansion des taudis et des bidonvilles et donc la pauvreté, les inégalités et le manque de logements convenables et abordables qui en sont les corollaires. Globalement, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1 milliard dans des bidonvilles et des établissements sauvages. Le programme de travail doit de surcroît tenir compte des 763 millions de migrants internes et 224 millions de migrants internationaux, selon les chiffres de 2019, dont la plupart vivent dans des zones urbaines, souvent dans des conditions difficiles.

4. Dans les zones urbanisées, les inégalités et la marginalisation persistent et les écarts de revenu s'y sont creusés pour plus des deux-tiers de la population mondiale depuis 1980. Ce fossé grandissant signifie que 2,9 milliards d'habitants environ vivent dans des villes, dans les pays développés comme dans les pays en développement, où les inégalités de revenu sont aujourd'hui plus prononcées que pour la génération précédente. Les villes sont aussi des points chauds en matière d'environnement et d'énergie, étant responsables de 60 à 80 % de la consommation mondiale d'énergie, 70 % des émissions mondiales de carbone et plus de 70 % de l'utilisation des ressources. Les citoyens pauvres, qui vivent dans des zones à risques et mal desservies, subissent de plein fouet les conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques, et des crises et conflits naturels ou causés par l'homme. La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités systémiques qui existent sur tous les territoires et dans toutes les zones urbanisées, où les citoyens pauvres sont affectés de manière disproportionnée dans les zones surpeuplées et mal desservies. Si la COVID-19 a montré que les zones urbaines étaient les épices de la pandémie, elle a également démontré que les villes étaient des pôles de résilience et des centres d'innovation. Des démarches adaptées à chaque situation seront donc privilégiées pour lutter contre la pandémie et encourager les villes à reconstruire en mieux. Dans le cadre de la coopération technique, ONU-Habitat aidera les villes à définir et appliquer des plans d'action visant à protéger les populations vulnérables et à renforcer l'association et la participation des communautés. Les administrations locales continueront de recevoir un soutien

pour accélérer la transition numérique au niveau de la gouvernance locale dans le cadre d'interventions ciblant la pandémie de COVID-19. En appuyant les approches à l'échelle de la ville et ciblées sur le plan spatial, ONU-Habitat contribuera à l'amélioration des conditions de vie dans tous les établissements humains tout en réduisant les conditions désavantageuses dans certaines localités spécifiques. Un appui sera fourni aux administrations locales pour les aider à investir dans l'innovation sociale, économique, institutionnelle et financière afin d'assurer un relèvement socio-économique soutenu. Les partenariats faciliteront l'apport d'un soutien aux villes pour qu'elles puissent mettre en place des cadres budgétaires et fiscaux plus solides à l'appui de la prestation des services municipaux et du développement économique local. La priorité sera d'aider à repenser les solutions en matière de planification urbaine pour des villes plus viables et mieux intégrées, et aussi plus salubres et plus résilientes, en se fondant sur l'innovation et la technologie.

5. Pour mener à bon terme le programme prévu pour 2022, ONU-Habitat continuera de s'appuyer sur le Plan stratégique pour la période 2020–2023, qui a prouvé sa robustesse face à la pandémie de COVID-19. Ce plan permettra à l'organisation de faire avancer son mode opérationnel innovant, axé sur l'obtention de résultats et reposant sur la création de partenariats. La structure organisationnelle récemment adoptée par ONU-Habitat en fait une organisation dynamique et adaptée à son objectif, et donc apte à mener à bien les quatre sous-programmes interdépendants du Plan stratégique pour la période 2020–2023 approuvé par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session en mai 2019 :

- a) Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural ;
- b) Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ;
- c) Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ;
- d) Prévention et gestion effectives des crises urbaines.

6. En outre, les programmes phares ont prouvé leur efficacité en accélérant l'intégration entre les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, accroissant ainsi l'impact de l'organisation. En 2022, ONU-Habitat mettra en premier lieu l'accent sur les programmes phares ci-après :

a) « Les villes et les objectifs de développement durable ». La réalisation des objectifs de développement durable est le principal objectif des quatre sous-programmes. Ce programme phare a pour but de faire avancer la réalisation globale des objectifs de développement durable au niveau local en aidant les villes à concevoir et mettre en œuvre des projets transformateurs conçus pour maximiser l'impact des objectifs de développement durable ;

b) « RISE-UP : des établissements résilients pour les citoyens pauvres ». Ce programme phare contribuera pour l'essentiel à la mise en œuvre des sous-programmes 1 et 3 en mobilisant des investissements à grande échelle visant à faciliter l'adaptation des villes et à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les régions vulnérables de la planète, et aussi à réduire les inégalités spatiales ;

c) « Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines ». Ce programme phare appuiera essentiellement les sous-programmes 1 et 4 en aidant les administrations locales et nationales à créer un environnement urbain inclusif et non-discriminatoire pour tous.

Deux autres programmes phares, « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » et « Des villes intelligentes pour tous », se rattacheront aux quatre sous-programmes en renforçant les liens entre les résultats attendus du Plan stratégique. En outre, une approche normative fondée sur le renforcement des capacités sera mise en œuvre, dans le contexte de l'urbanisation durable, pour favoriser la mise en œuvre de la transition numérique à l'échelle de l'organisation.

7. Le programme de travail pour 2022 continuera de faire de l'inclusion sociale à la fois une fin et un moyen pour s'attaquer aux questions touchant l'ensemble de la population – personnes âgées, enfants et personnes handicapées ; questions de genre et jeunesse – afin de renforcer directement les programmes pour ne laisser personne de côté. Pour ce faire, le programme de travail s'attaquera à la dimension spatiale de l'exclusion et aux mécanismes d'auto-marginalisation en aidant les gouvernements à fournir des services de base, des logements et des biens publics dans les quartiers les plus démunis des villes. En s'appuyant sur les thèmes transversaux que sont la résilience et la sécurité urbaine, ONU-Habitat élaborera des cadres d'orientation, outils et matériels pour le renforcement des capacités ; il établira et proposera des normes et des principes ; et il partagera les bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale. Pour mettre au point et tester ces outils, ONU-Habitat s'engagera plus systématiquement auprès des réseaux mondiaux tels que le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau

(GWOPA), le Réseau des villes résilientes, le Réseau mondial pour des villes plus sûres, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement des villes et le Réseau mondial d'espaces publics.

8. Pour mieux répondre aux besoins des États membres et s'adresser à une plus vaste audience, ONU-Habitat multipliera ses initiatives en matière de renforcement des capacités, numérisation des outils et programmes de formation en ligne. La stratégie d'ONU-Habitat dans le domaine du renforcement des capacités, adoptée par le Conseil exécutif en 2020, offre un cadre clair qui devrait permettre à l'organisation de combler ses lacunes institutionnelles et opérationnelles afin d'améliorer la coordination, la cohérence et le suivi des résultats, ainsi que la prestation de services de renforcement des capacités aux États membres, aux administrations locales et aux autres parties prenantes spécialisées dans l'urbanisation afin d'en obtenir un plus grand impact et d'utiliser les ressources plus efficacement. Quelques-uns des premiers résultats, dont un manuel illustré sur le Nouveau Programme pour les villes et un cours de formation en ligne, permettront d'étendre plus largement la mise en œuvre de la stratégie.

9. Par ailleurs, les travaux au titre de la coopération technique s'appuieront sur l'expérience acquise par ONU-Habitat dans le cadre de l'exécution de programmes et projets aux niveaux local, national et régional ; cette expérience guidera les travaux en confirmant l'existence d'un impact démontré sur la vie des bénéficiaires. Au fil des ans, ONU-Habitat a conçu un large éventail de projets divers, portant pour une large part sur des programmes intégrés axés sur l'urbanisation durable et la gestion des crises jusqu'à la reconstruction et la réhabilitation après une catastrophe ou un conflit.

10. Puisque les villes sont appelées à jouer un rôle critique dans l'avènement d'un développement urbain durable, ONU-Habitat renouvellera son partenariat avec les collectivités locales et leurs associations, et les réseaux de villes, dans le contexte des politiques nationales. En outre, ONU-Habitat soutiendra pleinement les efforts des municipalités pour mettre en œuvre et suivre localement la réalisation des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes en travaillant sur les politiques, la législation, la gouvernance, la planification et la conception des villes, et les mécanismes de financement.

11. Dans son rôle de pôle de connaissances et rassembleur, ONU-Habitat mènera des activités de plaidoyer, de communication et d'information portant sur les thèmes abordés dans le cadre des quatre sous-programmes et mobilisera un soutien public et politique. Il continuera d'utiliser au maximum les plateformes de plaidoyer et de connaissances, y compris son propre site, et la Plateforme de l'agenda urbain, ainsi que les grandes manifestations mondiales telles que le Forum urbain mondial, la Journée mondiale des villes et la Journée mondiale de l'habitat, les conférences ministérielles régionales et la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes qui aura lieu en 2022.

12. En tant que principal responsable des questions touchant l'urbanisation durable et les établissements humains, ONU-Habitat continuera de suivre les conditions et tendances mondiales des villes et d'en rendre compte et de fournir des éléments concrets aux fins de l'élaboration des politiques. Pour 2022, ONU-Habitat préparera le deuxième rapport quadriennal sur les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et les partenaires du développement. Il préparera également le deuxième rapport de synthèse pour l'objectif 11 et d'autres objectifs de développement durable, qui sera présenté au Forum politique de haut niveau. L'élaboration de ces rapports sera facilitée par les directives concernant l'établissement des rapports à l'intention des États membres et autres parties prenantes, la Plateforme pour l'agenda urbain, qui est une plateforme mondiale en ligne dédiée, un nouveau cadre mondial de surveillance des villes, une définition opérationnelle convenue des zones urbaines, des outils spécialisés pour l'analyse spatiale, et le rétablissement du Programme des indicateurs urbains. Des progrès seront faits en 2022 dans le déploiement de technologies pour la collecte et l'analyse des données, la visualisation, et la gestion de l'information. L'Indice de prospérité des villes et son adaptation au Cadre mondial de surveillance des villes serviront, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable », à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable dans les villes et à la préparation des évaluations locales facultatives.

13. L'impact qu'aura la maladie à coronavirus (COVID-19) sur le programme de travail pour 2022 et les produits livrables correspondants reste certes inconnu ; néanmoins, ONU-Habitat continuera d'aider les gouvernements à s'efforcer d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, et à un logement convenable, de plaider pour la prévention des expulsions, d'évaluer et atténuer les vulnérabilités spatiales, d'élaborer des stratégies de planification urbaine et de mettre en place des programmes visant à améliorer la résilience locale. Des exemples précis de produits et activités

prévus à cette fin figurent dans chacun des quatre sous-programmes. Le soutien apporté aux États membres dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats prévus pour 2022, tels que décrits dans les quatre sous-programmes. La base de données mondiale constituée par ONU-Habitat en partenariat avec CitiIQ contient des données sur 1 500 villes, ainsi qu'une analyse des conditions initiales dans chacune d'elles, de leur réactivité et de l'incidence des maladies infectieuses et de la mortalité. L'Indice de vulnérabilité spatiale de la COVID-19 et un rapport mondial sur l'état des villes, assorti de recommandations de politique appropriées, appuieront les interventions techniques. Cette base de données et de connaissances, alliée aux travaux normatifs et opérationnels ajustés pour faire face à la pandémie, dans une perspective à court terme et à long terme, offrira aux villes et aux États membres l'occasion de remédier aux inégalités structurelles et de préparer le relèvement social et économique. Le programme de travail pour 2022 canaliserait tous les efforts des différents sous-programmes et proposerait des services consultatifs, des solutions novatrices et des modules de connaissances pour aider les États membres à lutter contre la COVID-19 et autres pandémies.

14. S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat soutiendra les États membres dans leurs efforts pour se doter de politiques, cadres et mesures propres à accroître la valeur transformative de l'urbanisation et à optimiser la réponse des villes face à la pandémie de COVID-19. Ceci se fera en collaboration avec les administrations locales et régionales et leurs associations, les réseaux de villes, la Banque mondiale, l'Union européenne, les banques régionales de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et l'Alliance des villes ; et en s'appuyant sur des partenariats et coalitions avec les organisations communautaires, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et les milieux académiques. Par ailleurs, ONU-Habitat continuera de renforcer ses partenariats stratégiques avec les autres organismes des Nations Unies apparentés, et l'objectif prévu dans le projet de programme pour 2022 devrait l'y aider. Pour aider les États membres à mettre en place des politiques et mesures novatrices de nature à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous, en particulier les femmes et les jeunes, ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Office des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (OICT), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Réseau des Nations Unies pour l'innovation, les entreprises de technologie, les villes intelligentes, les pôles d'innovation, les milieux académiques et d'autres organisations. Pour inclure la viabilité de l'environnement dans le développement urbain, ONU-Habitat collaborera avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les fonds pour le climat, les communautés de savoir et d'innovation sur le climat urbain, et les organisations s'intéressant à la résilience telles que Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et le Conseil international pour les initiatives environnementales locales (ICLEI). Pour mettre en œuvre le Partenariat pour des villes plus vertes, il collaborera avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans le but d'élaborer des plans d'action nationaux sur le climat ; et avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD pour définir les cadres de mécanismes de financement conjoints et pour harmoniser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030. ONU-Habitat collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Mayors Migration Council et le Réseau des villes résilientes à l'intégration du développement urbain durable dans la résilience et les interventions humanitaires ; et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) à la promotion de la sécurité dans les espaces publics. ONU-Habitat collaborera avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'agissant du suivi de la fourniture de services d'eau et d'assainissement et s'efforcera d'intégrer le Nouveau Programme pour les villes dans ONU-Eau et ONU-Énergie. Il collaborera aussi avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à la promotion de l'égalité entre les sexes et il veillera à ce que les femmes et les filles bénéficient des projets.

15. S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, ONU-Habitat continuera de déployer la stratégie à l'échelle du système pour une urbanisation durable approuvée par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies en 2019 et le cadre d'action pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des plans d'action régionaux les années suivantes. ONU-Habitat continuera de travailler en étroite collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et les commissions économiques régionales en tant que plateforme de connaissances et première source mondiale de données et de connaissances sur les villes, les agglomérations et les établissements ruraux. ONU-Habitat collaborera également avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses activités opérationnelles au niveau des pays en appuyant les analyses communes de pays et la formulation des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

16. S'agissant des facteurs extérieurs, le plan global pour 2022 repose sur les hypothèses suivantes :

- a) La lutte contre la pandémie de COVID-19 évolue favorablement, des traitements adéquats étant disponibles pour atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie tout en sauvant des vies et en sauvegardant des moyens de subsistance ;
- b) Des ressources extrabudgétaires non préaffectées d'un montant suffisant sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
- c) Les pays restent attachés au Nouveau Programme pour les villes et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ayant la volonté politique nécessaire pour remédier aux inégalités structurelles, à l'exclusion et à la discrimination en engageant les réformes politiques, les plans et les actions stratégiques qui s'imposent ;
- d) Les gouvernements et les collectivités locales continuent de demander à ONU-Habitat des conseils et un appui technique pour élaborer et mettre en œuvre leurs politiques, plans et stratégies en matière d'urbanisation ;
- e) Des indicateurs urbains et des données et informations sur les villes sont utilisés pour formuler des politiques et sont accompagnés de mécanismes adéquats de suivi de l'impact et d'évaluation de la performance des villes ;
- f) La stabilité sociale, politique et macroéconomique prévaut dans les zones où ONU-Habitat et ses partenaires mènent des programmes et des projets.

17. Concernant la pandémie de COVID-19, le projet de programme repose sur l'idée que les produits et activités proposés pour 2022 sont réalisables. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver leur réalisation, ils seraient alors ajustés dans le courant de l'année 2022 en respectant le cadre global des objectifs, stratégies et mandats existants. Tout ajustement de ce type serait signalé dans les informations sur l'exécution du programme.

18. ONU-Habitat tient compte des perspectives de genre dans ses activités opérationnelles, les produits livrables et les résultats escomptés, selon qu'il convient, avec les conseils du Groupe consultatif sur l'égalité des sexes. Ainsi, l'un des résultats prévus pour 2022 pour le sous-programme 1 montre que les interventions d'ONU-Habitat ont pour but d'aider les États membres à se doter des politiques, lois, plans et outils de financement nécessaires pour pouvoir mettre en place des politiques foncières et en matière de logement qui soient intégrées, inclusives et sensibles au genre et qui améliorent la sécurité d'occupation pour tous ; à cet égard, les travaux visant à renforcer les droits des hommes et des femmes à la terre dans le monde arabe se poursuivront. Par ailleurs, une participation effective est la clé pour remédier aux diverses formes de discrimination fondée sur le genre tant au niveau de la prise de décisions que dans l'exécution du programme.

C. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les résultats du programme en 2020

19. En 2020, les produits et activités prévus ont subi le contrecoup de la pandémie de COVID-19. Il a fallu, notamment, adapter le soutien apporté aux autorités nationales et locales, ainsi qu'aux communautés locales, en remplaçant les réunions en présentiel et les missions consultatives techniques par des réunions virtuelles ou hybrides. ONU-Habitat s'est progressivement tourné vers de nouvelles formes de réunions et de consultations, en recourant à des plateformes de réunions virtuelles et en offrant un appui technique à distance combinant les services de consultants locaux à des services consultatifs en ligne. On citera en exemple la réunion du groupe d'experts sur le Cadre mondial de surveillance des villes qui a rassemblé, lors d'un webinaire de trois jours, une centaine d'experts en

urbanisme de divers horizons – système des Nations Unies, milieux universitaires, maires, secteur privé, organisations internationales, administrations nationales et locales. Cette réunion, tenue virtuellement, a permis une participation plus large et plus représentative que si elle avait eu lieu en présentiel. Toutefois, des activités précises liées aux projets de coopération technique ont été retardées, ou ont dû être reportées, en raison des restrictions drastiques imposées aux voyages internationaux par la pandémie de COVID-19. Des exemples concrets de cet impact ont été indiqués pour les quatre sous-programmes. Le changement d'approche face aux produits et activités prévus a également eu un impact sur les résultats obtenus en 2020 par rapport aux résultats escomptés, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme pour chacun des quatre sous-programmes.

20. Dans le même temps, toutefois, certains des produits et activités prévus ont été modifiés et de nouvelles activités sont apparues en 2020. Ces dernières, qui s'inscrivaient dans le cadre global des objectifs des sous-programmes, avaient pour but d'aider les États Membres à aborder certains aspects de la pandémie de COVID-19. Ces modifications et nouvelles activités concernaient le domaine normatif : contributions à la Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain et au Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 ; préparation d'un rapport sur le thème « Les villes et les pandémies : vers un avenir plus juste, vert et sain » ; et élaboration de plusieurs directives techniques pour l'appui à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Au niveau opérationnel, ONU-Habitat a ajusté sa programmation pour aider à faire face à la situation en établissant un plan de riposte à la pandémie de COVID-19 et il s'est allié à l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) pour faciliter l'organisation d'une série de séances de formation en ligne favorisant les échanges Nord-Sud et Sud-Sud sur la riposte à la pandémie. Plusieurs exemples d'activités modifiées ou de nouvelles activités sont indiqués pour les quatre sous-programmes. Les produits et activités modifiés ou nouveaux ont contribué aux résultats obtenus en 2020, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme pour chacun des quatre sous-programmes.

21. Soucieux de s'améliorer continuellement afin de répondre aux besoins changeants des États membres, ONU-Habitat tirera les enseignements de la pandémie de COVID-19 en retirant de cette expérience les meilleures pratiques concernant la manière d'ajuster et d'adapter son programme. Au nombre des exemples concrets de leçons apprises figure la possibilité de continuer d'organiser des réunions virtuelles pour les groupes d'experts, car elles permettent d'élargir la participation et peuvent avantageusement compléter les modalités de travail actuelles d'ONU-Habitat par des aides d'apprentissage numériques en ligne lui permettant d'atteindre un plus vaste auditoire.

D. Problèmes de trésorerie

22. Le manque de liquidités a eu un impact sur les produits et activités prévus au programme. Ceci s'est traduit par un retard dans l'exécution des projets visant l'amélioration de l'intégration sociale et la fourniture de logements aux plus nécessiteux et un retard dans le démarrage des projets sur les droits à la terre et à la propriété en Afghanistan, en Somalie et en Iraq. Ce problème a encore été aggravé par le gel du recrutement au titre du budget ordinaire. C'est ainsi que certains projets de coopération technique ont été retardés par suite de problèmes administratifs dus au gel de postes de fonctionnaires des finances inscrits au budget ordinaire. De même, le gel d'un poste stratégique inscrit au budget ordinaire dans la Section des terres, du logement et des abris a limité la capacité de coordination de l'Initiative sur les terres arabes s'agissant des droits au logement, à la terre et à la propriété. Il a également retardé l'achèvement de quatre projets sur le terrain, de trois documents techniques sur le droit à un logement convenable et d'études sur la qualité de l'air urbain en Amérique latine et en Asie. Des exemples concrets de cet impact sont indiqués dans les quatre sous-programmes.

E. Textes portant autorisation des travaux

23. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation des travaux confiés au Programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationale dans le domaine des établissements humains
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
72/234	Participation des femmes au développement
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/224	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

2. Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/1	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023
1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs
1/3	Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030
1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

3. Décision du Conseil exécutif

2019/1	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, et approbation du programme de travail et du budget pour 2020
2019/2	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2019/3	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat
2020/3	Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification du Programme
2020/4	Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2020/5	Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et décisions de l'Assemblée des Nations Unies pour les établissements humains, et communication d'informations sur les activités programmatiques menées par le Programme en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique

4. Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
------	---

19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
20/6	Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrices pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu
22/9	La coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres
23/10	Activités futures d'ONU-Habitat concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres
24/5	Réalisation d'un développement urbain durable au moyen de politiques urbaines nationales
24/7	Élimination des bidonvilles : un défi mondial
24/11	Promotion d'un développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes
24/13	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
26/5	Appui technique régional au logement et développement urbain durables par les structures consultatives régionales
26/6	Forum urbain mondial
26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

5. Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
2017/24	Établissements humains
2020/L.3	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2020/9	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

F. Produits

24. Le tableau 1 donne la liste de tous les produits livrables à caractère général, par catégorie et sous-catégorie, pour la période 2020–2022.

Tableau 1

Produits livrables à caractère général pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2021 prévus (version Conseil exécutif)				2022 prévus
	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021 Conseil exécutif	
A. Facilitation du processus intergouvernemental et des travaux des organes d'experts					
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)		2			2

Catégorie et sous-catégorie	2021 prévus (version Conseil exécutif)				
	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021 Conseil exécutif	2022 prévus
1. Contributions d'ONU-Habitat aux rapports du Secrétaire général et autres documents intéressant le système des Nations Unies			1		1
2. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général			1		1
Fourniture de services techniques aux réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	12	7	7	17
3. Réunions des organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	3	9	4	4	12
4. Réunion du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1	1
5. Réunion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1	1
6. Réunion de la Cinquième Commission	1	1	1	1	1
7. Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	–	–	2
B. Production et transfert de connaissances					
Publications (nombre de publications)	5	2	6	2	3
8. Rapports phares d'ONU-Habitat	4	1	5	1	2
9. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1	1

D. Produits de communication :

Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : bulletins d'information, notes de cadrage, brochures, messages clés, matériels pour les plateformes d'entreprise et les réseaux sociaux destinés au grand public, donateurs, gouvernements et partenaires. Ces matériels d'information sont axés sur la surveillance des villes et la communication de données sur les villes et comprennent des matériels de plaidoyer à l'intention des forums nationaux et régionaux et des manifestations importantes portant plus particulièrement sur le thème et l'organisation du Forum urbain mondial en juin. D'autres manifestations spéciales concernées comprendront : la Journée mondiale de l'habitat, la Journée mondiale des villes, l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau, les conférences des Parties, la réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme pour les villes et d'autres manifestations tenues au siège de l'Organisation des Nations Unies. Les activités promotionnelles en direction des donateurs privés seront accrues et la liaison se poursuivra avec les représentants permanents et les gouvernements donateurs en vue notamment de donner plus de visibilité aux projets afin de recueillir des contributions en leur faveur.

Relations extérieures et relations avec les médias : au cours du premier semestre, les relations avec les médias porteront sur le Forum urbain mondial et comporteront des communiqués de presse, des conférences de presse, des histoires inédites, des photos et des vidéos, une campagne sur le thème du Forum, des interviews, des visites de projets, et le placement d'éditoriaux et d'articles. Ces activités culmineront la semaine où se tiendra le Forum, auquel assisteront les médias internationaux, qui assureront le suivi en ligne. Les médias internationaux seront étroitement associés à l'Octobre urbain et une formation sera organisée à leur intention

G. Activités d'évaluation

25. Les évaluations et auto-évaluations suivantes, achevées en 2020, ont guidé le projet de programme pour 2022 :

- a) Auto-évaluation : évaluation de l'impact de la politique du logement d'ONU-Habitat sur la fourniture de logements convenables et abordables et la réduction de la pauvreté ;
- b) Auto-évaluation : évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2014–2019 ;
- c) Auto-évaluation : évaluation à mi-parcours du programme d'appui à la gouvernance municipale (2015–2021) ;
- d) Auto-évaluation : évaluation à mi-parcours du programme visant à accélérer l'action climatique en promouvant des stratégies urbaines à faibles émissions (Urban-LEDS II) ;

e) Auto-évaluation : évaluation en fin de parcours du projet visant à promouvoir la sécurité d'occupation et la résilience des communautés palestiniennes dans le cadre de l'intervention de planification économique spatiale en zone C ;

f) Auto-évaluation : évaluation en fin de parcours du projet de villes durables et résilientes (2016–2020).

26. Les conclusions, leçons et recommandations des évaluations et auto-évaluations susmentionnées ont été prises en compte dans l'élaboration du projet de programme pour 2022 et renseigneront la mise en œuvre du Plan stratégique 2020–2023. C'est ainsi que, sur la base des recommandations issues de l'évaluation finale du Plan stratégique 2014–2019, un inventaire des outils normatifs a été entrepris pour faciliter le calcul du coût des méthodes employées et consolider les liens entre la programmation normative et opérationnelle et l'apprentissage au sein de l'organisation. Cette démarche sera appuyée par l'outil de planification, de gestion et d'établissement de rapports du progiciel de gestion intégrée (UMOJA), qui sera déployé en 2021 et qui contribuera au renforcement des processus et des systèmes aux fins d'une conception, d'un suivi et d'une communication intégrés et axés sur les résultats en permettant de tracer les produits et les résultats, les outils et les liens avec le Plan stratégique. En outre, ONU-Habitat a mis en place un réseau de correspondants nationaux pour consolider son engagement dans l'élaboration des analyses communes de pays dans 15 pays et promouvoir une urbanisation durable dans le cadre de la réforme de l'ONU.

27. Comme suite aux recommandations découlant de l'évaluation de l'impact de la politique du logement préconisée par ONU-Habitat, des efforts concertés ont été faits pour donner plus de place au rôle du logement dans le portefeuille de projets d'ONU-Habitat. Ainsi, le logement a été l'un des thèmes de la campagne Octobre urbain en 2020 (#Housing4All), renforçant les liens avec d'autres programmes d'ONU-Habitat et avec les partenaires nationaux et internationaux. Pour aller de l'avant, ONU-Habitat reverra la mise en œuvre du droit à un logement convenable, notamment en mettant en place un cadre de suivi et de notification et en revoyant sa position et ses méthodes concernant la gouvernance et la gestion de logements convenables. La pandémie de COVID-19 a rendu cette démarche d'autant plus importante.

28. Les évaluations et auto-évaluations suivantes sont prévues pour 2022 :

- a) Auto-évaluation : évaluation de l'impact et des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial ;
- b) Auto-évaluation : évaluation de deux programmes de pays ;
- c) Six évaluations de projets qui seront achevés en 2022 ;
- d) Auto-évaluation : deux auto-évaluations thématiques.

Programme de travail

II. Sous-programme 1

A. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

B. Objectif

29. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est la réduction des inégalités entre les communautés et en leur sein et la réduction de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural : a) en améliorant l'égalité d'accès aux services de base, à la mobilité durable, à des espaces publics sûrs et accessibles ; b) en facilitant l'accès sûr à la terre et à des logements convenables et abordables ; et c) en assurant une croissance et un renouveau effectifs des établissements humains.

C. Stratégie

1. Activités prévues

30. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif visé, le sous-programme mettra au point et diffusera des outils, normes et directives techniques auprès des États membres et il associera les villes partenaires au débat politique, encouragera le soutien mutuel entre homologues et le partage

des meilleures pratiques, la formation et autres initiatives de renforcement des capacités. Il s'efforcera notamment de développer les capacités institutionnelles et de gestion en vue d'améliorer la fourniture, l'efficacité, la qualité et la fiabilité des services de base (eau, assainissement, énergie), la mobilité durable et l'accès aux espaces publics afin d'atténuer les changements climatiques et de promouvoir l'adaptation à ces changements et de réduire les impacts sur l'environnement, notamment la pollution de l'air et de l'eau. Dans le domaine de la gestion des déchets, le sous-programme poursuivra en l'élargissant sa campagne pour inciter les villes à gérer rationnellement leurs déchets (Waste Wise Cities Campaign), qui a pour but d'amener les administrations nationales et locales à s'engager à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets dans l'optique d'une gestion rationnelle des ressources en repensant, réduisant, réutilisant et recyclant les matériaux et les déchets avant et après consommation. ONU-Habitat aidera également les administrations nationales et locales à se doter des capacités nécessaires pour pouvoir exploiter les technologies de pointe en vue d'améliorer la fourniture et la gestion des services de base pour tous. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 6, 7, 11, 12 et 14.

31. Le sous-programme mettra à la disposition des États membres des instruments de politique, législation, planification et financement qui devraient les aider à mettre en place des politiques foncières et du logement intégrées, inclusives et sensibles au genre de nature à améliorer la sécurité d'occupation pour tous, fournir des logements convenables et abordables et prévenir les expulsions illégales forcées. Le sous-programme plaidera en faveur de l'application de codes et règlements de construction durables et d'outils de certification de durabilité dans le secteur du logement tout en facilitant la transition énergétique des villes. Ceci devrait aider les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1, 2, 5, 11 et 15.

32. Le sous-programme apportera aux gouvernements et aux collectivités locales l'assistance technique nécessaire pour les aider à élaborer des plans, politiques, directives techniques et outils intégrés conformes aux Directrices internationales pour la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable. Le sous-programme apportera aussi une assistance technique aux gouvernements et aux collectivités locales désireuses de lancer des interventions urbaines bancables, stimulantes et prioritaires. Le sous-programme aidera en outre les villes partenaires à institutionnaliser différentes approches de la régénération urbaine en élaborant des plans, politiques, directives techniques et trousseaux à outils appropriés. Le sous-programme donnera des orientations sur la manière dont la planification de l'expansion et de la régénération des villes peut contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et rendre la croissance urbaine plus inclusive. Ces initiatives aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11.

33. Le sous-programme continuera de soutenir les États membres pour toute question concernant la pandémie de COVID-19 et d'aider les administrations nationales et locales à assurer le rétablissement des villes et des établissements humains touchés par la pandémie en mettant à disposition des outils, meilleures pratiques et directives techniques visant à remédier aux inégalités structurelles mises au jour par la pandémie. Le sous-programme ouvrira l'accès d'un plus grand nombre aux services de base et aux services sociaux, à la mobilité durable et à des espaces publics sûrs, en particulier dans les bidonvilles et les implantations sauvages. S'agissant des personnes en situation vulnérable, il mettra davantage l'accent sur le besoin de logements convenables et abordables et la prévention des expulsions illégales ; et il mettra sur pied des programmes de développement urbain mieux intégrés et plus inclusifs, par exemple en incluant la santé dans la planification urbaine et territoriale et en assurant la proximité du lieu de travail et des services et infrastructures essentiels.

2. Résultats escomptés

34. Les travaux décrits ci-dessus devraient : a) améliorer la qualité, l'accessibilité, la convivialité et la sécurité dans les espaces publics ouverts à tous dans les zones urbaines ; b) augmenter le nombre de personnes occupant un logement convenable et abordable et mettre les décideurs à même de mettre en place des modes de gouvernance durables des terres ; et c) transformer et revitaliser les zones urbaines laissées à l'abandon pour en faire des zones d'inclusion sociale et économique offrant à leurs habitants une meilleure qualité de vie.

35. Le soutien qu'il est prévu d'apporter pour lutter contre la pandémie de COVID-19 devrait réduire les inégalités entre les communautés et en leur sein, et atténuer la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural en assurant un accès plus large et dans des conditions d'égalité aux services de base et à la mobilité durable, un accès à des espaces publics sûrs, et un accès plus facile et sécurisé à la terre et à des logements convenables et abordables et à une croissance et un renouveau effectifs des établissements humains.

D. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020

36. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le sous-programme a dû subir quelques changements. À partir du deuxième trimestre, il a fallu annuler les manifestations en présentiel (séminaires, stages de formation, ateliers et conférences). Tantôt, ces manifestations ont été reportées jusqu'à nouvel avis, tantôt elles ont été remplacées par des réunions virtuelles utilisant les outils de conférence en ligne. C'est ainsi que des progrès considérables ont été faits dans l'utilisation des TIC pour organiser des sessions consacrées à la planification des villes avec la participation des parties prenantes. L'adaptation à ces nouvelles modalités de travail a eu des répercussions sur l'exécution du sous-programme en 2020, comme indiqué ci-dessous dans la section consacrée aux résultats et aux produits à livrer.

37. Dans le même temps, toutefois, le sous-programme a identifié de nouvelles activités, ou en a modifié certaines autres, pour soutenir les États membres face à la pandémie de COVID-19, dans le cadre global des objectifs poursuivis, à savoir la fourniture de services consultatifs techniques et l'offre de solutions en matière d'infrastructures, afin d'élargir l'accès aux services d'hygiène, notamment l'accès à l'eau potable et l'extension de l'approvisionnement en eau jusqu'aux communautés les plus vulnérables, en particulier dans les bidonvilles et les zones d'habitat spontané. L'accent a été mis plus particulièrement sur le développement des possibilités d'emploi, spécialement pour les femmes cheffes de famille, et l'adoption de modes de gestion durables pour les nouvelles infrastructures et la fourniture des services correspondants. Plus spécifiquement, le sous-programme a favorisé la prise en compte du logement et des services urbains de base en tant qu'interventions prioritaires dans les évaluations d'impact socio-économique et les stratégies de relèvement dans les pays et les villes ; il a aussi donné des conseils sur les activités du programme en cours dans ce domaine afin de les adapter à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et au relèvement après la pandémie. Les produits livrables ainsi modifiés ont contribué aux résultats obtenus en 2020, comme indiqué dans la section « Résultat 1 », et au nombre de produits livrés.

1. Résultat 1 : transformation des villes et des communautés grâce à des espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles [nouveau résultat en 2020]

a) Résultats du programme en 2020

38. Les espaces publics sont une composante vitale du dynamisme des villes, de la mobilité urbaine et de l'interaction sociale. Or ces espaces ont tendance à disparaître, outre qu'ils sont inégalement répartis, pour tout un ensemble de raisons : développement sauvage, réseaux de rues inadaptés, surpeuplement, empiètement, manque d'entretien et privatisation. Pour toutes ces raisons, les espaces publics sont souvent inaccessibles à de larges pans de la population. Le manque d'espaces publics accentue les inégalités spatiales et touche plus particulièrement les citoyens pauvres et les communautés les plus vulnérables et marginalisées. Les villes et les agglomérations peinent à définir des politiques locales constructives qui permettraient de lancer et mener collectivement des interventions en faveur d'espaces publics à différentes échelles et d'entretenir ces espaces. La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a également mis en lumière le rôle des espaces publics en tant que lien vital pour les populations marginalisées et atout essentiel pour déployer des mesures d'urgence, faciliter la prestation de services de base et accueillir des activités récréatives bien espacées. Le sous-programme a fourni des conseils et un soutien technique aux villes et aux collectivités locales du monde entier sur tous les aspects de la mise en valeur des espaces publics, depuis l'évaluation jusqu'à la création et la gestion. ONU-Habitat, qui est actif dans plus de 88 villes, a mis au point des outils et noué des partenariats pour mener des évaluations des espaces publics à l'échelle de la ville, ainsi que des évaluations sur site, réalisées dans plus de 41 villes en 2020, travaillant aussi bien sur des sites individuels (26 en 2020) que sur des stratégies municipales (11 en 2020). Dans ce contexte, le programme a associé 6 750 citoyens à un processus de planification participative, 470 à des ateliers numériques et 560 à des évaluations des espaces publics. Fin 2020, plus de 1,8 million de personnes¹ avaient accès à 134 espaces publics rénovés et revitalisés, sûrs et inclusifs.

39. Le sous-programme a également accompagné 10 villes dans leurs efforts de relèvement post-COVID-19 en capitalisant sur les espaces publics comme des lieux propices au rétablissement des moyens de subsistance, à l'élargissement de l'accès aux services essentiels et à l'amélioration du bien-être pour la plupart des groupes vulnérables. Les projets menés portaient sur divers aspects :

¹ 1,8 million de personnes sur la période 2012-2020. Les chiffres correspondent à une zone d'influence moyenne estimée à 400 m de rayon et une densité de population correspondante entourant chacun de 134 espaces publics rénovés.

décongestionnement et numérisation des marchés locaux, amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans les taudis et les bidonvilles, création de possibilités d'emploi et sensibilisation par l'art et la culture. Ces projets ont mobilisé 6 230 citoyens qui ont pris part à 88 ateliers et permis à 40 000 d'avoir accès à des espaces publics sûrs et inclusifs. Grâce à ces interventions ciblées, des villes ont pu rouvrir progressivement et permettre aux communautés de reprendre confiance et de renouer avec le monde extérieur en utilisant les espaces publics en toute sécurité à des fins économiques et sociales. Par ailleurs, le sous-programme a permis aux administrations locales et nationales d'exploiter le potentiel des espaces publics en tant que lieux d'accueil et de résilience dans les situations d'urgence et de crise, en comprenant la nécessité d'adopter des politiques et des règlements appropriés et d'investir dans la multiplication des interventions au niveau de la ville.

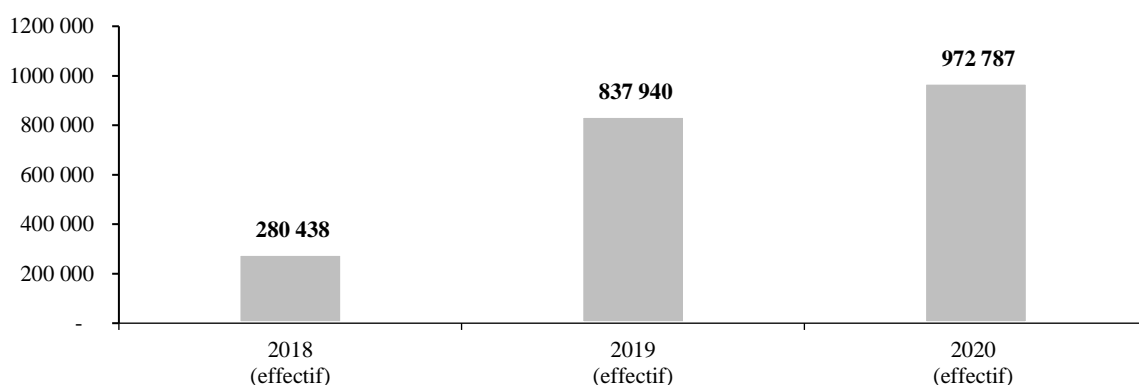
b) Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

40. Les travaux ci-dessus ont contribué à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste l'amélioration de l'accès à des espaces publics sûrs et inclusifs pour 134 847 habitants en 2020. (voir la figure 1)

Figure 1

Mesure de la performance : [Nombre de bénéficiaires ayant accès à des espaces publics sûrs et inclusifs grâce à des interventions ciblées]

[(Unité de mesure)]



2. Résultat 2 : renforcement des droits à la terre des hommes et des femmes dans le monde arabe (résultat reporté de 2020) – A/74/6 (chap. 15)

a) Résultats obtenus en 2020

41. Le sous-programme a continué de soutenir les travaux des partenaires et d'autres acteurs fonciers dans la région arabe en nouant de nouveaux partenariats et en officialisant la collaboration avec huit organisations de la région. Une réunion de promotion des partenariats a été organisée avec des soutiens régionaux. En outre, deux stages de développement des capacités ont eu lieu sur les thèmes : étude de la gouvernance des terres et de la sécurité d'occupation dans la région arabe (sous-région Moyen-Orient) et rôle des organisations de la société civile dans la gouvernance des terres dans la région arabe.

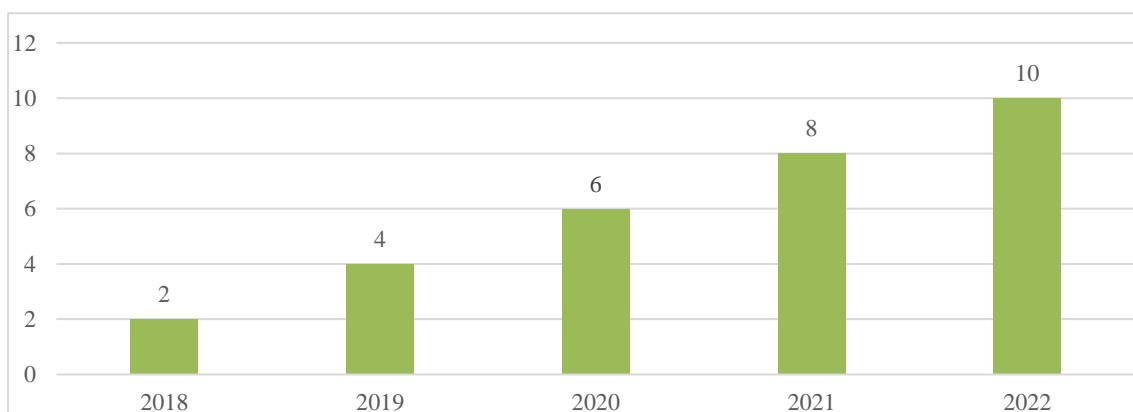
42. Les travaux ci-dessus ont aidé les acteurs régionaux et nationaux à gagner en compétences et en autonomie afin d'être mieux à même de gérer et administrer le patrimoine foncier des zones urbaines, périurbaines et rurales dans les pays arabes, le but étant d'instaurer un développement socio-économique inclusif et de favoriser la paix et la stabilité. La cohérence, la coordination et la collaboration sur les questions foncières dans la région se sont améliorées, de nouvelles connaissances ont été générées et le savoir existant a été partagé. Huit institutions utilisent désormais les produits normatifs d'ONU-Habitat comme outils pour développer leurs recherches et leurs programmes, dépassant l'objectif prévu de six institutions utilisant une approche et des outils fonciers inclusifs et sensibles au genre comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2020.

b) Projet de programme proposé pour 2022

43. Le sous-programme assurera la poursuite des travaux visant à renforcer les droits fonciers des hommes et des femmes dans la région arabe, conformément à son mandat. Pour progresser encore vers l'objectif fixé, il continuera de développer les capacités, les connaissances et les partenariats dans la région ; ainsi, grâce à des efforts mieux concertés et plus efficaces, il pourra influencer sur les pratiques en matière de gouvernance foncière et de sécurité d'occupation. Les progrès escomptés sont présentés ci-dessous dans un graphique actualisé sur la mesure de la performance (voir la figure 2).

Figure 2

Mesure de la performance : nombre total d'institutions s'occupant de l'administration foncière dans les États arabes utilisant une approche et des outils fonciers inclusifs et sensibles au genre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



3. Résultat 3 : des quartiers et communautés vivants et inclusifs (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (chap. 15)

a) Résultats du programme en 2020

44. Le sous-programme a œuvré dans plusieurs domaines : réduction des inégalités spatiales, régénération urbaine, planification participative et relèvement socio-économique. En œuvrant dans ces domaines et en créant de nouveaux partenariats, le sous-programme a mobilisé des ressources pour commencer l'élaboration d'un ensemble complet de directives et d'outils ayant pour but d'aider les États membres. Le sous-programme a aussi identifié des partenaires clés et entamé des démarches, dont certaines ont abouti, pour conclure des accords permettant d'avancer les travaux dans les domaines de la réduction des inégalités spatiales, de la régénération urbaine et du relèvement socio-économique. Par ailleurs, le sous-programme a joué le rôle de programme-cadre en fournissant une assistance technique en soutien aux projets de régénération urbaine et de relèvement socio-économique en cours en Asie, dans les États arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique.

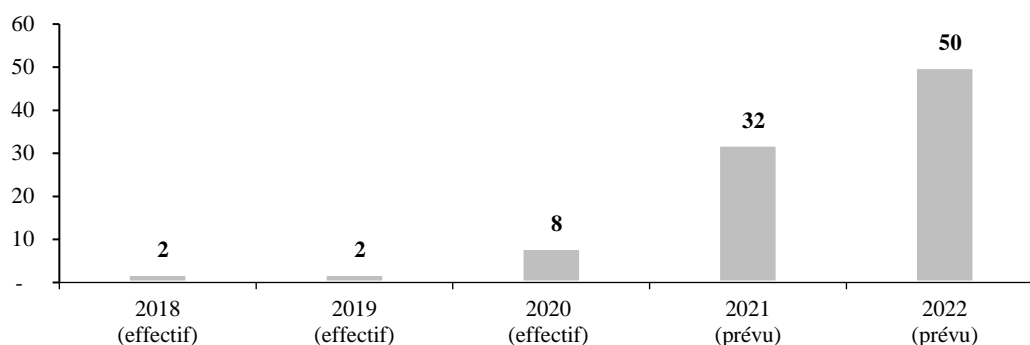
45. Les travaux décrits ci-dessus ont permis d'atteindre l'objectif visé dans 8 villes et de progresser dans 7 autres ; l'objectif de 15 villes adoptant des politiques de régénération urbaine avec l'appui du Programme, comme prévu dans le projet de budget-programme pour 2021, n'a donc pas été atteint. Plusieurs autres villes qui avaient demandé un soutien n'ont pas pu être assistées. Cette situation s'explique par un ralentissement de l'activité et un changement de priorités des autorités locales soucieuses de réagir face à la pandémie de COVID-19, qui ont occasionné des retards dans le déploiement des activités et la mise en place des partenariats au titre du sous-programme. De plus, comme celui-ci ne bénéficiait pas d'un financement spécifique, sa mise en œuvre a été tributaire, dans chaque cas, de la mobilisation de ressources auprès des administrations nationales et locales. Le relèvement socio-économique qui suivra la pandémie de COVID-19 pourrait susciter un regain d'intérêt pour les activités de régénération urbaine, augmentant la résilience et améliorant globalement les conditions socio-économiques au niveau local.

b) Projet de programme proposé pour 2022

46. Le sous-programme assurera la poursuite des travaux relatifs à la réduction des inégalités spatiales en mettant au point un certain nombre de projets et d'initiatives de régénération urbaine inclusive, conformément à son mandat. Pour progresser encore vers l'objectif fixé, il augmentera le nombre de gouvernements et de villes soutenus dans le cadre de ce résultat ; il mettra au point des produits normatifs sur la régénération urbaine et le relèvement socio-économique ; et il mobilisera des ressources supplémentaires auprès d'un ensemble plus vaste d'acteurs en vue de concevoir des projets concrets de régénération urbaine fondés sur les connaissances normatives et les leçons tirées des compétences et de l'expérience d'ONU-Habitat. Les progrès escomptés sont présentés ci-dessous dans un graphique sur la mesure de la performance (voir la figure 3).

Figure 3

Mesure de la performance : nombre total de villes ayant adopté des politiques de régénération urbaine avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



4. Résultat 4 : déploiement de programmes d'accès aux services de base, de mobilité durable et d'assainissement des taudis pour renforcer la résilience des communautés face aux pandémies telle que la pandémie de COVID-19 dans les taudis et les établissements informels [nouveau résultat pour 2022]

a) Projet de programme proposé pour 2022

47. L'amélioration de l'accès à des services d'eau et d'assainissement, la mobilité, la gestion des déchets et l'énergie pour les 700 millions de citoyens actuellement mal desservis sera cruciale pour faire des villes et des établissements humains des lieux de vie inclusifs, sûrs, résilients et durables comme envisagé dans l'objectif de développement durable 11. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière le rôle essentiel des services de base pour renforcer la préparation des communautés, leur aptitude à réagir et leur rétablissement dans les taudis et les établissements informels où l'absence de ces services rend extrêmement difficiles de simples interventions de santé publique comme par exemple le fait de se laver les mains régulièrement. Fin 2020, le sous-programme avait aidé les États membres à porter l'accès à ces services à 2,7 millions d'habitants de taudis et d'établissements informels dans 39 pays, renforçant la résilience communautaire à des pandémies comme celle de COVID-19. En 2022, le sous-programme appuiera des projets d'assainissement des taudis et de fourniture de services urbains de base de manière à « reconstruire en mieux » et promouvoir un environnement salubre. Des évaluations seront menées dans plusieurs villes pour mettre en évidence les inégalités d'accès aux services d'eau et d'assainissement, à l'énergie, à la mobilité et à la gestion des déchets solides. La priorité sera donnée à l'amélioration de l'accès à des services adéquats en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'énergies propres, de transports en commun et de gestion des déchets dans les taudis et les établissements informels. L'accent sera mis sur les laissés pour compte, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables tels que les personnes âgées ou handicapées, en mettant en avant notamment la notion de « conception inclusive » afin d'assurer l'accès de tous aux services de base. L'accent portera également sur le renforcement de la gouvernance et des capacités des administrations locales et des prestataires de services pour une fourniture efficace des services urbains de base.

5. Enseignements tirés de l'expérience et changements prévus

48. Les enseignements à tirer du sous-programme sont doubles : d'une part, la nécessité d'insister davantage sur l'élaboration, la mise à l'essai sur le terrain et la diffusion d'outils et de directives techniques sur l'assainissement des taudis et la fourniture de services urbains de base pouvant être utilisés par divers acteurs et intervenants pour mener à bien des programmes d'assainissement des taudis et de fourniture de services de base ; et, d'autre part, la nécessité de suivre, analyser et documenter en permanence les résultats et l'impact du sous-programme. En réponse, le sous-programme renforcera les activités mondiales de plaidoyer, mise en réseau et préparation d'outils et de directives techniques sur l'assainissement des taudis et la fourniture de services urbains de base. L'accent sera également mis sur l'analyse et la documentation systématiques des expériences et des enseignements à en tirer.

6. Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

49. Les travaux décrits ci-dessus devraient contribuer à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste l'amélioration de l'accès aux services de base dans les taudis et les établissements informels. D'ici 2022, 3,1 millions d'habitants de taudis et d'établissements informels dans 45 pays auront accès

à des services de base, renforçant ainsi la résilience des communautés face aux pandémies telles que la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 2).

Tableau 2
Mesure de la performance

2018 (objectif atteint)	2019 (objectif atteint)	2020 (objectif atteint)	2021 (objectif prévu)	2022 (objectif prévu)
Sans objet	Sans objet	2,7 millions d'habitants de taudis et d'établissements informels dans 39 pays ont accès aux services de base, renforçant la résilience des communautés aux pandémies telles que la pandémie de COVID-19.	2,9 millions d'habitants de taudis et d'établissements informels dans 42 pays ont accès aux services de base, renforçant la résilience des communautés aux pandémies telles que la pandémie de COVID-19.	3,1 millions d'habitants de taudis et d'établissements informels dans 45 pays ont accès aux services de base, renforçant la résilience des communautés aux pandémies telles que la pandémie de COVID-19.

E. Textes portant autorisation du sous-programme

50. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

42/146	Réalisation du droit à un logement convenable
67/291	Assainissement pour tous
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale
74/141	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement
74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. Résolutions du Conseil d'administration

21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres
23/4	Un développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain
23/17	Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement

F. Produits livrables

51. Le tableau 3 donne la liste de tous les produits livrables sur la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif indiqué ci-dessus.

Tableau 3

Sous-programme 1 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2020 effectifs</i>	<i>2021 prévus</i>	<i>2021 approuvés par le Conseil exécutif</i>	<i>2022 prévus</i>
B. Production et transfert de connaissances					
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	32	22	50	34	36
1. Projets concernant la fourniture de services urbains de base – mobilité, eau et assainissement, énergie, gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles.	13	9	15	10	12
2. Projet d'élaboration de politiques nationales et locales concernant le patrimoine urbain, les paysages historiques et la culture.	1	1	1	1	1
3. Projets pilotes concernant le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, des modes de financement novateurs pour le secteur du logement, des réajustements dans l'utilisation des terres, et des politiques intégrées de rénovation et régénération urbaines et territoriales.	9	6	12	8	8
4. Projets concernant la sécurité d'occupation des terres, le financement par le foncier, et la suite donnée à la Note du Secrétaire général sur les terres et les conflits.	–	–	10	7	7
5. Projets de planification urbaine et territoriale intégrée et projets d'élaboration et d'application de lois de planification effectives.	6	4	9	6	6
6. Projets de soutien à des politiques de surveillance des villes reposant sur des données factuelles pour la prévention de la criminalité, la sécurité des communautés et la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains.	3	2	3	2	2
Séminaires, ateliers et stages de formation (nombre de jours)	51	37	79	49	49
7. Ateliers et stages de formation portant sur les services urbains de base – mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides.	21	15	29	20	20
8. Ateliers et stages de formation portant sur l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la croissance et la régénération urbaines, la gouvernance de la conception des villes, les espaces publics, le Réseau mondial de laboratoires de planification et d'aménagement du milieu urbain, la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine.	13	9	20	12	12
9. Ateliers de formation mondiaux et régionaux sur la terre, le logement, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, les bureaux d'études et les laboratoires de praticiens.	5	4	7	5	5
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.	4	3	2	1	1
11. Stages de formation portant sur les politiques, la planification et la conception,	8	6	14	8	8

Catégorie et sous-catégorie	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021	2022
				approuvés par le Conseil exécutif	prévus
la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données.					
12. Stages de formation portant sur les terres et les conflits, la sécurité d'occupation, la gouvernance et le financement, et réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines dans la région des États arabes.	–	–	7	3	3
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3	3
13. Publication concernant les possibilités de mobilité durable à faibles émissions de carbone.	1	1	–	–	–
14. Rapport mondial sur le thème « Transformer un milliard de vies – amélioration des conditions de vie et urbanisation durable : le défi posé par les taudis, les bidonvilles et les établissements sauvages en 2020 » (suite d'une publication parue en 2003)	1	1	–	–	–
15. Occupation et dégradation des terres	–	–	1	1	1
16. Rapport mondial sur la gouvernance des terres	–	–	1	1	1
17. Publication concernant le logement abordable et durable	–	–	1	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	13	8	19	11	11
18. Mécanismes de financement novateurs pour les logements en location, en coopérative ou en construction évolutive ; plans de réaménagement urbain visant à réduire la pauvreté dans les villes.	2	2	–	–	–
19. Recueil de politiques, plans, bonnes pratiques et expériences concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines.	4	2	2	1	1
20. Meilleures pratiques, guides, normes et études de cas sur l'accès plus large et dans des conditions d'égalité aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics.	2	2	2	2	2
21. Rapport sur les politiques, plans et lois visant à améliorer la sécurité, en particulier pour les jeunes, les femmes et les enfants des villes.	1	1	–	–	–
22. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace pour réduire la pauvreté et les inégalités spatiales.	1	0	2	1	1
23. Lignes directrices sur le droit à un logement convenable et la prévention du sans-abrisme chez les groupes vulnérables, dont les migrants.	3	1	2	1	1
24. Série de guides proposant des mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs aux fins de la conservation et de la régénération des villes.	–	–	1	1	1
25. Trousses à outils, profils de logements et guides techniques à l'intention des dirigeants des villes concernant la planification, la gestion et la fourniture de logements abordables et durables ; programmes d'aménagement des taudis et des bidonvilles.	–	–	4	2	2

Catégorie et sous-catégorie	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021	
				approuvés par le Conseil exécutif	2022 prévus
26. Série de guides et d'outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité d'occupation.	–	–	2	1	1
27. Lignes directives et manuels proposant des solutions pour l'aménagement des taudis et des bidonvilles.	–	–	3	2	2
28. Lignes directrices sur la planification participative des quartiers et la régénération urbaine inclusive.	–	–	1	–	–

C. Produits techniques

Consultations, conseils et plaidoyers : fourniture aux États membres qui en font la demande de conseils sur la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis, y compris de services consultatifs sur la collecte de données, l'analyse et le suivi des indicateurs et l'établissement de rapports sur les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier des objectifs 11.1, 11.3.1, 11.3.2 et 11.7.1, en s'appuyant sur la plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes et en tenant compte des meilleures pratiques ; fourniture de services consultatifs sur le droit à un logement convenable et à la sécurité d'occupation des groupes vulnérables, les politiques du logement, la réforme du droit urbain et son application aux fins de la croissance et de la régénération des villes ainsi que la gestion effective de la croissance et de la régénération urbaines moyennant : une planification et un aménagement inclusifs des villes et des territoires, une gouvernance inclusive et participative, une conception et une gestion appropriées des espaces publics, le recours aux services de laboratoires de design, des extensions urbaines planifiées, des aménagements intercalaires et la préservation du patrimoine ; fourniture de conseils techniques sur la régénération urbaine et la conservation du patrimoine, et l'administration et la gestion du patrimoine foncier urbain. Ces services seront fournis à tout en ensemble de parties prenantes (bureaux régionaux et bureaux de pays d'ONU-Habitat, autres organismes des Nations Unies, gouvernements et collectivités locales, organisations non gouvernementales, organisations communautaires. Des activités seront également menées pour renforcer les partenariats et les réseaux existants.

Bases de données et documents techniques numérisés : sur demande, collecte de données sur les engagements mondiaux dans le secteur foncier sur l'ensemble du continuum urbain-rural et les solutions proposées en ligne pour les services urbains de base, la mobilité durable, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, le logement, la qualité de l'air urbain et l'atténuation des changements climatiques. Plateformes numériques ouvertes et intégrées sur la sécurité urbaine, le patrimoine, et la croissance et la régénération urbaines. Matériels de sensibilisation et bases de données donnant des informations sur le patrimoine culturel et identitaire des citoyens, base de données mondiale sur les indicateurs urbains, base de données UrbanLex sur le droit urbain ; Plateforme en ligne du Nouveau Programme pour les villes.

D. Produits de communication livrables

Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : plaidoyers, brochures, dépliants et profils (14) décrivant les travaux du sous-programme ; réseaux d'information, dont le Réseau mondial d'espaces publics (qui compte une centaine de membres). Parrainage du Prix des meilleures pratiques dans la catégorie « régénération urbaine et espaces publics » (études de cas et articles publiés) en partenariat avec la municipalité de Doubaï (Émirats arabes unis). Plaidoyers sur les réseaux sociaux en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, et pour des villes accueillantes pour les personnes handicapées, en particulier dans le contexte de la rénovation des villes et des espaces publics ; matériels de communication sur la gouvernance et la gestion du patrimoine foncier urbain ; partenariats et activités d'enrichissement mutuel, dans le cadre du Réseau mondial d'outils fonciers, en vue d'instaurer une urbanisation durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : pochettes d'information à l'usage des organes d'information, communiqués de presse, histoires sur la toile et actualités sur les réseaux sociaux et, sur demande, tribunes sur l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le renouveau urbain, les espaces publics et l'offre de logements convenables et abordables ; gouvernance et gestion du patrimoine foncier urbain ; partenariats et activités mutuellement enrichissantes avec les organisations partenaires.

Catégorie et sous-catégorie	2020	2020	2021	2021	2022
	prévus	effectifs	prévus	approuvés par le Conseil exécutif	prévus
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour continue des comptes rendus du sous-programme publiés sur les réseaux sociaux pour donner de la visibilité aux questions concernant les services urbains de base, les espaces publics, la mobilité durable, la terre, l'aménagement des taudis et des bidonvilles, le logement et la régénération urbaine ; contenus multimédias, y compris des documentaires vidéo, des infographies, des présentations et des webinaires. Base de données mondiale sur la planification urbaine (version de démarrage).					

III. Sous-programme 2

A. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

B. Objectif

52. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant : a) une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité ; b) une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement ; et c) un déploiement plus large des technologies de pointe et des innovations.

C. Stratégie

Activités prévues

53. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif fixé, le sous-programme aidera les États membres et autres partenaires à accroître la contribution de l'urbanisation à la productivité et au développement économique inclusif en formulant des politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels eux-mêmes pleinement intégrés dans les cadres de planification, de politique et de financement des gouvernements et en intensifiant le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la mise au point d'outils de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 1 et 11. Le sous-programme apportera aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement des capacités et des services consultatifs ayant pour but de les aider à adopter des méthodes de budgétisation participative et à optimiser les recettes locales moyennant la collecte de données et la constitution de bases de données municipales, le partage d'études de cas sur l'optimisation des revenus, l'adoption d'approches participatives et l'élaboration de directives sur la création de recettes locales. Il explorera et concrétisera aussi de nouvelles opportunités de mobiliser des sources de capitaux privés pour parvenir à un développement urbain durable. L'accent sera mis sur le déploiement de technologies de pointe pour améliorer l'efficacité de la gestion urbaine et numériser les systèmes fiscaux et le suivi de la performance. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 8 relatif au travail décent et à la croissance économique. Le sous-programme renforcera les capacités des gouvernements et des collectivités locales afin qu'ils soient mieux à même de proposer, tester et appliquer efficacement des technologies de pointe innovantes – réseaux de capteurs, communications de machine à machine, intelligence artificielle, réalité virtuelle et augmentée, systèmes d'information géographique, télédétection, traitement des mégadonnées et visualisation pour une transition vers le numérique. Ces travaux ont aidé les États membres à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable 9 (industrie, innovation et infrastructure) et du Nouveau Programme pour les villes dont certaines sections sont consacrées aux villes intelligentes, aux plateformes numériques, à l'innovation et aux technologies de l'information et de la communication.

54. Le sous-programme prévoit d'aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19 en fournissant un cadre territorial au relèvement socio-économique, à l'action climatique et à la préservation de l'environnement et de la biodiversité après la pandémie, en veillant à ce que les mesures de relance économique favorisent un relèvement vert des villes qui serve de moteur à l'action climatique et qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, tout en insistant davantage sur le recouvrement des recettes locales (y compris sur la création de revenus basés sur le patrimoine foncier), comme moyen d'aider à alléger l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19.

D. Résultats escomptés

55. Les travaux décrits ci-dessus devraient : a) conduire à un développement territorial équilibré avec des villes et des établissements humains mieux connectés, tout en contribuant à une meilleure inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de l'action climatique ; b) amener les collectivités locales à entreprendre les réformes institutionnelles et juridiques nécessaires pour engendrer des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats publics-privés et en recourant à des outils de financement et de création de revenus basés sur le foncier ; et c) donner aux villes des moyens plus robustes pour réduire les inégalités et la fracture sociale, spatiale et numérique. Le soutien prévu pour faire face à la pandémie de COVID-19 devrait permettre d'affiner les données sur les zones urbaines particulièrement touchées par la pandémie et d'améliorer la réponse locale et les conditions de vie des plus vulnérables en fournissant un approvisionnement en eau propre, des stations où se laver les mains, des matériels d'éducation et de communication et des équipements de protection individuelle, décrits plus en détail dans les sections « Résultat 1 » et « Résultat 2 » ci-dessous.

E. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020

56. En 2020, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, plusieurs réunions en présentiel prévues au titre de ce sous-programme ont dû être annulées ou dans certains cas tenues en ligne, y compris des séminaires, stages de formation, ateliers et conférences. Ces changements de programme ont eu des répercussions sur les résultats obtenus en 2020, comme indiqué ci-dessous dans les sections « Résultat 1 » et « Résultat 2 », ainsi que sur les produits livrés.

57. Dans le même temps, toutefois, le sous-programme a identifié de nouvelles activités, et en a modifié certaines autres, afin d'aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19, dans le cadre global de ses objectifs. C'est ainsi que le service Données et Analyses, qui s'était jusqu'ici concentré sur la mise en œuvre de l'Initiative pour la prospérité des villes, s'est tourné vers l'élaboration d'une méthode d'analyse rapide de la vulnérabilité à la pandémie, de son impact et de la riposte des villes, qui a été appliquée dans plus de 1 500 villes. D'autre part, les projets de démonstration des politiques urbaines nationales ont été adaptés pour faire face à la pandémie de COVID-19 et assurer le relèvement après la pandémie. Les produits livrables ainsi modifiés ont contribué aux résultats obtenus en 2020, comme indiqué dans les sections « Résultat 1 » et « Résultat 2 » ci-dessous.

1. Résultat 1 : adoption de politiques urbaines nationales pour un développement urbain durable

a) Résultats du programme en 2020

58. Alors que l'urbanisation s'accélère mondialement, il devient impératif d'en maîtriser l'évolution, d'en atténuer les externalités négatives et de promouvoir un changement de paradigme urbain dans le cadre d'une approche coordonnée et d'orientations stratégiques claires. Une politique urbaine nationale est l'un des principaux outils à la disposition des gouvernements pour promouvoir un développement durable dans l'ensemble des zones urbaines, périurbaines et rurales à l'appui de la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable. En 2020, l'existence d'une politique urbaine nationale a été adoptée par la Commission de statistique de l'ONU comme indicateur pour l'objectif de développement durable 11. Depuis 2014, le sous-programme a aidé 55 pays à mettre sur pied une politique urbaine nationale.

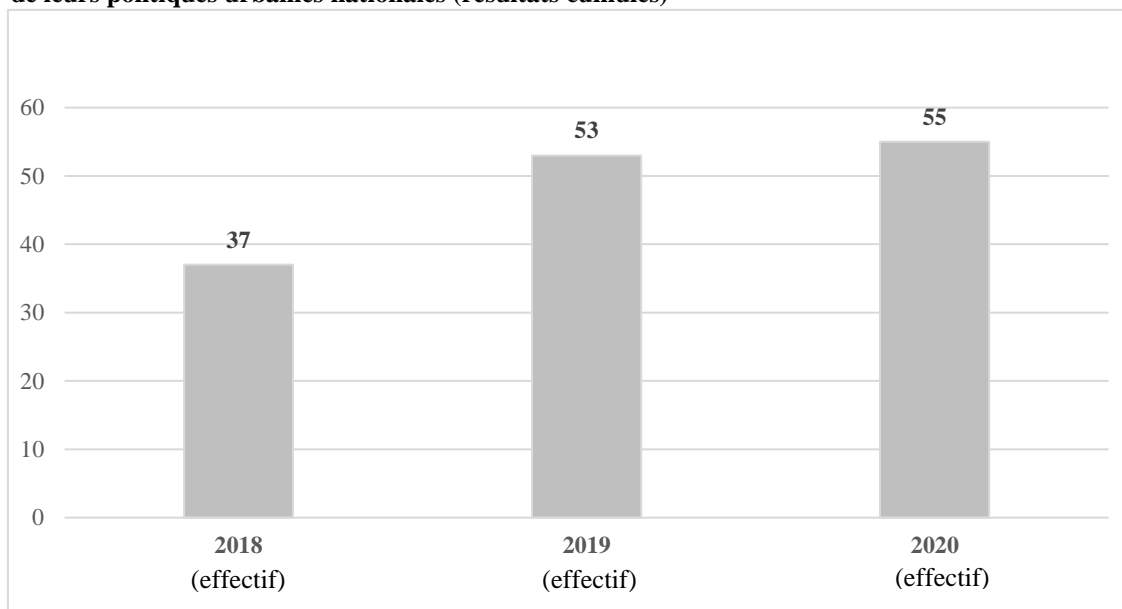
59. Le sous-programme a également permis de mettre au point des outils normatifs pour accompagner l'élaboration des politiques urbaines afin de mieux affronter les questions prioritaires, notamment le continuum urbain-rural, les changements climatiques, la mobilité durable, les migrations, les espaces publics, les villes vertes et intelligentes, et le logement. Ces outils comprennent des documents techniques sur les problématiques suivantes : l'intégration des liens urbains-ruraux dans les politiques urbaines ; l'intégration des transports dans les politiques urbaines nationales ; l'intégration du logement dans les politiques urbaines nationales ; l'intégration des migrations dans les politiques urbaines nationales ; des directives sur le suivi et l'évaluation des politiques urbaines nationales ; ainsi que deux ouvrages : National Urban Policy – Driving Public Space Led Urban Development (La politique urbaine nationale – pour un développement urbain centré autour des espaces publics) et Developing National Urban Policies: Ways forward to Green Smart Cities (L'élaboration des politiques urbaines nationales : pour des villes vertes et intelligentes).

b) Progrès dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

60. Les travaux décrits ci-dessus ont contribué à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste l'adoption croissante de politiques urbaines nationales par les pays, donnant une meilleure impulsion à l'urbanisation durable : cadres multiniveaux et multisectoriels, cadres de gouvernance à l'intention des parties prenantes, planification urbaine et territoriale et budgétisation inclusive (pour l'adoption des politiques urbaines nationales, voir la figure 4).

Figure 4

Mesure de la performance : nombre de villes ayant bénéficié d'un soutien pour l'élaboration de leurs politiques urbaines nationales (résultats cumulés)



2. Résultat 2 : l'innovation est au service de la transformation des villes et du développement durable : L'initiative pour la prospérité des villes et le Cadre mondial de surveillance des villes (comme prévu dans le projet de programme pour 2020) – A/74/6 (chap. 15)

a) Résultats du programme en 2020

61. Le sous-programme a utilisé les capacités de l'Initiative pour la prospérité des villes pour guider la prise de décisions dans 550 villes en établissant des liens entre les données, les connaissances et l'action politique. L'Initiative pour la prospérité des villes a été reconnue comme une bonne pratique à l'échelle mondiale pour aider les villes à atteindre les objectifs de développement durable (UNDESA, 2020). Le sous-programme a aussi défini le Cadre mondial de surveillance des villes pour suivre les progrès de la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et il a facilité les examens locaux volontaires (ELV) avec 60 partenaires de l'Organisation des Nations Unies et partenaires du développement, pour adoption par la Commission de statistique de l'ONU et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. De plus, le sous-programme a adapté l'Initiative pour la prospérité des villes de manière à fournir des analyses spatiales rapides de la vulnérabilité urbaine et de la réponse des villes à la pandémie de COVID-19, ayant mis au point une méthode permettant d'intégrer l'analyse des inégalités intra-urbaines pour pouvoir suivre l'évolution des pandémies.

62. Les travaux décrits ci-dessus ont contribué à généraliser les examens locaux volontaires (ELV) et les analyses spatiales de la vulnérabilité au COVID-19 et des ripostes à la pandémie, qui ont été suivies dans plus de 1 500 villes. Toutefois, cette réorientation fait que l'objectif de 700 villes s'appuyant sur l'Initiative pour la prospérité des villes n'a pu être atteint comme il était prévu dans le projet de budget-programme pour 2020, puisque les moyens à la disposition de l'équipe de l'Initiative pour la prospérité des villes ont été déployés pour répondre à la crise déclenchée par le COVID-19.

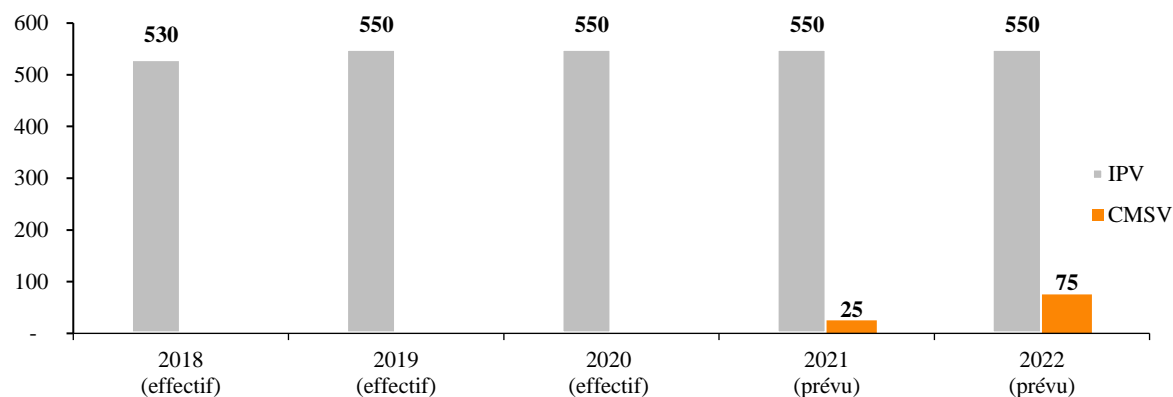
b) Projet de programme proposé pour 2022

63. Le sous-programme assurera la poursuite des travaux sur l'innovation au service de la transformation des villes et du développement durable par le biais de la surveillance des villes, conformément à son mandat et à l'évolution de l'Initiative pour la prospérité des villes. Afin de progresser encore vers l'objectif fixé et en réponse aux récents développements, les travaux du

sous-programme évolueront pour inclure la mise en œuvre du Cadre mondial de surveillance des villes dans le contexte du programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable » et à l'appui des examens locaux volontaires (ELV). Les progrès escomptés sont indiqués dans un graphique actualisé sur la mesure de la performance (voir la figure 5).

Figure 5

Mesure de la performance : nombre total de villes s'appuyant sur l'Initiative pour la prospérité des villes et le Cadre mondial de surveillance des villes



3. Résultat 3 : capacités renforcées des villes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en établissant un lien entre les politiques fondées sur des preuves et les investissements (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (chap. 15)

a) Résultats du programme en 2020

64. Dans le cadre de ce sous-programme, le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable » a été lancé à l'occasion du Forum urbain mondial en 2020.

Le sous-programme a aussi mobilisé la collaboration d'institutions internationales, de collectivités locales, d'institutions universitaires, du secteur privé et d'investisseurs attachés à la réalisation des objectifs de développement durable. Par ailleurs, il a mis au point des approches et des outils qui devraient lui permettre d'avoir un impact à grande échelle.

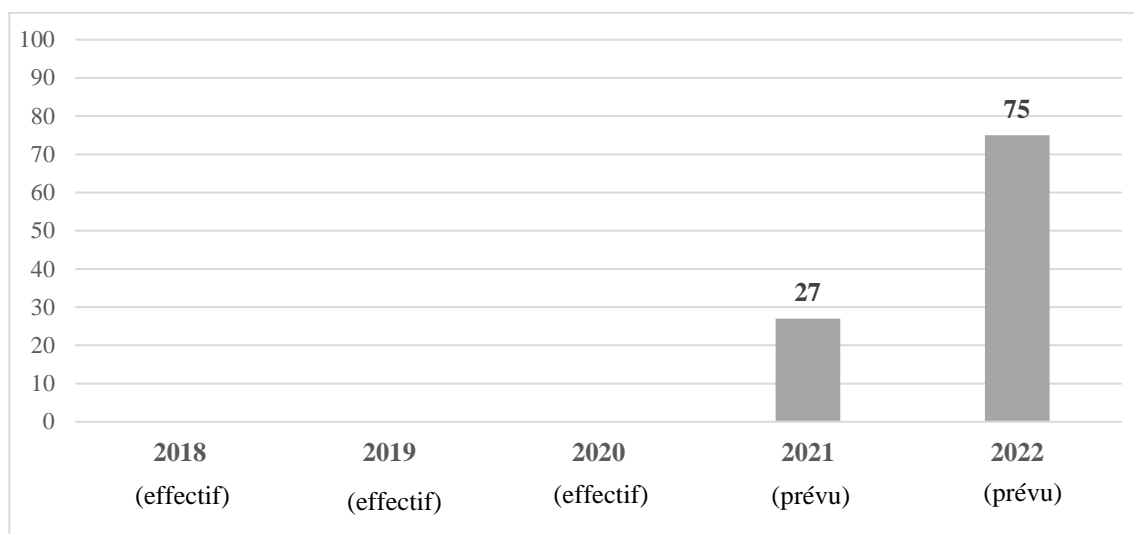
65. Les travaux décrits ci-dessus ont contribué à amorcer l'inclusion dans le programme de plus de 200 villes de 11 pays de cinq régions du monde. L'objectif de 425 villes prévu dans le programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable » n'a cependant pas pu être atteint comme prévu dans le projet de budget-programme pour 2021 en raison d'un financement insuffisant pour assurer le lancement du programme et sa promotion, et le doter des outils et des partenariats nécessaires.

b) Projet de programme proposé pour 2022

66. Le sous-programme poursuivra les travaux visant à renforcer les capacités des villes pour qu'elles puissent accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable en établissant un lien entre les politiques fondées sur des preuves et les investissements, conformément à son mandat. Pour progresser encore vers l'objectif fixé, le sous-programme continuera de produire des données numérisées, d'établir des diagnostics des capacités et de mettre au point des outils de formation, et il entreprendra de créer un Fonds d'investissement dans les villes, comme autant d'éléments clés d'une solide base systématisée pour une mise en œuvre à grande échelle. Les partenariats avec les principaux acteurs mondiaux seront développés, une vaste campagne de communication et de plaidoyer sera lancée et des groupes de villes nationaux seront pressentis. Les progrès escomptés sont indiqués dans un graphique sur la mesure de la performance (voir la figure 6).

Figure 6

Mesure de la performance : nombre total de villes utilisant les indicateurs urbains et la plateforme de surveillance du programme phare « Les villes et les objectifs de développement durable »



4. Résultat 4 : promotion d'une approche axée sur la personne dans le contexte de l'innovation urbaine, des technologies numériques, des villes intelligentes et des processus d'urbanisation

Projet de programme proposé pour 2022

67. Les villes sont des pôles ouverts sur la technologie et l'innovation sociale. Les villes intelligentes jouent un rôle croissant dans le développement urbain (Rapport mondial sur les villes, 2020). Ceci est reconnu dans la Déclaration ministérielle de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'innovation au service d'une meilleure qualité de vie (2019) qui voit dans les technologies intelligentes un moyen d'accélérer la réalisation de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et de la qualité de vie pour tous. Pour ce faire, les villes doivent passer d'un modèle fondé sur l'offre à un modèle fondé sur les besoins, puis à des technologies et innovations intelligentes, sur la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et renforcer les droits numériques et l'inclusion pour ne faire aucun laissé pour compte. Le sous-programme continuera de promouvoir une approche axée sur la personne dans le cadre de l'innovation urbaine et de la transition numérique pour des villes résilientes, sûres et inclusives, et une urbanisation durable.

5. Enseignements tirés de l'expérience et changements prévus

68. Les enseignements à tirer du sous-programme sont que l'innovation, les technologies numériques et les villes intelligentes peuvent être efficacement mises au service de la promotion d'un développement urbain durable grâce au rôle stratégique et dynamique des administrations locales et nationales. Ceci pourrait inclure la mise en place de cadres de gouvernance multiniveaux appropriés en veillant à ce que les technologies et l'innovation contribuent directement à l'amélioration du cadre urbain et de la qualité de vie dans les villes, y compris dans les communautés marginalisées. En appliquant cette leçon, le sous-programme aidera les villes à définir des stratégies pour des villes intelligentes axées sur la personne conformément à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et à la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le sous-programme soutiendra l'innovation portant sur les défis afin de trouver des solutions novatrices aux défis existants et nouveaux auxquels doivent faire face les zones urbaines, y compris dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19 et de la préparation à d'autres pandémies éventuelles.

6. Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

69. Les travaux ci-dessus devraient contribuer à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste la mise en œuvre de stratégies de transition numérique et de villes intelligentes axées sur la personne. Ces stratégies devraient réduire la fracture numérique dans les villes et introduire des innovations portant sur les défis et fondées sur les besoins, de nature à améliorer la qualité de vie et à réduire l'impact environnemental en fournissant des orientations normatives sur la gouvernance de villes intelligentes axées sur la personne, la mise au point d'outils connexes et la création de fonds dédiés. Ces travaux contribueront à la mise en œuvre locale de la feuille de route du Secrétaire général pour la coopération numérique. Les progrès escomptés sont indiqués ci-dessous (voir le tableau 4).

Tableau 4
Mesure de la performance

2018	2019	2020	2021	2022
ONU-Habitat pilote des technologies de pointe en Afrique, en Asie et en Amérique latine et mène des recherches mondiales sur l'innovation axée sur les défis. Un plan-cadre pour des villes intelligentes est adopté pour le Rwanda.	Le potentiel des technologies de pointe et de l'innovation pour le développement urbain durable est démontré aux États membres à l'occasion de l'Assemblée d'ONU-Habitat.	Le Plan stratégique d'ONU-Habitat souligne l'importance de l'innovation et des technologies de pointe. Une unité chargée de l'innovation est créée dans le cadre de la restructuration d'ONU-Habitat. Un programme phare pour des villes intelligentes axées sur la personne est lancé. D'importants partenariats sont établis avec l'UIT et l'Office des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (OICT).	L'accélérateur des technologies et de l'innovation de l'ONU est installé à Hambourg, et des pavillons de l'innovation à Mexico et Toronto. ONU-Habitat élargit l'offre de services techniques aux États membres et aux collectivités locales dans le cadre de stratégies de transition numérique pour des villes intelligentes axées sur la personne et visant à réduire la fracture numérique. Des opérations d'innovation urbaine axée sur les défis sont lancées et menées à bien.	L'expérience d'ONU-Habitat sur le terrain, ses orientations normatives et la naissance d'une communauté mondiale de praticiens conduisent à l'émergence d'une approche globale pour des villes intelligentes axées sur la personne. La fourniture globale d'orientations, d'outils et de connaissances aux collectivités locales permet l'expansion des stratégies de transition numérique et de création de villes intelligentes et encourage l'innovation axée sur les défis de manière à promouvoir un développement urbain durable et à réduire la fracture numérique.

F. Textes portant autorisation du sous-programme

70. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme.

1. Résolution de l'Assemblée générale

71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale Résolution de la Troisième Commission de l'Assemblée générale sur le droit à la vie privée dans un monde numérique
--------	---

2. Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de directives internationales sur la planification urbaine et territoriale

3. Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
-----	---

G. Produits livrables

71. Le tableau 5 donne la liste de tous les produits livrables sur la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif indiqué ci-dessus.

Tableau 5

Sous-programme 2 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2020 prévus</i>	<i>2020 effectifs</i>	<i>2021 prévus</i>	<i>2021 Prévus par le Conseil exécutif</i>	<i>2022 prévus</i>
B. Production et transfert de connaissances					
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	37	28	50	24	29
1. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et la conception des villes, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement territorial intégré, et la planification, l'extension et la conception des villes.	10	10	15	7	14
2. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines.	11	9	15	7	7
3. Projets nationaux, urbains, régionaux et interrégionaux sur les meilleures pratiques, centres d'excellence, partenariats entre universités, indices de la prospérité, technologies de pointe, et cadres juridiques et de gouvernance pour un développement durable, inclusif et innovant des villes et des régions.	16	9	20	10	8
Séminaires, ateliers et stages de formation (nombre de jours)	74	50	66	39	39
4. Débats politiques, séminaires, ateliers et stages de formation sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques nationales d'urbanisation.	41	41	44	25	25
5. Stages de formation et ateliers sur l'apprentissage des nouvelles TIC, l'innovation, les technologies de pointe, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.	21	3	21	13	6
6. Stages de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale.	12	6	1	1	8
Publications (nombre de publications)	2	2	4	3	3
7. Rapports nationaux sur les villes	1	1	2	2	2
8. Rapports sur les villes dans le monde	1	1	2	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	21	22	30	11	11
9. Documents techniques sur la connectivité spatiale, la planification et la conception des villes, la planification des zones	7	9	10	6	5

Catégorie et sous-catégorie	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021	2022 prévus
				Prévus par le Conseil exécutif	
métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, et les politiques nationales d'urbanisation.					
10. Documents techniques sur la productivité spatiale, le développement économique locale, les finances urbaines et municipales, et le financement des services urbains de base et des infrastructures.	7	7	10	5	3
11. Documents techniques sur les technologies de pointe et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance, et l'utilisation d'indices de prospérité pour le développement urbain durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.	7	6	10	–	3

C. Produits techniques

Consultations, conseils et plaidoyers : fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique aux États membres (20) concernant les politiques nationales d'urbanisation, le développement territorial, les liens entre zones urbaines et zones rurales, le développement des zones métropolitaines, l'élaboration de plans et stratégies en faveur du développement économique local et l'amélioration de la génération de revenus locaux ; le recours aux technologies de pointe, l'innovation et la recherche de solutions ; la réforme et l'application du droit urbain ; la passation de marchés communautaires ; la prospérité des villes, y compris l'utilisation du Cadre mondial de surveillance des villes et le suivi des objectifs de développement durable.

Bases de données et documents techniques numérisés : base de données sur les politiques nationales urbaines, recueil d'études de cas sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, et base de données mondiale sur les municipalités (utilisés par 20 administrations locales de pays situés dans les régions suivantes : Afrique, Asie et d'Amérique latine).

D. Produits de communication

Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : contenus à l'intention des réseaux sociaux (www.urbanpolicyplatform.org). Brochures, dépliants et profils sur les politiques nationales urbaines, les liens entre zones urbaines et zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes et l'établissement de rapports sur l'état des villes ; les services de base, la mobilité et les espaces publics. Troisième Conférence internationale sur les politiques urbaines nationales ; premier Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales ; cadres d'engagement axés sur le secteur privé ayant une audience de 2 000 membres.

IV. Sous-programme 3

A. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

B. Objectif

72. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action climatique et d'améliorer l'environnement urbain en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air, en encourageant une utilisation plus rationnelle des ressources et en protégeant les actifs écologiques, et en œuvrant pour une adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

C. Stratégie

Activités prévues

73. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif fixé, le sous-programme apportera un soutien technique à l'élaboration de modèles de développement urbain à faibles émissions, en particulier de

carbone, pour faire face aux risques climatiques émergents, mobiliser des investissements en faveur de l'adaptation, assurer la fourniture de services de base et promouvoir l'intégration de stratégies en faveur d'un développement à faibles émissions dans les transports, les espaces publics et le cadre urbains, en vue d'améliorer la qualité de l'air. Il permettra aussi de fournir une assistance à un certain nombre d'États membres sous forme de transfert de connaissances, renforcement des capacités, conseils de politique générale et engagements collégiaux dans les initiatives régionales afin d'envisager des approches durables de l'action climatique à mener dans les villes. Un engagement plus large est nécessaire pour rehausser l'ambition de la dimension urbaine des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et des Plans nationaux d'adaptation, tout en renforçant la base des preuves. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durables 1, 11 et 13.

74. Le sous-programme encouragera la recherche de solutions inspirées de la nature pour sous-tendre l'action climatique, la protection du milieu urbain et périurbain, et la restauration ou la création d'espaces publics verts. Il encouragera également l'utilisation efficace des ressources en promouvant la gestion intégrée des déchets solides et la réduction des déchets plastiques dans le milieu marin, l'élaboration de codes de construction pour des bâtiments économes en énergie et en ressources, et l'inclusion des principes d'économies d'énergie et de ressources dans les codes propres aux pays. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15.

75. Le sous-programme apportera également une aide à l'élaboration de politiques et de lois, à la planification et à la conception des villes, et à l'utilisation d'outils de gouvernance et de financement multiniveaux, dans le cadre de son programme phare « RISE-UP : des établissements résilients pour les citoyens pauvres » axé sur la mobilisation d'investissements pour renforcer la résilience aux changements climatiques des établissements urbains occupés par les citoyens pauvres et marginalisés. Le sous-programme appuiera la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation au niveau mondial visant à créer un environnement propice aux investissements dans l'adaptation des infrastructures et des communautés urbaines aux changements climatiques, comme le Programme mondial d'appui aux plans nationaux d'adaptation, le Partenariat CDN (contributions déterminées au niveau national) et le Groupe d'experts des pays les moins avancés relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces travaux aideront les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11 et 13.

76. Le sous-programme prévoit d'aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19 en mettant en avant les technologies, processus et possibilités d'investissements qui permettront de soutenir une relance verte et d'adopter une approche intégrée pour renforcer la résilience dans les domaines du climat et de la santé.

D. Résultats escomptés

77. Les travaux ci-dessus devraient : a) renforcer les capacités des villes partenaires et des États membres, qui seraient ainsi à même de planifier l'action climatique pour les villes, mobiliser les investissements nécessaires et suivre les progrès accomplis ; b) promouvoir une action climatique multidimensionnelle et une planification de l'environnement urbain de nature à préserver, régénérer et restaurer la biodiversité urbaine et à réduire la pollution de l'air et de l'eau ; et c) mobiliser des investissements pour l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et infranational.

78. Le soutien prévu pour faire face à la pandémie de COVID-19 devrait : a) développer les capacités des villes partenaires et des États membres pour qu'elles puissent être en mesure d'établir des plans de relance verte après la COVID-19 susceptibles d'attirer un financement ; et b) créer des villes, des établissements humains et des communautés plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies, comme indiqué plus en détail dans la section « Résultat 4 » ci-dessous.

E. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020

79. En 2020, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, le sous-programme a dû subir quelques changements. C'est ainsi que de nombreux programmes de grande ampleur visant à faire face aux changements climatiques ont démarré avec jusqu'à six mois de retard et à un rythme plus lent en raison des mesures de confinement et autres restrictions limitant les déplacements, comme par exemple les projets menés aux Comores, à Madagascar, au Malawi et au Mozambique, ainsi qu'en République démocratique populaire lao. Dans les pays frappés par des mesures de restriction très strictes concernant les voyages internationaux, la mise en œuvre des projets est quasiment à l'arrêt.

C'est ainsi que les conseillers de projet qui devaient se rendre aux Îles Salomon n'ont pas reçu l'autorisation de le faire depuis mars 2020, alors que certains éléments du projet ne peuvent être exécutés à l'aide des capacités locales seulement. Ces changements de programme ont eu des répercussions sur les résultats obtenus en 2020, comme indiqué ci-dessous dans les sections « Résultat 2 » et « Résultat 3 ».

80. Dans le même temps, toutefois, le sous-programme a identifié de nouvelles activités pour soutenir les États membres face à la pandémie COVID-19 dans le cadre global des objectifs poursuivis, à savoir soutenir une relance verte et s'attaquer aux vulnérabilités socio-économiques des communautés touchées par les changements climatiques et la pandémie de COVID-19. Au nombre de ces activités figuraient l'élaboration de plans nationaux et municipaux de relance socio-économique ainsi que la tenue de séminaires et ateliers avec des maires et des représentants de collectivités locales. Les produits livrables ainsi modifiés ont contribué aux résultats obtenus en 2020, comme indiqué ci-dessous dans la section « Résultat 1 ».

1. Résultat 1 : riposte intégrée face aux changements climatiques et à la pandémie de COVID-19 [nouveau résultat en 2020]

a) Résultats du programme en 2020

81. Les villes et les autorités locales sont au front dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 tandis que, pour de nombreuses collectivités locales, la riposte aux changements climatiques reste le défi le plus pressant à long terme. Comme suite à la Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain, les villes ont commencé de mettre sur pied des plans d'intervention intégrés face aux changements climatiques et à la pandémie.

82. Aux Philippines, le sous-programme a aidé cinq villes à actualiser leurs plans d'action contre les changements climatiques de manière à concilier les mesures d'atténuation aux effets de ces derniers et les mesures de renforcement de la résilience avec les opportunités d'une relance verte dans le prolongement d'une riposte à la pandémie de COVID-19, en apportant un soutien aux membres les plus vulnérables de la communauté. Les premiers résultats seront diffusés dans le cadre d'un forum visant à attirer un financement en faveur de ces initiatives et d'une série de webinaires auxquels participeront des représentants d'une centaine de collectivités locales.

b) Progrès dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

83. Les travaux ci-dessus ont contribué à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste l'élaboration de stratégies pour une approche intégrée face aux changements climatiques et à la pandémie de COVID-19 (voir le tableau 6).

Tableau 6

Mesure de la performance : plans intégrés d'action contre les changements climatiques et de renforcement de la résilience

2018	2019	2020
Élaboration de plans d'action contre les changements climatiques dans cinq villes	Conception de projets climatiques prioritaires en vue d'un financement	Intégration de la riposte à la pandémie de COVID-19 dans les plans et projets prioritaires

2. Résultat 2 : adaptation renforcée aux changements climatiques et autres crises – le cas des Îles Salomon (comme prévu dans le projet de programme pour 2020) – A/75/6 (chap. 15)

a) Résultats du programme en 2020

84. Aux Îles Salomon, le sous-programme a continué d'apporter un soutien au gouvernement, au conseil municipal de la ville d'Honiara et aux communautés de cinq zones d'implantations sauvages afin de les aider à élaborer et mettre en place des plans d'action communautaires pour faire face aux changements climatiques. Le sous-programme a aussi aidé les administrations nationales et locales à analyser les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19 dans ces cinq communautés. Il a également assisté le gouvernement dans son analyse spatiale et institutionnelle des effets cumulés de la pandémie de COVID-19 et des changements climatiques.

85. Les travaux ci-dessus ont contribué à l'élaboration de plans d'action communautaires et au lancement de leur mise en œuvre ; toutefois, l'objectif prévu dans le projet de budget-programme pour 2020, qui était la mise en place de mesures de renforcement de la résilience communautaire dans cinq établissements informels, n'a pas été pleinement atteint, les projets d'infrastructures n'ayant pu

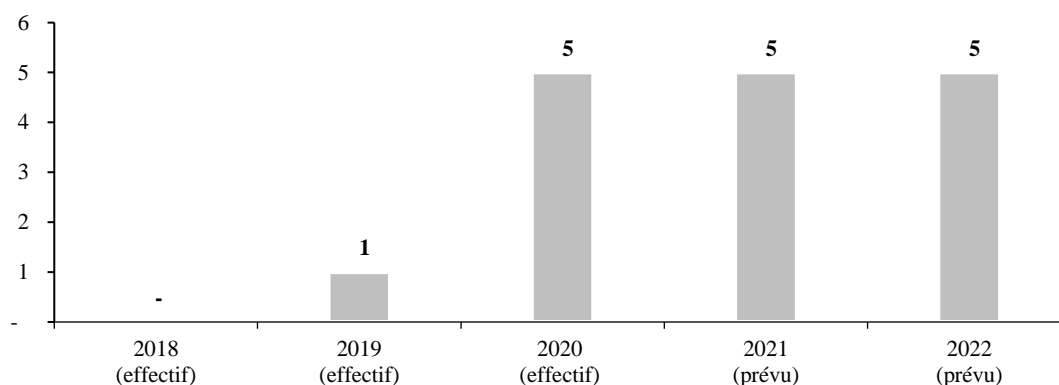
commencer par suite de l'absence des experts internationaux chargés des travaux d'ingénierie, empêchés de voyager en raison de la fermeture des frontières due à la pandémie de COVID-19.

b) Projet de programme proposé pour 2022

86. Le sous-programme assurera la poursuite des travaux visant à renforcer l'adaptation aux changements climatiques et autres crises dans les petits États insulaires en développement, conformément à son mandat. Pour progresser encore vers l'objectif fixé, la mise en œuvre reprendra dès que la situation créée par la pandémie de COVID-19 le permettra ; entre-temps, elle se poursuivra en faisant davantage appel aux compétences nationales, qui seront développées au moyen d'un soutien virtuel. Les progrès escomptés sont indiqués ci-dessous (voir la figure 7).

Figure 7

Mesure de la performance : nombre d'établissements informels ayant adopté des mesures de résilience au niveau communautaire (résultats non cumulés)



3. Résultat 3 : action climatique accélérée dans 16 villes et huit pays du monde entier (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (chap. 15)

a) Résultats du programme en 2020

87. Le sous-programme a aidé 16 villes de plusieurs pays (Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Colombie, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao et Rwanda) à franchir des étapes dans l'établissement de leurs plans d'action contre les changements climatiques, comprenant l'établissement ou l'actualisation de 15 inventaires des gaz à effet de serre, et la réalisation ou l'actualisation de 13 évaluations des risques et de la vulnérabilité face aux changements climatiques. Le sous-programme a aussi soutenu les efforts de renforcement des capacités et de formation, y compris les échanges entre homologues entre des villes d'Afrique du Sud et du Rwanda, et entre l'Indonésie et la République démocratique populaire lao. Par ailleurs, le sous-programme a continué d'appuyer l'intégration verticale et de consolider la gouvernance multiniveaux de ces efforts locaux en publiant un guide sur le renforcement des Contributions déterminées au niveau national (CDN) par le biais de l'action climatique dans les villes et en fournissant aux pays des services consultatifs visant à améliorer la gouvernance multiniveaux.

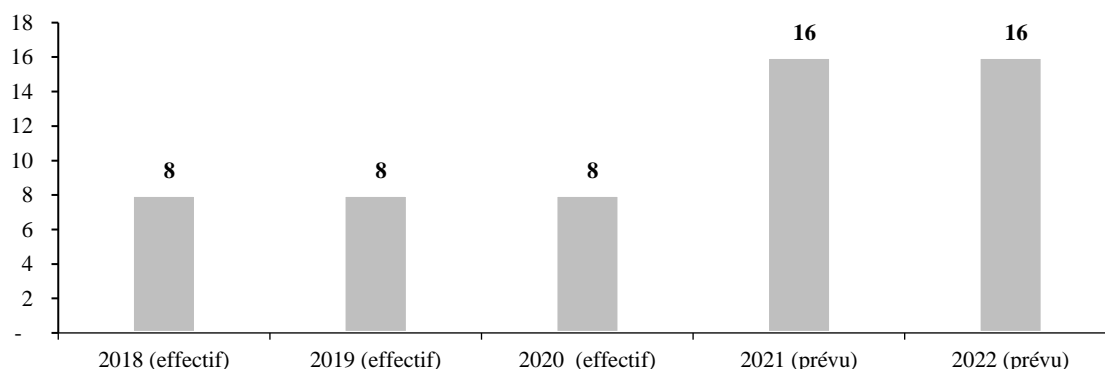
88. Les travaux ci-dessus ont aidé 8 villes à renforcer la base des preuves nécessaire à l'élaboration de leurs stratégies de développement à faibles émissions, qui sont partiellement à l'état de projets et qui n'ont donc pas encore été adoptées par les autorités locales ; par conséquent, l'objectif de 10 villes mettant en place des cadres juridiques pour des stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien d'ONU-Habitat, prévu dans le projet de budget-programme pour 2020, n'a pas été atteint. Les confinements imposés par la pandémie de COVID-19 ont perturbé le processus participatif qui devait présider à l'élaboration des stratégies et plans d'action sur le climat. Le donateur a accepté que le projet soit prolongé, reflétant cette réalité ; ainsi, les projets de cadres juridiques pourront être achevés d'ici septembre 2021.

b) Projet de programme proposé pour 2022

89. Le sous-programme assurera la poursuite des travaux visant à accélérer l'action climatique dans 16 villes et huit pays du monde entier, conformément à son mandat. Pour aider à progresser encore vers la réalisation de l'objectif fixé et compte tenu des récents développements, les travaux du sous-programme évolueront pour inclure la poursuite du soutien à la République démocratique populaire lao et l'identification d'un nouveau groupe de villes au Mexique. D'autres possibilités d'apporter un soutien à l'action climatique au niveau des villes seront envisagées. Les progrès escomptés sont indiqués ci-dessous (voir la figure 8).

Figure 8

Mesure de la performance : nombre total de villes ayant mis en place des cadres juridiques pour des stratégies de développement à faibles émissions avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les établissements humains



4. Résultat 4 : adoption de mesures de résilience urbaine participatives en Afrique australe

Projet de programme proposé pour 2022

90. En Afrique sub-saharienne, la situation critique causée par la multiplicité et la gravité croissante des phénomènes météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques, exacerbée par une urbanisation extraordinairement rapide et l'absence d'infrastructures adéquates, ainsi que les risques associés aux urgences sanitaires, dont les pandémies, exige une réponse urgente. Les dangers et vulnérabilités auxquels doivent faire face les zones urbaines dépassent les frontières et sont le lot des villes dans beaucoup de pays. Des activités de renforcement des capacités ont été menées pour promouvoir la coopération et une urbanisation durable et résiliente en Afrique australe, orientale et occidentale. Une planification participative de la résilience urbaine utilisant l'Outil de planification d'actions pour la résilience urbaine (City resilience action planning tool, CityRAP) a été mise en œuvre dans 10 villes de six pays. D'un point de vue normatif, une évaluation régionale de la vulnérabilité et de la résilience urbaines a été menée dans les 16 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le sous-programme a assisté, à différents niveaux, les établissements humains touchés de la région afin de favoriser un renforcement de la résilience aux changements climatiques à base participative et communautaire à tous les stades – planification, coordination, réponse, préparation et adaptation. L'échange régional et infrarégional de connaissances entre les autorités nationales et locales a été facilité en faisant appel à des institutions académiques de différents pays de la SADC. En 2022, le sous-programme élargira son soutien aux États membres en mettant en œuvre des plans de résilience au climat et à la pandémie dans deux villes supplémentaires. Le sous-programme appuiera en outre les efforts régionaux déployés dans les 16 pays de la SADC pour développer les capacités locales de réduction des risques de catastrophe et les politiques d'adaptation aux changements climatiques.

5. Enseignements tirés de l'expérience et changements prévus

91. Les enseignements à tirer du sous-programme sont que les liens entre l'action aux niveaux régional, national et municipal sont critiques et que l'action à ces niveaux doit être coordonnée correctement car les besoins régionaux trouvent souvent leur réponse dans des approches multinationales coordonnées dépassant les barrières locales, nationales et sectorielles. Ainsi, en Afrique du Sud la tendance est de développer les villes secondaires de plus petite taille ; ces agglomérations sont la solution pour renforcer la résilience urbaine dans la région. Pour tirer parti de cet enseignement, le sous-programme adoptera une double démarche : améliorer la coordination régionale pour que les politiques et réglementations puissent effectivement avoir des répercussions à tous les niveaux, et promouvoir une approche ascendante dans laquelle la planification participative pour le renforcement de la résilience et l'adaptation au climat dans les villes secondaires renseigne également les niveaux nationaux et régionaux en s'enrichissant mutuellement et en échangeant les meilleures pratiques, y compris sur la conception et la mise en place d'infrastructures résilientes.

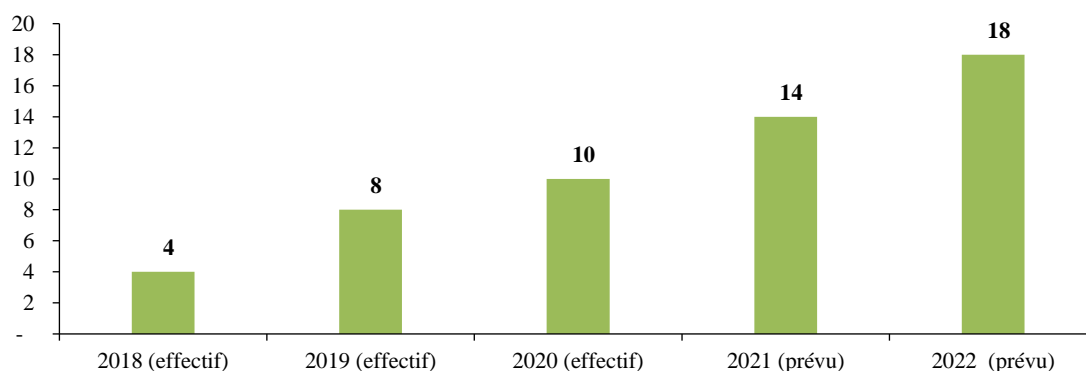
6. Progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

92. Ces travaux devraient contribuer à la réalisation de l'objectif fixé, comme en atteste le nombre de villes de la région mettant en place des mesures pour le renforcement de la résilience élaborées à

l'aide de l'outil CityRAP et en échangeant les meilleures pratiques avec au moins une autre ville dans un autre pays (voir la figure 9).

Figure 9

Nombre de Cadres d'action pour la résilience mis en place



F. Textes portant autorisation du sous-programme

93. On trouvera ci-après la liste des textes portant autorisation du sous-programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
73/228	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
74/219	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
75/216	Réduction des risques de catastrophe
75/218	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
75/219	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

2. Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
22/3	Villes et changements climatiques

G. Produits livrables

94. Le tableau 7 donne la liste de tous les produits livrables sur la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie, qui contribuent ou devraient contribuer à la réalisation de l'objectif indiqué ci-dessus.

Tableau 7

Sous-programme 3 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2020	2020	2021	2021	2022
	prévus	effectifs	prévus	Approuvés par le Conseil exécutif	prévus
B. Production et transfert de connaissances					
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	28	24	32	15	15
1. Projets de démonstration sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faibles émissions de carbone et à des infrastructures et des bâtiments plus écologiques.	4	4	4	2	2
2. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies concernant une meilleure qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible émission de carbone et les infrastructures et les bâtiments plus écologiques.	2	2	3	1	1
3. Projets de démonstration sur le renforcement de la résilience et l'adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe.	10	10	11	6	6
4. Amélioration des politiques, des instruments juridiques, des plans et des stratégies permettant une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télé-détection) et de traitement de données.	5	5	6	3	3
5. Projets de démonstration sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques.	4	2	4	1	1
6. Politiques, stratégies et plans nationaux, régionaux et locaux visant à améliorer la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets, et à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.	3	1	4	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	89	56,5	100	38	38
7. Séminaires, ateliers et stages de formation visant à sensibiliser les partenaires et les groupes vulnérables (notamment dans les implantations sauvages) et à renforcer leurs capacités de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faibles émissions de carbone.	30	15,5	35	10	10
8. Séminaires, ateliers et stages de formation visant à renforcer les capacités des partenaires d'ONU-	55	33	55	25	25

Catégorie et sous-catégorie	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021	
				Approuvés par le Conseil exécutif	2022 prévus
Habitat en matière de planification, de gestion et d'action concernant l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faibles émissions de carbone.					
9. Séminaires, ateliers et stages de formation visant à mieux faire connaître les modèles de villes vertes et leur application, les infrastructures vertes et la planification urbaine verte et bleue.	4	4	5	-	-
10. Formation aux aspects environnementaux et climatiques et suivi des objectifs de développement durable en milieu urbain (qualité de l'air, eau, assainissement, gestion des déchets).	0	4	5	3	3
Publications (nombre de publications)	2	2	3	3	3
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air.	1	1	1	1	1
12. Publications sur l'adaptation efficace des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres quartiers urbains marginalisés, ainsi que des infrastructures, aux changements climatiques.	1	1	1	1	1
13. Publication sur l'amélioration des services urbains à faible émission de carbone et l'utilisation plus rationnelle des ressources (p. ex., en mettant l'accent sur l'innovation technologique).	-	-	1	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	9	9	12	5	5
14. Série ou ensemble de documents techniques sur l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels).	2	2	2	1	1
15. Série de documents techniques sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air.	2	2	3	1	1
16. Série ou ensemble d'études de cas ponctuelles sur l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains.	2	2	3	1	1
17. Série ou compilation ponctuelle de directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux sur l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les réseaux verts et bleus, les actifs écologiques et les services écosystémiques.	1	1	2	1	1
18. Série de documents techniques sur l'amélioration des services urbains à faibles émissions de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance).	2	2	2	1	1

C. Produits techniques

Consultations, conseils et plaidoyers : fourniture aux États membres (16) de services consultatifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les villes pour favoriser l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, améliorer la qualité de l'air et fournir des services urbains à faibles émissions de carbone, utiliser plus efficacement les ressources et protéger les actifs écologiques.

Catégorie et sous-catégorie	2021				
	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	Approuvés par le Conseil exécutif	2022 prévus
Bases de données et documents techniques numérisés : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en milieu urbain et documents de fond numérisés (c'est-à-dire des simulations) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques (utilisés par 15 pays d'Afrique et de la région Asie-Pacifique).					
Produits de communication					
Programmes promotionnels, manifestations spéciales et matériels d'information : produits de communication sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. Le but est d'atteindre une audience de 6 millions de personnes.					
Relations extérieures et relations avec les médias : articles sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.					
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web, contenus des médias sociaux et multimédias sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air ; l'utilisation plus efficace des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. Le nombre annuel de visiteurs est de 10 millions.					

V. Sous-programme 4

A. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

B. Objectif

95. L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines en promouvant l'intégration sociale et des communautés inclusives ainsi que l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés, et en renforçant la résilience du cadre bâti et des infrastructures.

C. Stratégie

1. Activités prévues

96. Pour contribuer à cet objectif, le sous-programme aidera les États membres à mettre en œuvre des stratégies et des mesures visant à améliorer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics par le biais de programmes opérationnels globaux, participatifs et inclusifs dans les pays, répondant aux crises qui touchent tous les membres de la communauté, notamment les plus vulnérables ; et à mettre en place une administration foncière adaptée à sa finalité afin d'assurer la sécurité d'occupation des terres pour tous dans les endroits touchés par une crise.

Le sous-programme prévoit également d'appuyer la mise en œuvre par les États membres d'approches de relèvement inclusives, fondées sur des données factuelles et durables, telles que le processus de planification et de gestion communautaire qu'ONU-Habitat nomme le « processus populaire », qui favorise l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, conformément aux principes « reconstruire en mieux » et « ne pas faire de laissés-pour-compte ». L'accent sera mis sur des éléments qui ont un effet catalyseur lorsqu'ils sont intégrés à des efforts plus larges de la communauté des Nations Unies visant à promouvoir la stabilité et la paix durable et à renforcer la cohésion sociale et la résilience des villes et des communautés, ce qui aidera les États membres à accomplir des progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11b. Le sous-programme continuera de s'employer à appuyer les acteurs locaux jouant un rôle clé dans le renforcement de la cohésion sociale entre les communautés, la réduction de la discrimination et de la xénophobie ainsi que la promotion d'approches fondées sur les droits de l'homme dans des situations de crises en milieu urbain. En outre, le sous-programme complètera les efforts déployés dans le cadre du sous-programme 2 pour augmenter les recettes locales en améliorant

la sécurité d'occupation et en veillant à ce que l'augmentation des recettes locales soit également gérée au niveau local de manière à renforcer l'intégration sociale et à créer des communautés inclusives. Ces travaux aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11 et 16.

97. Le sous-programme prévoit également de donner un degré de priorité élevé à l'amélioration des conditions de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés. Il fournira une expertise en matière de réponse aux crises urbaines et apportera un appui à l'élaboration de stratégies de développement urbain intégrées qui répondent aux besoins des communautés d'accueil et des déplacés, en cherchant à surmonter les vulnérabilités chroniques et aiguës. De plus, il mettra à disposition des compétences concernant la planification des camps en tant que futures extensions urbaines, en assignant des priorités dans la gestion des crises, et en y incluant des normes d'urbanisme « adéquates » ainsi que des modalités d'occupation adaptées à la transformation, à terme, de ces camps en quartiers. Il s'emploiera à renforcer les efforts déployés par ONU-Habitat pour relever les défis liés à la terre qui sont sources de conflit, notamment en soutenant les droits au logement, à la terre et à la propriété dans les contextes de l'action humanitaire et du développement, ainsi qu'à promouvoir une administration foncière adaptée à sa finalité afin d'assurer la sécurité d'occupation pour tous dans les endroits touchés par une crise. Cela se fera par une mobilisation renforcée des efforts de l'Organisation des Nations Unies, comme décrit dans la Note d'orientation du Secrétaire général sur « Les Nations Unies et la terre et les conflits ». Il s'attachera à adapter les orientations normatives et l'appui opérationnel d'ONU-Habitat aux situations de déplacement en zone urbaine, formulés dans le programme phare 4 sur la migration, en coordination et coopération étroite avec d'autres acteurs clés et organismes apparentés des Nations Unies, ainsi qu'à contribuer au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Ces travaux aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10 et 11.

98. Le sous-programme continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience fondées sur des données probantes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. En outre, il élaborera et perfectionnera des cadres, des outils et des approches de profilage urbain et de relèvement spécifiques au milieu urbain, en appuyant la mise en œuvre locale et en mobilisant les réseaux de parties prenantes urbaines, en complément des travaux dirigés par la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD au niveau national. Ces travaux aident les États membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11, 13 et 16.

99. Le sous-programme prévoit d'apporter un soutien aux États membres sur les questions liées à la COVID-19 en continuant de mobiliser les mécanismes des Nations Unies et les administrations nationales et locales et de donner une direction pour s'attaquer aux questions qui se font jour en milieu urbain dans des situations de crise, ainsi qu'en œuvrant pour que le relèvement urbain soit pris en compte dans les stratégies nationales de relèvement après la pandémie de COVID-19.

2. Résultats escomptés

100. Les travaux ci-dessus devraient : a) accroître la proportion de la population au sein des communautés touchées par une crise qui participe à la prise de décision locale dans le cadre des projets de reconstruction et améliorer l'inclusion sociale, renforcer la sécurité d'occupation et favoriser un meilleur accès à un logement convenable et aux services de base dans les situations fragiles ; b) accroître le nombre de villes où les réfugiés, les migrants, les déplacés internes, les rapatriés et les communautés d'accueil parviennent progressivement à avoir accès à la sécurité d'occupation, à des services de base et des services sociaux durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ; et c) réduire les risques multidimensionnels et améliorer la protection des personnes les plus vulnérables dans les villes, qui sont souvent plus fortement touchées par les catastrophes, par un renforcement de la résilience urbaine, à savoir le développement de villes qui possèdent des systèmes, mécanismes et structures permettant de faire face aux crises, réduire les pressions, favoriser un relèvement plus rapide, s'adapter aux défis, obtenir des progrès durables et améliorer les conditions et la qualité de vie de l'ensemble de leurs habitants.

101. L'appui prévu pour les questions liées à la COVID-19 devrait se traduire par un renforcement des systèmes pour l'analyse et la prise de décisions, au niveau des villes, concernant les infrastructures résilientes, en particulier dans des situations de crise, où un nombre accru de villes et d'implantations sauvages dans les villes seront visés, dans le cadre d'activités normatives et opérationnelles, afin de renforcer leur résilience face à de nombreuses menaces, notamment les urgences sanitaires, comme décrit plus en détail dans la section « Résultat 4 » ci-dessous.

D. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du sous-programme en 2020

102. En 2020, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, le sous-programme a modifié l'approche adoptée pour le renforcement des capacités et les activités de formation destinées aux communautés locales et aux autorités nationales et locales, passant de réunions en présentiel à des réunions virtuelles/hybrides. Les restrictions de voyage au niveau mondial ont empêché l'ensemble des missions de renforcement des capacités, des visites sur le terrain, des enquêtes et des déploiements de personnel vers des lieux d'affectation qui étaient prévus.

103. Dans le même temps, toutefois, le sous-programme a défini de nouvelles activités pour soutenir les États membres face à la pandémie de COVID-19, dans le cadre global des objectifs poursuivis. Ainsi, il a apporté une expertise en matière d'urbanisme pour l'élaboration du Plan de réponse humanitaire global COVID-19, du Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID-19 et de la Note de synthèse du Secrétaire général sur la COVID-19 dans un monde urbain. En outre, ONU-Habitat a élaboré son « Covid-19 Policy and Programme Framework » (« Cadre des politiques et des programmes sur la COVID-19 »), qui définit des plans d'action mondiaux, régionaux et nationaux mettant l'accent sur l'appui aux administrations locales ; le profilage urbain et la cartographie des données ; l'amélioration de l'approvisionnement en eau et des installations sanitaires dans les implantations sauvages ; ainsi que la sensibilisation à la menace que fait peser la pandémie de COVID-19. Les fonds d'urgence internes d'ONU-Habitat de 1,3 million de dollars ont permis de soutenir des projets dans 145 villes de 13 pays, venant en aide à cinq millions de personnes, notamment au Brésil, au Mexique, en Syrie, au Liban, en Iraq, au Myanmar, aux Philippines, au Mozambique, au Ghana et au Kenya. À Mossoul (Iraq), ONU-Habitat, en collaboration avec l'OMS, a élaboré des directives intitulées « Managing COVID-19 risks at construction sites » (« Gérer les risques liés à la COVID-19 sur les chantiers de construction ») afin que les personnes puissent revenir travailler sur des projets de reconstruction. Les directives ont été transmises aux entrepreneurs et partenaires, et la reprise des activités d'ONU-Habitat à Mossoul a abouti à la fourniture d'abris ainsi qu'à l'accès à des moyens de subsistance pour les communautés défavorisées. Les nouveaux produits livrables ont contribué aux résultats obtenus en 2020, comme décrit dans la section « Résultat 1 » ci-dessous.

1. Résultat 1 : renforcement de la réponse face à la pandémie de COVID-19 en milieu urbain

a) Résultats du programme en 2020

104. La pandémie de COVID-19 a constitué une menace existentielle à l'échelle mondiale, qui s'est avérée des plus complexes dans les zones urbaines densément peuplées. Il est nécessaire de préciser que la densité n'est pas le problème ou la cause de cette menace, mais plutôt que la menace résulte d'un grand nombre de difficultés socio-économiques passées et actuelles et du manque fondamental d'accès adéquat aux services urbains. La réponse du sous-programme s'est alignée sur les trois piliers sur lesquels reposait la riposte du système des Nations Unies et y a contribué. *Riposte sanitaire* : ONU-Habitat, en coordination avec l'OMS, sur la base de l'expérience acquise lors de la crise due à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest, a apporté son expertise concernant les données et analyses, l'analyse des données urbaines et les orientations sanitaires dans les milieux urbains. *Riposte humanitaire* : ONU-Habitat a activement participé aux mécanismes du Comité permanent interorganisations (CPI), sensibilisant en particulier aux menaces que faisait peser la COVID-19 en milieu urbain et aux priorités en matière de réponse face à cette pandémie. ONU-Habitat s'est joint à l'appel interorganisations coordonné de l'Organisation des Nations Unies dans son Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et a apporté des contributions au niveau des pays pour formuler le récit mondial de l'incidence de la pandémie dans les zones urbaines. *Riposte socioéconomique* : ONU-Habitat a contribué activement au Cadre des Nations Unies pour une riposte socioéconomique immédiate face à la COVID-19 en dirigeant conjointement le pilier 5 (Cohésion sociale et résilience des communautés). De plus, ONU-Habitat a joué un rôle de chef de file en contribuant à la Note de synthèse du Secrétaire général de l'ONU sur la COVID-19 dans un monde urbain en collaboration avec le PNUD, le Département des affaires économiques et sociales (DESA) du Secrétariat de l'ONU, le PNUE, l'UNICEF, l'ONUDC, l'OIT, l'OMS, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'ensemble des commissions économiques régionales.

105. Le sous-programme a également élaboré un Cadre des politiques et des programmes afin de définir les domaines prioritaires et la portée thématique de la riposte face à la COVID-19. Ce cadre a été utilisé par le Siège et les bureaux régionaux afin d'assurer un alignement stratégique et une complémentarité des programmes et projets de riposte en milieu urbain. Il a mis l'accent sur quatre domaines : 1) appui aux administrations locales et solutions communautaires ; 2) profilage

des contextes urbains (données, cartographie et connaissances) ; 3) atténuation de l'impact économique et amorçage de la reprise ; et 4) promotion d'un apprentissage actif concernant les mesures politiques et les pratiques. D'une riposte rapide à une reprise à plus long terme, ONU-Habitat a appuyé la riposte globale dans 37 pays et plus de 250 villes, venant en aide à 6,8 millions de personnes. ONU-Habitat a mis en lumière ses travaux dans les bidonvilles et les implantations sauvages qui constituent une priorité essentielle dans la riposte à la COVID-19. En outre, le sous-programme a élaboré un Plan de riposte afin de soutenir 64 pays dans le cadre de plus de 100 projets et levé ou reprogrammé 25 millions de dollars, principalement pour des implantations sauvages. À titre d'exemple, au Somaliland, ONU-Habitat a facilité l'accès à l'eau pour des communautés vulnérables afin d'éviter la propagation de la COVID-19, en fournissant de l'eau propre à des déplacés internes dans deux établissements en périphérie d'Hargeisa ; dans le cadre du Programme pour des politiques urbaines nationales du Myanmar, dans les implantations sauvages de Yangon, ONU-Habitat a élaboré un projet de riposte d'urgence pour lutter contre la COVID-19 dans les établissements informels ; aux Philippines, ONU-Habitat a ouvert deux marchés des satellites et plusieurs magasins de téléphonie mobile autour de la ville de Marawi afin d'améliorer l'accès à l'alimentation, de faire participer les communautés aux petites entreprises et de les informer au sujet des stratégies de reprise.

b) Progrès dans la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

106. Les travaux ci-dessus ont contribué à l'objectif, comme l'attestent l'élaboration et l'adaptation de projets et de programmes pour lutter contre la COVID-19 dans les milieux urbains et les implantations sauvages dans 262 villes bénéficiaires de 37 pays, venant en aide à 6,8 millions de personnes dans le cadre de 71 projets, en collaboration avec plus de 250 partenaires (voir le tableau 8).

Tableau 8

Mesure de la performance – Tableau

2018	2019	2020
La poursuite de vastes programmes d'assainissement des bidonvilles fournit la base de l'engagement communautaire dans un contexte de crise	La réalisation d'un profilage urbain, d'une analyse des données urbaines collectées et d'une planification fournit les outils et les méthodologies permettant de soutenir l'engagement communautaire, urbain et national, en particulier dans les établissements informels, et appuie l'objectif de renforcement de la résilience.	Élaboration et adaptation de projets et de programmes visant à lutter contre la COVID-19 dans les milieux urbains et les établissements informels, dans 262 villes bénéficiaires de 37 pays, venant en aide à 6,8 millions de personnes dans le cadre de 71 projets, en collaboration avec plus de 250 partenaires.

2. Résultat 2 : réhabilitation et réfection des habitations pour les familles vulnérables de Mossoul (Iraq) (comme prévu dans le projet de programme pour 2020) – A/74/6 (Sect. 15)

a) Résultats du programme en 2020

107. Le sous-programme a traité la crise urbaine en Iraq en renforçant ses efforts de réhabilitation des logements dans trois gouvernorats libérés et, en particulier, dans la ville de Mossoul. En 2020, les interventions en matière d'abris ont contribué au retour durable de près de 2 500 résidents de Mossoul qui avaient été déplacés et touchés par le conflit avec l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le sous-programme a également entrepris le réaménagement et la réhabilitation participatifs de l'Al Yarmouk Park, le plus grand espace public ouvert de l'ouest de Mossoul, en tant que partie intégrante de ses programmes de réhabilitation de zones urbaines en cours. Les terrains de sport polyvalents nouvellement construits offrent un outil puissant pour renforcer les liens et les réseaux sociaux, surmonter la méfiance et dépasser les divisions politiques ainsi que les différences ethniques ou religieuses, en particulier au sein d'une jeunesse laissée pour compte qui a grandi dans un environnement d'intolérance et de conflit. En outre, le sous-programme a favorisé une approche « reconstruire en mieux » qui encourage l'adoption de technologies plus vertes, notamment des énergies renouvelables, une conception passive, le recyclage des déchets ainsi que l'utilisation de matériaux venant d'Iraq et produits dans ce pays, contribuant globalement à la durabilité environnementale et la résilience.

108. Les travaux susmentionnés ont contribué à la réhabilitation de 356 habitations endommagées par la guerre dans les quartiers ciblés d'Al Shifaa, Sikak, Matahin et Maghreb, ainsi qu'à la modernisation des infrastructures WASH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) à Al Shifaa, la création d'installations de sport et l'aménagement de l'Al Yarmouk Park pour le rendre plus éco-responsable, atteignant ainsi l'objectif visant à améliorer l'accès des rapatriés et des populations vulnérables à des services de base, un logement abordable avec une sécurité d'occupation des terres ainsi qu'une réconciliation sociale renforcée, comme énoncé dans le projet de budget-programme pour 2020.

b) Projet de programme proposé pour 2022

109. Le sous-programme poursuivra les travaux liés à la réhabilitation des habitations, à l'amélioration des services de base, à la protection des droits au logement, à la terre et à la propriété, aux mesures communautaires prises à la suite d'inondations et à l'amélioration des espaces ouverts destinés aux ménages vulnérables et laissés pour compte de Mossoul (Iraq), conformément à son mandat. Afin de contribuer à accomplir des progrès en vue de l'objectif, le sous-programme dirigera, en partenariat avec l'UNESCO, l'élaboration d'un plan de relèvement participatif pour la vieille ville de Mossoul. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure de la performance ci-après (voir le tableau 9).

Tableau 9
Mesure de la performance

2018	2019	2020	2021	2022
Absence d'un mécanisme de coordination national ainsi que d'une large intervention humanitaire pour la reconstruction de Mossoul afin d'orienter les travaux de relèvement et de réhabilitation pour les rapatriés bénéficiaires des 600 habitations réhabilitées	Mise en place d'un mécanisme de coordination national pour la reconstruction de Mossoul afin de relèvement et de réhabilitation des habitations endommagées et la construction simultanée de nouveaux logements	Les rapatriés bénéficient d'un accès amélioré à des services de base, des logements abordables et des abris dignes avec une sécurité d'occupation des terres	Amélioration de l'accès à des services adéquats de logement et de base pour les rapatriés et les membres de communautés vulnérables ; les défis liés au développement et à la consolidation de la paix à long terme sont relevés par des mesures telles que la protection des droits au logement, à la terre et à la propriété ainsi que la facilitation de la médiation pour régler les différends entre les membres des communautés	Le sous-programme dirigera, en partenariat avec l'UNESCO, l'élaboration d'un plan de relèvement participatif pour la vieille ville de Mossoul

3. Résultat 3 : villes inclusives : améliorer l'impact positif des migrations urbaines (comme prévu dans le projet de programme pour 2021) – A/75/6 (Sect. 15)

a) Résultats du programme en 2020

110. Le sous-programme a œuvré dans de nombreuses régions pour aider les États membres à faire face aux défis majeurs liés aux migrations ou aux déplacements. Les migrants et les déplacés (notamment les déplacés internes) s'installent et habitent de plus en plus dans des zones urbaines. L'afflux rapide de populations supplémentaires dans les villes causé par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine exerce une pression sur les systèmes urbains et pèse sur la fourniture de services ainsi que sur la disponibilité de logements, d'infrastructures et de moyens de subsistance adéquats. Le sous-programme a également contribué au renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, l'objectif d'ONU-Habitat étant d'améliorer les vies des réfugiés, des migrants et des déplacés internes dans les zones urbaines, tout en apportant un appui aux communautés hôtes par la promotion d'approches par zone mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. De plus, les travaux du sous-programme dans des contextes de crise urbaine allaient de la collecte de données spatiales et participatives (profilage urbain), servant de base concrète à la prise de décisions, à des recommandations politiques, en passant par un renforcement des capacités et la mise en œuvre (projet pilote). Sur la base des expériences de pays tels que l'Iraq,

le Liban et la Somalie, des plans directeurs et des projets de réhabilitation, notamment des extensions urbaines planifiées et la rénovation de quartiers mal desservis habités par des citoyens pauvres et d'autres groupes vulnérables, ont été élaborés dans certaines régions prioritaires comme l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun), les pays d'Amérique latine touchés par la crise du Venezuela et l'Asie (Bangladesh).

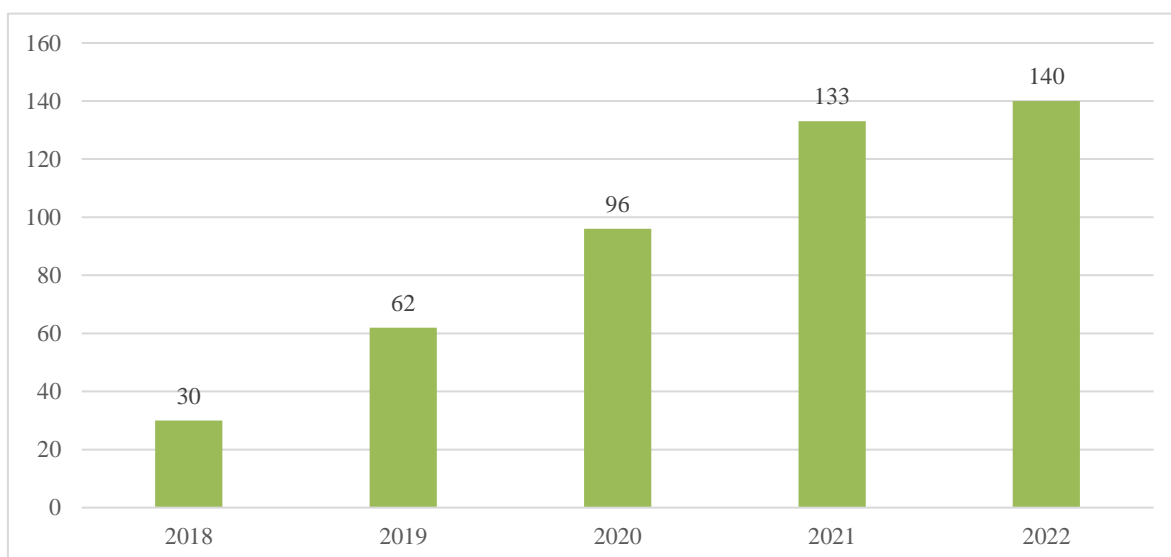
111. Les travaux susmentionnés ont contribué à la collecte de données participatives et renforcé la cohésion sociale entre les migrants, les déplacés et les communautés hôtes. Les interventions visant à améliorer le niveau de vie de l'ensemble des personnes habitant dans des villes et appartenant à des communautés, notamment par une amélioration de l'accès aux services sociaux, urbains et de base, de la sécurité d'occupation des terres et des logements, ont été fondées sur des processus participatifs et des données urbaines vérifiables. Au total, 96 profils de participation ont été établis, correspondant à l'objectif de 96 villes recourant à des méthodologies de planification participative, comme énoncé dans le projet de budget-programme pour 2021.

b) **Projet de programme proposé pour 2022**

112. Le sous-programme poursuivra les travaux liés aux villes inclusives visant à améliorer l'impact positif des migrations urbaines, conformément à son mandat. Afin de contribuer à progresser dans la réalisation de l'objectif fixé, le sous-programme continuera d'appuyer les gouvernements à tous les niveaux pour promouvoir des approches fondées sur les droits de l'homme en vue de l'inclusion des migrants et des déplacés dans les villes. Des travaux seront entrepris pour axer ses activités sur l'élaboration de projet intégrés et inclusifs (notamment des activités de recherche, des collectes et des analyses de données spatiales, des examens et des recommandations concernant l'environnement politique, des formations, des orientations et des services de conseil ainsi que des activités de sensibilisation au niveau mondial) qui appuient l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure de la performance ci-après (voir la figure 10).

Figure 10

Mesure de la performance : nombre total de villes ayant recours à des méthodologies de planification participative



4. **Résultat 4 : une nouvelle approche pour le renforcement de la résilience des villes**

Projet de programme proposé pour 2022

113. Plus de 50 % de la population mondiale vivant dans des zones urbaines et les prévisions tablant sur un pourcentage de 70 % d'ici 2050, les défis dans les villes s'accroissent de jour en jour. Il est plus important que jamais de construire des villes résilientes. Les programmes pour la résilience des villes d'ONU-Habitat estiment qu'il est impératif de travailler dans le cadre d'une approche multirisque, multipartite et multisectorielle qui construit des villes résilientes en tenant compte de la complexité des systèmes urbains. Un exemple récent de réussite de l'approche du Programme mondial pour la résilience des villes a été la réponse des villes à la pandémie de COVID-19. Le sous-programme traitera la question de la résilience dans le cadre du Programme mondial pour la résilience des villes d'ONU-Habitat, qui fournit aux maires des données aux fins d'une prise de décision fondée sur des données factuelles. L'approche prévoit une collecte de données urbaines, des activités

d'information, des analyses, des diagnostics et des recommandations techniquement applicables. Si la méthodologie a été calibrée dans divers milieux urbains complètement différents, son applicabilité a démontré que les principaux éléments urbains sont similaires d'une ville à l'autre et l'on assistera, en 2022, à une intensification des opérations dans un plus grand nombre de villes.

5. Enseignements tirés et changements prévus

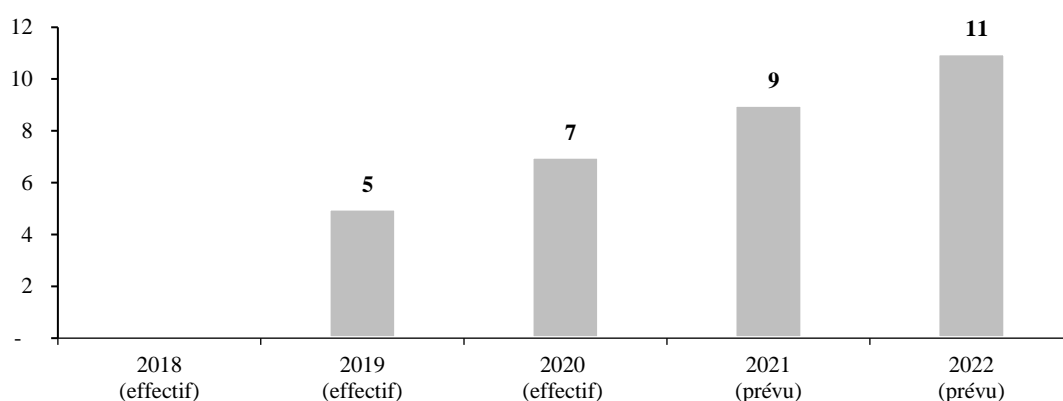
114. L'enseignement pour le sous-programme a été que, quels que soient le contexte et la diversité des défis dans une ville donnée, les principaux systèmes/éléments urbains et les infrastructures de base nécessaires sont similaires. Par conséquent, un cadre conceptuel souple, comme le Programme mondial pour la résilience des villes, qui recense les défis, les chocs et les pressions et mobilise les acteurs concernés dans l'ensemble du paysage urbain, revêt une grande importance. En appliquant cet enseignement, le sous-programme automatisera les analyses de données des systèmes urbains tout en les plaçant dans le contexte de différentes parties prenantes et de défis ou chocs spécifiques. La construction d'infrastructures résilientes qui répondent aux besoins sociaux est clairement un impératif pour toutes les villes.

6. Progrès escomptés en vue de la réalisation de l'objectif fixé et mesure de la performance

115. Ces travaux devraient contribuer à la réalisation de l'objectif fixé, comme le démontre le nombre croissant de villes adoptant la méthodologie définie dans le Programme mondial pour la résilience des villes et investissant dans celle-ci (voir la figure 11). Ce nombre augmentera de deux villes au cours de la période du Programme, tandis que des outils seront mis au point en parallèle afin de permettre un renforcement accru des capacités et un appui à l'élaboration de politiques et de directives pour les autorités nationales et locales.

Figure 11

Mesure de la performance : nombre de villes où le Programme mondial pour la résilience des villes est mis en œuvre



E. Mandats confiés par les organes délibérants

116. La liste ci-après fournit l'ensemble des mandats confiés au sous-programme.

1. Résolutions de l'Assemblée générale

64/292	Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement
67/291	Assainissement pour tous
69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
73/139	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
73/150	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño
74/115	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
74/118	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
74/160	Aide et protection en faveur des personnes déplacées

2. Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme
23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes, naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

F. Produits livrables

117. Le tableau 10 ci-après énumère l'ensemble des produits, par catégorie et sous-catégorie, pour la période 2020–2022, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif établi ci-dessus.

Tableau 10

Sous-programme 4 : produits livrables pour la période 2020–2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2020 prévus	2020 effectifs	2021 prévus	2021	2022 prévus
				Approuvés par le Conseil exécutif	
B. Production et transfert de connaissances					
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	28	23	31	18	19
1. Projets sur l'amélioration de l'intégration sociale et de la cohésion de communautés	10	8	10	7	8
2. Projets sur l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	10	8	11	5	5
3. Projets sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	8	7	10	6	6
Séminaires, ateliers et formations (nombre de jours)	42	27	45	31	31
4. Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	16	10	18	12	12
5. Séminaires, ateliers et formations sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	13	9	13	8	8
6. Séminaires, ateliers et formations sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	13	8	14	11	11
Publications (nombre de publications)	2	1	2	2	2
7. Publications sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	1	1	1	1	1
8. Publications sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	1	0	1	1	1
Documents techniques (nombre de documents)	9	6	9	6	6
9. Documents techniques sur l'amélioration de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	3	2	3	2	2
10. Documents techniques sur l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes	3	2	3	2	2
11. Documents techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	3	2	3	2	2

VI. Direction exécutive et administration

118. Le Bureau de la Directrice exécutive fournit une orientation générale, traduisant la vision de la Directrice exécutive et les orientations du Conseil exécutif dans les priorités de l'organisation. Il crée une équipe soudée chargée de mettre en œuvre le mandat de l'organisation.

119. Le Bureau de la Directrice exécutive est également chargé de veiller à l'efficacité globale de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat, qui est mise en place depuis deux ans. Dans ce cadre, il fournit une orientation et un alignement par l'intermédiaire du Comité exécutif, qui est présidé par la Directrice exécutive et aide cette dernière à fournir des orientations politiques afin de veiller à l'efficacité de l'organisation.

120. Le Bureau de la Directrice exécutive apporte un appui à cette dernière et au Directeur exécutif adjoint dans le cadre de son rôle de supervision de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020–2023 d'ONU-Habitat. Il travaille également en coordination avec l'ensemble des directeurs de division afin d'établir le programme de travail et le budget de l'organisation. Grâce à une retraite des hauts fonctionnaires en début, en milieu et en fin d'année, le Bureau de la Directrice exécutive aide à assurer un alignement général au niveau du plan de travail de l'organisation.

121. Le Bureau de la Directrice exécutive veille également à l'efficacité de la mise en œuvre des questions relatives aux programmes et à la gestion par l'intermédiaire du Comité de gestion du programme, qui est dirigé par le Directeur exécutif adjoint. En collaboration avec les directeurs des divisions, le Bureau de la Directrice exécutive aide à veiller à ce que des cibles soient établies et suivies et fassent l'objet de rapports de manière efficace. Le Directeur exécutif adjoint préside également le Comité d'examen des projets qui est chargé d'assurer l'alignement général entre le programme de travail de l'organisation, les besoins budgétaires et le fait que les projets contribuent efficacement à la réalisation des cibles d'incidence établies conformément au Plan stratégique.

122. Le Bureau de la Directrice exécutive fournit également une orientation stratégique aux différentes divisions afin de veiller au respect des politiques et des procédures de l'Organisation des Nations Unies. Par l'intermédiaire de son Bureau des affaires juridiques et de son Groupe de l'évaluation, tous deux relevant directement de la Directrice exécutive, le Bureau de la Directrice exécutive s'efforce d'assurer une gestion transparente et éthique de l'organisation. Le Bureau de la Directrice exécutive est également le point focal pour le Bureau des services de contrôle interne et d'autres fonctions d'investigation de l'Organisation des Nations Unies.

123. Le Bureau de la Directrice exécutive travaille en coordination avec le Directeur de la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation afin d'établir la position générale de l'organisation concernant un certain nombre de questions clés liées au mandat d'ONU-Habitat. Ce rôle assure une cohérence et un alignement avec des positions plus larges du Secrétariat, renforçant la position générale de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte des villes et des établissements humains.

124. Le Bureau de la Directrice exécutive est également chargé d'assurer un environnement de travail équitable et sûr. Il est le secrétariat du Comité de coordination entre l'administration et le personnel et le Chef de cabinet est le principal point focal auprès du Syndicat du personnel. Ceci fournit une voie ouverte pour traiter tout différend et également assurer des conciliations afin de mettre en place un environnement de travail positif pour l'ensemble des fonctionnaires et du personnel.

125. D'un point de vue plus général, le Bureau de la Directrice exécutive gère également les communications internes, notamment l'organisation de réunions-débats, la publication d'un bulletin d'information interne bimensuel et la diffusion d'émissions hebdomadaires pour tenir l'ensemble du personnel informé.

VII. Organes directeurs

126. De janvier 2002 à décembre 2018, ONU-Habitat a été administré par un Conseil d'administration composé de 58 membres. Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé que, au 1^{er} janvier 2002, la Commission des établissements humains deviendrait le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration a rendu compte de ses travaux à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social, fournissant des orientations de politique générale et assurant la direction et la supervision d'ONU-Habitat. L'Assemblée a également décidé que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat serait un organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration ont été définis

dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat adopté à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

127. Conformément à la résolution 72/226 adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2017, le Président du Comité des représentants permanents a créé, à Nairobi, un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner des modalités de renforcement du contrôle d'ONU-Habitat par les États membres, pour que l'Assemblée générale les examine à sa soixante-troisième session. Le groupe de travail a présenté des conclusions et recommandations préconisant une structure de gouvernance à trois niveaux : une assemblée universelle, un conseil exécutif représentatif et un comité des représentants permanents à composition universelle. La structure a ensuite été adoptée par l'Assemblée générale en décembre 2018.

128. Par sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a dissout le Conseil d'administration en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et l'a remplacé par une assemblée d'ONU-Habitat universelle, qui se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours et est chargée d'approuver le plan stratégique quadriennal d'ONU-Habitat. L'Assemblée générale a également établi un Conseil exécutif composé de 36 membres élus par l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif est chargé de renforcer le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et d'améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée d'ONU-Habitat et est également chargé d'examiner et d'approuver le programme de travail et le budget annuels. En outre, le Conseil exécutif est chargé d'examiner le règlement financier et les règles de gestion financière ainsi que les questions liées à la gestion du Programme.

129. Le Comité des représentants permanents se réunira à Nairobi deux fois tous les quatre ans, une fois avant l'Assemblée d'ONU-Habitat pour préparer la session et une deuxième fois pour une réunion d'examen de haut niveau à mi-parcours.

A. Appui au programme

130. Dans l'exercice de ses fonctions d'appui au programme, le Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité fournira un soutien opérationnel efficace et assurera la supervision et la conformité du programme, comme expliqué dans les paragraphes suivants.

a) **Finances** : assurer l'affectation efficace, effective et transparente des ressources humaines et financières et d'autres actifs de l'organisation, conformément à ses priorités stratégiques et opérationnelles, et promouvoir une gestion financière transparente, une communication efficace des informations ainsi qu'une responsabilité financière et une gouvernance solides. À cette fin, des indicateurs de performance clés et des paramètres de référence seront établis pour suivre l'utilisation des contributions et l'application des accords conclus, garantissant l'incorporation de mesures de lutte contre la corruption dans les accords. De plus, les procédures financières seront mises à jour et une formation sera donnée afin de garantir que les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) soient comprises et appliquées de manière uniforme et que le progiciel de gestion intégré Umoja soit utilisé de façon efficace ; les fonctions administratives afférentes aux projets à l'échelle de l'organisation seront coordonnées et gérées de façon à ce que les projets bénéficient tous d'un soutien constant et effectif s'agissant des besoins financiers et programmatiques ; et la qualité et la prestation des services fournis par des tierces parties, notamment par l'Office des Nations Unies à Nairobi, seront surveillées afin de garantir que lesdits services présentent un bon rapport coût-efficacité et répondent aux normes établies en la matière ;

b) **Ressources humaines** : formuler les besoins stratégiques d'ONU-Habitat en matière de ressources humaines dans les domaines de la gestion des talents, de la prestation de services et de la culture institutionnelle. Ce faisant, ONU-Habitat prendra également en considération les besoins en matière de ressources humaines au niveau régional et sur le terrain. Le Groupe des ressources humaines s'emploiera, de concert avec les services organiques, à définir les besoins de l'organisation en ressources humaines, tant en ce qui concerne le recrutement que la formation et le perfectionnement du personnel, et travaillera en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cela se fera par le renforcement des activités de planification afin de mettre les compétences requises à la disposition des services organiques en temps voulu. Le perfectionnement du personnel sera assuré par le biais de programmes de formation efficaces portant sur les domaines d'activité du programme, les compétences en matière d'encadrement et de gestion ainsi que l'éthique. ONU-Habitat continuera de s'employer de façon interactive à améliorer les relations de travail et la motivation, à fournir des conseils sur les perspectives de carrière et à prévenir les conflits sur le lieu de travail, notamment la gestion des comportements interdits que sont le harcèlement, l'abus d'autorité, le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Groupe des ressources humaines travaillera

en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de satisfaire les besoins d'ONU-Habitat en matière de ressources humaines en appuyant la mise en œuvre pratique de l'administration des droits à prestations, l'acquisition des ressources humaines et le bien-être du personnel ;

c) **Audits** : faciliter les processus d'audit internes et externes ; assurer un suivi et une application efficaces de toutes les recommandations découlant des audits ; promouvoir et appliquer des systèmes et des pratiques fiables en matière de gestion des risques en vue d'améliorer la performance et la responsabilité globales de l'organisation ; élaborer, actualiser et rationaliser les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité cruciaux, notamment si leurs activités sont entravées par des lourdeurs administratives ; vérifier la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluer de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre des responsabilités ; améliorer les flux de travail et automatiser les processus ; et améliorer les systèmes de contrôle ;

d) Renforcer les capacités du personnel grâce à une formation adéquate en matière d'éthique afin d'améliorer le sens des responsabilités et la performance chez les membres du personnel ; recourir à la gestion de la performance pour améliorer la qualité des services et appuyer le processus de changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

e) **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : améliorer l'infrastructure, la stratégie, le plan d'action et la gouvernance dans ce domaine pour veiller à ce que les solutions mises en place répondent aux besoins stratégiques et opérationnels, et moderniser l'infrastructure des bureaux hors siège pour qu'ils puissent accéder facilement aux applications critiques pour leur mission, notamment aux logiciels Umoja et PAAS) (système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité) ; et mettre en œuvre et améliorer des applications, y compris dans les domaines des outils d'informatique décisionnelle et de la gestion des connaissances ;

f) **Logistique** : veiller à ce qu'ONU-Habitat puisse établir efficacement un plan annuel de gestion de la demande et appuyer la coordination des activités d'achat d'ONU-Habitat par l'intermédiaire de multiples prestataires de services du régime commun des Nations Unies, sous la direction de l'ONUN. Le Groupe coordonnera également toutes les activités de gestion de l'espace intérieur au sein d'ONU-Habitat et surveillera les taux d'application de la politique des voyages ;

g) **Procédures opérationnelles permanentes** : élaborer, actualiser et rationaliser les politiques et procédures opérationnelles dans les domaines d'activité cruciaux ; vérifier la conformité des activités de l'organisation avec les politiques, plans et procédures établis ; évaluer de manière continue l'efficacité des mesures de contrôle de l'organisation, y compris les délégations de pouvoir et le cadre des responsabilités ; améliorer les flux de travail et automatiser les processus ; améliorer les systèmes de contrôle ; renforcer les capacités du personnel grâce à une formation adéquate à la gestion axée sur les résultats et aux compétences en matière d'encadrement et de gestion, dont une formation en matière d'éthique, afin d'améliorer le sens des responsabilités et la performance chez les membres du personnel ; recourir à la gestion de la performance pour améliorer la qualité des services et appuyer le processus de changement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

B. Ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2022

1. Aperçu général de la situation financière

131. ONU-Habitat tire ses ressources financières de trois grandes sources de financement : i) les crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU, dont le montant est approuvé par l'Assemblée générale ; ii) les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, qui comprennent les ressources non affectées², dont les allocations sont approuvées par le Conseil exécutif, et les fonds préaffectés³, dont les allocations sont approuvées par le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) ; iii) les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le (la) Directeur(trice) exécutif(ve).

² Également appelés « fonds à des fins générales ».

³ Également appelés « fonds à des fins spéciales ».

À des fins de gestion, les fonds non affectés (budget général) de la Fondation et sa dotation au titre du budget ordinaire sont les « ressources de base » d'ONU-Habitat.

132. Les crédits ouverts au budget ordinaire sont approuvés par l'Assemblée générale. Ils proviennent de deux sources : le chapitre 15 (établissements humains) et le chapitre 23 (programme ordinaire de coopération technique). Le programme ordinaire de coopération technique assure la fourniture de services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable. ONU-Habitat reçoit d'autres ressources du budget ordinaire à d'autres titres : le chapitre 2 (gestion des conférences), pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat, et le chapitre 35 (compte pour le développement), en lien avec des projets de développement précis.

133. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286.

134. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux sortes : non affectées et préaffectées. Les contributions non affectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements, dont l'utilisation est approuvée par le Conseil exécutif conformément aux priorités convenues pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé pour ONU-Habitat. Les contributions préaffectées sont des contributions volontaires versées par les gouvernements et d'autres donateurs pour exécuter des activités précises inscrites au programme de travail. Ces contributions sont généralement affectées à des projets globaux, thématiques et multinationaux et comprennent les fonds d'affectation spéciale.

135. Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique.

136. Le programme de travail et budget consolidé pour l'année 2021 a été établi sur la base d'une analyse des recettes attendues des trois sources de financement pour l'exercice biennal considéré et compte tenu des ressources nécessaires pour mener à bien le programme de travail annuel proposé. Conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré, sur la base des priorités du nouveau Plan stratégique pour la période 2020–2023.

2. Plan d'utilisation des ressources

137. ONU-Habitat compte essentiellement sur le financement de la Fondation à des fins déterminées (fonds préaffectés et fonds au titre de la coopération technique). Il compte également sur ses ressources de base (crédits ouverts au budget ordinaire et fonds non affectés de la Fondation). S'agissant des ressources de base, au fil des ans, les contributions versées par les États membres au budget général de la Fondation (fonds non affectés) ont été inférieures au budget approuvé par les États membres. Pour l'exercice biennal 2012–2013, les États membres, qui avaient approuvé un budget de 70,2 millions de dollars, n'ont en réalité versé qu'un montant de 22,7 millions de dollars, soit 32 % du montant prévu. Suite à l'expérience du budget 2012–2013, ONU-Habitat a approuvé, pour les exercices 2014–2015 et 2016–2017, un budget revu à la baisse, de 45,6 millions de dollars. Ce budget a été ramené à 26,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018–2019. Le montant total des contributions reçues s'est élevé à 10,1 millions de dollars seulement (22 % du montant prévu) en 2014–2015 et 5,0 millions de dollars en 2016–2017 (11 % du montant prévu). En 2018–2019, les recettes effectives au titre des contributions non affectées de la Fondation (contributions à des fins générales) se sont élevées à 8,7 millions de dollars (33,3 % du montant prévu). Le budget total pour l'année 2020 s'élève à 18,9 millions de dollars, dont 4,4 millions de dollars ont été reçus au total. Le niveau de budget approuvé pour 2021 s'élevait à 10 millions de dollars.

138. Le montant total des ressources nécessaires pour l'année 2022 est projeté à 255,5 millions de dollars, soit une augmentation de 12,0 % par rapport au montant estimatif nécessaire pour l'année 2021, établi à 228,2 millions de dollars. Ces projections reflètent la demande continue d'activités normatives et d'autres activités au titre du budget de la coopération technique, notamment de services consultatifs, et d'un appui au renforcement des capacités et aux activités opérationnelles aux niveaux local, infranational et national.

139. Les tableaux 11 à 40 présentent les besoins en ressources financières et humaines pour l'année 2022, troisième année du plan stratégique quadriennal pour la période 2020–2023.

Tableau 11
Aperçu des ressources nécessaires, par source de financement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement	Ressources					Postes		
	Dépenses effectives pour 2020	Budget approuvé* pour 2021	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2022	2021	Variation	2022
Fondation (contributions à des fins générales)								
Dépenses de personnel (postes)	5 492,5	8 177,4	1 343,6	16,4	9 521,0	58	11	69
Autres dépenses de personnel	2 073,5	1 822,6	635,0	34,8	2 457,6			
Total partiel	7 566,0	10 000,0	1 978,6	19,8	11 978,6	58	11	69
Budget ordinaire								
Dépenses de personnel (postes)	10 857,1	11 285,5	196,2	1,7	11 481,7	75	–	75
Autres dépenses de personnel	762,7	1 210,3	597,0	49,3	1 807,3			
Total partiel	11 619,8	12 495,8	793,2	6,3	13 289,0	75	–	75
Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	4 031,7	6 448,1	(354,5)	(5,5)	6 093,6	50	11	61
Autres dépenses de personnel	5 272,6	3 330,7	1 804,2	54,2	5 134,9			
Total partiel	9 304,3	9 778,8	1 449,7	14,8	11 228,5	50	11	61
Fondation (contributions préaffectées)								
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	36 389,2	43 330,8	25 791,2	59,5	69 122,0			
Total partiel	36 389,2	43 330,8	25 791,2	59,5	69 122,0	–	–	–
Coopération technique								
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	94 490,5	152 573,1	(2 727,6)	(1,8)	149 845,5			
Total partiel	94 490,5	152 573,1	(2 727,6)	(1,8)	149 845,5	–	–	–
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	20 381,3	25 911,0	1 185,3	4,6	27 096,3	183	22	205
Autres dépenses de personnel	138 988,5	202 267,5	26 099,8	12,9	228 367,3			
Total	159 369,8	228 178,5	27 285,1	12,0	255 463,6	183	22	205

*Montant du budget ordinaire pour 2021 retraité à partir de 12 508 400 dollars, qui est le montant final approuvé par l'Assemblée générale.

Tableau 12
Aperçu des ressources nécessaires par catégorie de financement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources				
	Dépenses effectives pour 2020	Budget approuvé pour 2021	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2022
Ressources de base					
Fondation (contributions à des fins générales)	7 566,0	10 000,0	1 978,6	19,8	11 978,6
Budget ordinaire	11 619,8	12 495,8	793,2	6,3	13 289,0
Total partiel	19 185,8	22 495,8	2 771,8	12,3	25 267,6
Ressources non affectées (y compris les fonds d'affectation spéciale)					
Fondation (contributions préaffectées)	36 389,2	43 330,8	25 791,2	59,5	69 122,0
Coopération technique	94 490,5	152 573,1	(2 727,6)	(1,8)	149 845,5
Total partiel	130 879,7	195 903,9	23 063,6	11,8	218 967,5
Total, I	150 065,5	218 399,7	25 835,4	11,8	244 235,1
Appui au programme					
Appui au programme	9 304,3	9 778,8	1 449,7	14,8	11 228,5
Total, II	9 304,3	9 778,8	1 449,7	14,8	11 228,5
Total (I + II)	159 369,8	228 178,5	27 285,1	12,0	255 463,6

Tableau 13
Aperçu des ressources nécessaires par domaine stratégique
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources					Postes		
	Dépenses effectives pour 2020	Budget approuvé* pour 2021	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2022	2021	Variation	2022
Sous-programme 1								
Dépenses de personnel (postes)	3 390,5	4 357,6	(258,3)	(0,1)	4 099,3	27	(2)	25
Autres dépenses de personnel	33 918,1	59 080,7	(134,0)	(0,0)	58 946,7			
Total partiel	37 308,6	63 438,3	(392,3)	(0,0)	63 046,0	27	(2)	25
Sous-programme 2								
Dépenses de personnel (postes)	3 069,2	4 208,6	48,9	0,0	4 257,5	30	(1)	29
Autres dépenses de personnel	3 927,3	44 838,7	(8 326,5)	(0,2)	36 512,2			
Total partiel	6 996,5	4 9047,3	(8 277,6)	(0,2)	40 769,7	30	(1)	29
Sous-programme 3								
Dépenses de personnel (postes)	3 726,0	3 906,8	32,8	0,0	3 939,6	30	3	33
Autres dépenses de personnel	3 026,7	35 898,5	32 176,2	0,9	68 074,7			
Total partiel	6 752,7	39 805,3	32 209,0	0,8	72 014,3	30	3	33
Sous-programme 4								
Dépenses de personnel (postes)	3 705,4	3 224,7	689,2	0,2	3 913,9	24	9	33
Autres dépenses de personnel	91 825,7	57 967,6	26,3	–	57 993,9			
Total partiel	95 531,1	61 192,3	715,5	0,0	61 907,8	24	9	33

Priorité stratégique	Ressources					Postes		
	Dépenses effectives pour 2020	Budget approuvé* pour 2021	Ajustement	Variation en %	Estimations pour 2022	2021	Variation	2022
Organes directeurs								
Dépenses de personnel (postes)	676,1	706,0	(2,7)	(0,4)	703,3	6	–	6
Autres dépenses de personnel	186,3	1 388,4	(598,8)	(43,1)	789,6			
Total partiel	862,4	2 094,4	(601,5)	(28,7)	1 492,9	6	–	6
Direction exécutive et administration								
Dépenses de personnel (postes)	2 867,6	4 480,9	669,1	14,9	5 150,0	28	7	35
Autres dépenses de personnel	1 724,6	683,4	1 225,9	179,4	1 909,3			
Total partiel	4 592,2	5 164,3	1 895,0	36,7	7 059,3	28	7	35
Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	2 946,5	5 026,4	6,3	0,1	5 032,7	38	6	44
Autres dépenses de personnel	4 379,8	2 410,2	1 730,7	71,8	4 140,9			
Total partiel	7 326,3	7 436,6	1 737,0	23,4	9 173,6	38	6	44
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	20 381,3	25 911,0	1 185,3	4,6	27 096,3	183	22	205
Autres dépenses de personnel	138 988,5	202 267,5	26 099,8	12,9	228 367,3			
Total	159 369,8	228 178,5	27 285,1	12,0	255 463,6	183	22	205

140. Les ressources estimatives nécessaires pour l'année 2022 s'articulent en fonction des quatre domaines stratégiques qui composent le Plan stratégique pour la période 2020–2023. Le tableau 12 indique le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'année 2021 pour les quatre domaines stratégiques ainsi que les ressources nécessaires pour l'année 2022. Les ressources sont ventilées par source de financement et par catégorie de dépenses. La répartition des ressources entre les quatre sous-programmes repose sur une analyse des ressources nécessaires pour chacun des domaines stratégiques, calculées sur la base des produits livrables pour chaque sous-programme et des priorités stratégiques d'ONU-Habitat pour l'année 2022.

Tableau 14

Ressources allouées pour l'année 2021 et ressources nécessaires pour l'année 2022 par source de financement et catégorie de dépenses en fonction des priorités stratégiques pour 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

Priorité stratégique	Ressources non affectées de la Fondation	Budget ordinaire	Appui au programme	Ressources préaffectées de la Fondation	Coopération technique	Total	Dépenses de personnel (postes)	Autres dépenses de personnel
Ressources allouées pour 2021								
Sous-programme 1	1 298,7	2 461,1	1 084,5	18 961,2	39 632,8	63 438,3	4 357,6	59 080,7
Sous-programme 2	942,3	2 516,0	1 236,8	12 742,1	31 610,1	49 047,3	4 208,6	44 838,7
Sous-programme 3	966,8	2 242,9	1 111,9	5 108,2	30 375,5	39 805,3	3 906,8	35 898,5
Sous-programme 4	1 027,4	1 922,8	768,1	6 519,3	50 954,7	61 192,3	3 224,7	57 967,6
Organes directeurs	829,2	590,2	675,0	–	–	2 094,4	706,0	1 388,4
Direction exécutive et administration	2 770,3	1 640,8	753,2	–	–	5 164,3	4 480,9	683,4
Appui au programme	2 165,3	1 122,0	4 149,3	–	–	7 436,6	5 026,4	2 410,2
Total	10 000,0	12 495,8	9 778,8	43 330,8	152 573,1	228 178,5	25 911,0	202 267,5

<i>Priorité stratégique</i>	<i>Ressources non affectées de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Ressources préaffectées de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses de personnel (postes)</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>
Dépenses de personnel (postes)	8 177,4	11 169,6	6 448,1	–	–	25 795,1	25 795,1	–
Autres dépenses de personnel	1 822,6	1 326,2	3 330,7	43 330,8	152 573,1	202 383,4	–	202 383,4
Total	10 000,0	12 495,8	9 778,8	43 330,8	152 573,1	228 178,5	25 795,1	202 383,4
Estimations pour 2022								
Sous-programme 1	1 437,0	2 653,3	863,6	30 760,4	27 331,7	63 046,0	4 099,3	58 946,7
Sous-programme 2	1 555,2	2 763,5	690,3	9 543,1	26 217,6	40 769,7	4 257,5	36 512,2
Sous-programme 3	1 246,1	2 490,0	1 032,8	23 048,5	44 196,9	72 014,3	3 939,6	68 074,7
Sous-programme 4	1 544,6	2 154,3	1 322,8	4 786,8	52 099,3	61 907,8	3 913,9	57 993,9
Organes directeurs	628,2	590,2	274,5	–	–	1 492,9	703,3	789,6
Direction exécutive et administration	3 168,5	1 515,7	1 391,9	983,2	–	7 059,3	5 150,0	1 909,3
Appui au programme	2 399,0	1 122,0	5 652,6	–	–	9 173,6	5 032,7	4 140,9
Total	11 978,6	13 289,0	11 228,5	69 122,0	149 845,5	255 463,6	27 096,3	228 367,3
Dépense de personnel (postes)	9 521,0	11 481,7	6 093,6	–	–	27 096,3	27 096,3	–
Autres dépenses de personnel	2 457,6	1 807,3	5 134,9	69 122,0	149 845,5	228 367,3	–	228 367,3
Total	11 978,6	13 289,0	11 228,5	69 122,0	149 845,5	255 463,6	27 096,3	228 367,3

141. ONU-Habitat continuera à s'efforcer, en concertation avec les États membres, de parvenir à un financement pluriannuel plus prévisible en faveur de ses travaux normatifs, en élargissant la base des donateurs et en mobilisant un soutien auprès des nouvelles initiatives prévues à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes. Il continuera d'œuvrer avec les États membres à l'élargissement du nombre de pays contribuant aux ressources de base pour son programme de travail.

142. Le tableau 15 compare les dépenses effectives pour 2020, les dépenses approuvées pour 2021 et les prévisions de dépenses pour 2022. Le tableau 16 indique les dépenses par sous-catégorie de dépenses et source de financement et le tableau 17 indique la ventilation des dépenses par sous-catégorie de dépenses pour chacun des domaines stratégiques.

Tableau 15
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses (2020–2022)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses effectives pour 2020</i>	<i>Budget approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2022</i>
Dépenses de personnel (postes)	20 381,3	25 911,0	1 185,3	4,6	27 096,3
Autres dépenses de personnel	23 611,4	66 703,9	13 598,2	20,4	80 302,1
Dépenses de représentation	137,2	3,1	(0,1)	(3,2)	3,0
Consultants	32 970,6	458,9	(145,1)	(31,6)	313,8
Frais de voyage des représentants	(9,1)	–	–	–	–
Frais de voyage du personnel	1 240,4	9 288,1	2 118,3	22,8	11 406,4
Services contractuels	19 010,7	24 048,6	4 459,3	18,5	28 507,9
Frais généraux de fonctionnement	11 578,8	14 979,8	1 552,8	10,4	16 532,6
Fournitures et accessoires	492,6	3 602,7	301,3	8,4	3 904,0
Mobilier et matériel	1 684,5	4 120,9	429,5	10,4	4 550,4
Dons et contributions (versés)	48 271,4	79 061,5	3 785,6	4,8	82 847,1
Total	159 369,8	228 178,5	27 285,1	12,0	255 463,6

Tableau 16
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par source de financement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Ressources non affectées de la Fondation</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Appui au programme</i>	<i>Contributions préaffectées de la Fondation</i>	<i>Coopération technique</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel (postes)	9 521,0	11 481,7	6 093,6	–	–	27 096,3
Autres dépenses de personnel	331,1	293,5	456,8	32 358,2	46 862,5	80 302,1
Dépenses de représentation	–	3,0	–	–	–	3,0
Consultants	–	158,7	155,1	–	–	313,8
Frais de voyage du personnel	425,0	94,8	271,0	5 664,0	4 951,6	11 406,4
Services contractuels	343,9	1 000,1	2 196,1	5 889,6	19 078,2	28 507,9
Frais généraux de fonctionnement	1 074,1	189,6	1 930,9	3 154,2	10 183,8	16 532,6
Fournitures et accessoires	93,6	17,7	10,1	812,9	2 969,7	3 904,0
Mobilier et matériel	139,9	49,9	114,9	1 420,7	2 825,0	4 550,4
Dons et contributions (versés)	50,0	–	–	19 822,4	62 974,7	82 847,1
Total	11 978,6	13 289,0	11 228,5	69 122,0	149 845,5	255 463,6

Tableau 17
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP 1</i>	<i>SP 2</i>	<i>SP 3</i>	<i>SP 4</i>	<i>Direction exécutive et Appui au programme</i>			<i>Total</i>
					<i>Organes directeurs</i>	<i>administration</i>	<i>me</i>	
Dépenses de personnel (postes)	4 099,3	4 257,5	3 939,6	3 913,9	703,3	5 150,0	5 032,7	27 096,3
Autres dépenses de personnel	22 795,9	13 051,2	23 620,1	19 894,3	75,5	563,6	301,5	80 302,1
Dépenses de représentation	–	–	–	–	3,0	–	–	3,0
Consultants	105,4	39,7	40,6	27,9	–	54,3	45,9	313,8
Frais de voyage du personnel	2 960,2	2 328,3	2 927,2	2 787,0	24,0	336,0	43,7	11 406,4
Services contractuels	6 099,4	4 818,3	6 097,3	8 854,8	251,6	210,7	2 175,8	28 507,9
Frais généraux de fonctionnement	3 527,6	2 196,3	4 544,1	4 013,6	434,9	464,2	1 351,9	16 532,6
Fournitures et accessoires	969,3	712,6	1 216,2	953,9	0,6	27,1	24,3	3 904,0
Mobilier et matériel	1 212,9	682,3	1 409,7	1 017,1	–	30,6	197,8	4 550,4
Dons et contributions	21 276,0	12 683,5	28 219,5	20 445,3	–	222,8	–	82 847,1
Total	63 046,0	40 769,7	72 014,3	61 907,8	1 492,9	7 059,3	9 173,6	255 463,6

Abréviations : SP = sous-programme.

C. Ressources non affectées de la Fondation

143. Le projet de budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 est de 12,0 millions de dollars, soit une augmentation de 19,8 % par rapport au budget approuvé pour 2021 par le Conseil exécutif. Des efforts ambitieux, résolus et ciblés devront être faits pour mobiliser davantage de contributions à des fins générales tout en étant conscient du fait que les résultats ne seront peut-être pas à la hauteur des attentes. Par ailleurs, le projet de budget prévoit la mise à jour des activités inscrites au programme de travail, sous réserve de la disponibilité des fonds. Les postes seront pourvus en fonction des ressources disponibles et tous les États membres devront veiller à ce que le budget approuvé soit pleinement financé.

D. Budget ordinaire

144. Le montant des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'année 2021 devrait s'établir à 13,3 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation d'environ 6,3 % par rapport au budget final retraité, afin de couvrir le rapport quadriennal de 2022 et le coût de deux postes supplémentaires. L'appui aux organes directeurs s'élève à 0,6 million de dollars (4,0 %). Les activités du programme représentent 10,1 millions de dollars (76,0 %), les services d'appui au programme 1,1 million de dollars (8,0 %) et la direction exécutive et l'administration 1,5 million de dollars (11,0 %). Le budget ordinaire de l'ONU étant soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, il s'ensuit que les montants présentés pour 2021 ne le sont qu'à titre indicatif. Par conséquent, tout ajustement des coûts apporté à cette partie du plan des ressources sera effectué au Siège de l'ONU lors de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

E. Fonds préaffectés de la Fondation

145. Le budget estimatif pour l'année 2022 s'établit à 69,1 millions de dollars, dont la plupart est destinée aux activités prévues au programme (voir le tableau 13). Ceci représente une augmentation de 59,5 % par rapport aux 43,3 millions de dollars estimés pour l'année 2021.

146. Comme il ressort du tableau 17, les ressources préaffectées de la Fondation comprennent les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 5,2 millions de dollars, estimées en moyenne à 8,2 % du coût total du programme de la Fondation financé à l'aide de ressources préaffectées. Ce montant représente la contribution du budget des fonds préaffectés de la Fondation au compte de l'appui au programme pour 2022. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section consacrée au budget des activités financées par l'appui au programme.

Tableau 18

Composition des ressources préaffectées de la Fondation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives pour 2020</i>	<i>Budget approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2022</i>
Coûts directs au programme	33 311,8	59 321,0	4 560,0	7,7	63 881,0
Dépenses d'appui au programme	3 077,4	4 152,5	1 088,5	26,2	5 241,0
Total	36 389,2	63 473,5	5 648,5	8,9	69 122,0

F. Budget de la coopération technique

147. Le budget proposé pour les activités au titre de la coopération technique est projeté à 149,8 millions de dollars pour l'année 2022, soit une baisse de 2,7 millions de dollars du montant estimatif du budget pour l'année 2022.

148. Comme il ressort du tableau 22, la coopération technique comprend les dépenses d'appui au programme correspondantes (frais généraux) de 9,6 millions de dollars, estimées en moyenne à 7,0 % du coût total du programme de coopération technique. Ce montant représente la contribution du budget de la coopération technique au compte de l'appui au programme pour 2022. La manière dont les recettes du compte de l'appui au programme seront utilisées est présentée dans la section consacrée au budget des activités financées par l'appui au programme.

Tableau 19

Composition des ressources au titre de la coopération technique

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives pour 2020</i>	<i>Budget approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2022</i>
Coûts directs au programme	88 308,9	137 755,0	1 972,5	1,4	139 727,5
Dépenses d'appui au programme	6 181,6	9 642,7	475,3	4,9	10 118,0
Total	94 490,5	147 397,7	2 447,8	1,7	149 845,5

G. Budget des activités financées par l'appui au programme

149. ONU-Habitat projette d'utiliser un montant total de 11,2 millions de dollars pour appuyer le programme de l'année 2022 en prélevant sur les recettes du compte de l'appui au programme provenant des ressources préaffectées. Le tableau 13 indique les domaines stratégiques qui bénéficieront d'un appui. En 2022, les recettes estimatives provenant des projets financés à l'aide des fonds préaffectés s'élèveront à 15,3 millions de dollars, dont 10,1 millions de dollars sont attendus de la coopération technique et 5,2 millions de dollars sont attendus des fonds préaffectés de la Fondation.

Aperçu général des ressources humaines

150. Le nouvel organigramme d'ONU-Habitat a été conçu pour être souple et pour aligner les postes sur les quatre domaines stratégiques et leurs objectifs. Les ressources humaines nécessaires sont conformes au Plan stratégique pour la période 2020–2023.

151. Le programme de travail annuel pour 2022 prévoit un effectif de 205 postes, dont 75 postes inscrits au budget ordinaire, 69 postes imputés sur les ressources non affectées de la Fondation et 61 postes imputés sur le compte de l'appui au programme.

152. Dans le nouvel organigramme, la Division des relations extérieures, de la stratégie, des connaissances et de l'innovation et la Division des solutions globales travaillent en étroite collaboration avec la Division des programmes régionaux afin d'appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les régions et les pays. Le Service de la gestion, des conseils consultatifs et de la conformité apporte un soutien à toutes les opérations d'ONU-Habitat.

153. Le tableau 20 indique les besoins d'effectifs pour l'année 2022 par rapport aux effectifs de l'année 2021. Le tableau 21 indique les ressources nécessaires par domaine stratégique.

Tableau 20

Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Total</i>	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Total général</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>Niveau national</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres niveaux</i>	
2021													
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	2	7	5	8	8	1	32	–	26	–	58
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	17	14	5	51	–	22	2	75
Appui au programme	–	–	–	–	5	12	11	2	30	–	20	–	50
Total pour 2021	1	1	3	11	19	37	33	8	113	–	68	2	183
Variations : (diminution)/augmentation													
Fondation (contributions à des fins générales)	–	–	1	–	1	5	4	–	11	–	–	–	11
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	–	–	–	3	2	(5)	–	–	3	8	–	11
Variations nettes	–	–	1	–	4	7	(1)	–	11	3	8	–	22
2022													
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	3	7	6	13	12	1	43	–	26	–	69
Budget ordinaire	1	–	1	4	9	17	14	5	51	–	22	2	75
Appui au programme	–	–	–	–	8	14	6	2	30	3	28	–	61
Total pour 2022	1	1	4	11	23	44	32	8	124	3	76	2	205

Abbreviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

Tableau 21
Répartition estimative des postes par priorité stratégique

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau national	Niveau local	Autres niveaux	
2022													
Sous-programme 1	–	–	1	2	5	4	3	1	16	–	9	–	25
Sous-programme 2	–	–	–	3	4	8	6	2	23	–	6	–	29
Sous-programme 3	–	–	–	1	5	8	5	1	20	–	13	–	33
Sous-programme 4	–	–	2	1	3	5	4	1	16	1	16	–	33
Organes directeurs	–	–	–	1	–	–	2	–	3	–	3	–	6
Direction exécutive et administration	1	1	1	2	5	8	3	1	22	1	10	2	35
Appui au programme	–	–	–	1	1	11	9	2	24	1	19	–	44
Total pour 2022	1	1	4	11	23	44	32	8	124	3	76	2	205

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

H. Ressources non affectées de la Fondation

154. Le tableau 22 ci-dessous fait apparaître l'évolution financière d'ONU-Habitat de 2017 à 2020 et indique en outre la position financière en 2020 comparée aux montants proposés pour l'année 2022.

155. Les tableaux 23 et 24 font apparaître les besoins en ressources financières des fonds non affectés de la Fondation pour l'année 2022. Les tableaux 25 et 26 indiquent les besoins en ressources humaines.

Tableau 22
Évolution financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépenses/Année	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
1.0. Financement						
1.1. Solde des fonds et de la réserve en début d'exercice	6 088,0	2 279,0	1 280,0	3 491,0	1 098,9	1 108,9
Total [1.1]	6 088,0	2 279,0	1 280,0	3 491,0	1 098,9	1 108,9
1.2. Recettes						
Contributions au budget de l'année	2 693,0	3 594,0	5 128,0	4 353,6	10 000,0	11 978,6
Contributions à la stabilisation de la réserve	–	–	–	–	–	–
Rendements des investissements	52,0	13,0	94,0	–	10,0	–
Recouvrement des coûts	2 628,0	–	–	–	–	–
Recettes accessoires	–	92,0	17,0	–	–	–
Total [1.2]	5 373,0	3 699,0	5 239,0	4 353,6	10 010,0	11 978,6
Total [1.0]	11 461,0	5 978,0	6 519,0	7 844,6	11 108,9	13 087,5
2.0. Dépenses						
Traitements et indemnités des fonctionnaires	7 927,0	4 419,0	5 490,0	6 220,0	8 177,4	9 521,0

<i>Objet de dépenses/Année</i>	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*
Rémunération et prestations des autres membres du personnel	334,0	27,0	(1,0)	56,0	158,5	331,1
Dons et transferts de fonds	442,0	–	–	–	55,0	50,0
Fournitures et consommables	4,0	–	–	–	36,7	93,6
Frais de voyage	287,0	43,0	7,0	–	83,5	425,0
Autres dépenses de fonctionnement	171,0	18,0	20,0	718,0	1 488,9	1 557,9
Charges diverses	17,0	12,0	2,0	64,0	–	–
Total [2.0]	9 182,0	4 519,0	5 518,0	7 058,0	10 000,0	11 978,6
3.0. Soldes du Fonds et de la réserve en fin d'exercice (I-II)	2279,0	1459,0	1001,0	786,6	1 108,9	1 108,9
Ajustement	–	(179,0)	2490,0	312,3	–	–
Total partiel	2 279,0	1 280,0	3 491,0	1 098,9	1 108,9	1 108,9
Réserve opérationnelle	2 606,0	1 303,0	1 303,0	2 000,0	2 000,0	2 395,7
Remboursement du prêt	–	–	–	–	–	–
4.0. Soldes du Fonds en fin d'exercice	(327,0)	(23,0)	2 188,0	(901,1)	(891,1)	(1 286,8)

* Montant projeté.

Tableau 23
Ressources nécessaires à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022

(Fonds non affectés uniquement)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives pour 2020</i>	<i>Budget approuvé pour 2021</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estimations pour 2022</i>	2021	Variation	2022
A. Programme de travail								
Dépenses de personnel (postes)	3 524,9	3 718,4	1 101,8	29,6	4 820,2	27	8	35
Autres dépenses de personnel	1 116,8	516,8	445,9	86,3	962,7			
Total partiel	4 641,7	4 235,2	1 547,7	36,5	5 782,9	27	8	35
B. Organes directeurs								
Dépenses de personnel (postes)	63,6	147,5	(2,7)	(1,8)	144,8	1	–	1
Autres dépenses de personnel	12,2	681,7	(198,3)	(29,1)	483,4			
Total partiel	75,8	829,2	(201,0)	(24,2)	628,2	1	–	1
C. Direction exécutive et administration								
Dépenses de personnel (postes)	895,9	2 530,4	114,7	4,5	2 645,1	15	1	16
Autres dépenses de personnel	554,6	239,9	283,5	118,2	523,4			
Total partiel	1 450,5	2 770,3	398,2	14,4	3 168,5	15	1	16
D. Appui au programme								
Dépenses de personnel (postes)	1 008,1	1 781,1	129,8	7,3	1 910,9	15	2	17
Autres dépenses de personnel	389,9	384,2	103,9	27,0	488,1			
Total partiel	1 398,0	2 165,3	233,7	10,8	2 399,0	15	2	17
Total par catégorie								
Dépenses de personnel (postes)	5 492,5	8 177,4	1 343,6	16,4	9 521,0	58	11	69

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives pour 2020</i>	<i>Budget approuvé pour 2021</i>	<i>Ajuste- ment</i>	<i>Variation en %</i>	<i>Estima- tions pour 2022</i>	<i>2021</i>	<i>Variation</i>	<i>2022</i>
Autres dépenses de personnel	2 073,5	1 822,6	635,0	34,8	2 457,6			
Total	7 566,0	10 000,0	1 978,6	19,8	11 978,6	58	11	69

Tableau 24
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses et par priorité stratégique
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>SP 1</i>	<i>SP 2</i>	<i>SP 3</i>	<i>SP 4</i>	<i>Organes directeurs</i>	<i>Direction exécutive et adminis- tration</i>	<i>Appui au program- me</i>	<i>Total</i>
Dépenses de personnel (postes)	1 222,2	1 317,8	994,6	1 285,6	144,8	2 645,1	1 910,9	9 521,0
Consultant(e)s et expert(e)s	–	–	–	–	–	–	–	–
Frais de voyage du personnel	66,0	82,0	66,0	66,0	24,0	100,0	21,0	425,0
Services contractuels	10,0	8,0	13,2	11,8	251,6	21,2	28,1	343,9
Frais généraux de fonctionnement	103,7	103,8	122,0	101,5	160,4	224,4	258,3	1 074,1
Fournitures et accessoires	5,1	15,1	26,3	5,7	0,6	20,1	20,7	93,6
Mobilier et matériel	30,0	1,5	6,0	–	–	11,5	90,9	139,9
Dons et contributions	–	–	–	50,0	–	–	–	50,0
Total	1 437,0	1 555,2	1 246,1	1 544,6	628,2	3 168,5	2 399,0	11 978,6
Dépenses de personnel (postes)	1 222,2	1 317,8	994,6	1 285,6	144,8	2 645,1	1 910,9	9 521,0
Autres dépenses de personnel	214,8	237,4	251,5	259,0	483,4	523,4	488,1	2 457,6
Total	1 437,0	1 555,2	1 246,1	1 544,6	628,2	3 168,5	2 399,0	11 978,6

Abréviations : SP = sous-programme.

156. Le tableau 25 fait apparaître la répartition des postes imputés sur le budget général de la Fondation entre les sous-programmes et les domaines stratégiques. Le tableau 26 fait apparaître l'évolution des effectifs imputés sur le budget général de la Fondation entre 2020 et 2021.

Tableau 25
Répartition estimative des postes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains par priorité stratégique

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau</i>	<i>Autres</i>	<i>Total général</i>
									<i>local</i>	<i>niveaux</i>	
Sous-programme 1	–	–	1	2	–	1	–	4	3	–	7
Sous-programme 2	–	–	2	1	2	2	–	7	1	–	8
Sous-programme 3	–	–	1	–	2	1	–	4	6	–	10
Sous-programme 4	–	2	1	1	1	1	–	6	4	–	10
Organes directeurs	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Direction exécutive et administration	1	1	1	2	5	1	1	12	4	–	16
Appui au programme	–	–	1	–	3	5	–	9	8	–	17
Total pour 2022	1	3	7	6	13	12	1	43	26	–	69

Tableau 26
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : évolution des postes

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			
	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau</i>	<i>Autres</i>	<i>Total général</i>
									<i>local</i>	<i>niveaux</i>	
2020	1	2	7	5	8	8	1	32	26	–	58
Augmentation/ (diminution)	–	1	–	1	5	4	–	11	–	–	11
2021	1	3	7	6	13	12	1	43	26	–	69

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

I. Réserve financière générale

157. Conformément à l'article 304.2 b) du Règlement financier (ST/SGB/2015/4), le montant de la réserve financière générale est déterminé selon que de besoin par le Conseil exécutif, sur recommandation du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve). La réserve sert à garantir la liquidité du Fonds général, amortir les fluctuations de trésorerie et permettre à la Fondation de satisfaire aux autres exigences d'une gestion prudente du Fonds général.

158. Compte tenu du montant des dépenses prévues pour 2022, une réserve financière générale de 2,4 millions de dollars est recommandée, soit 20 % du budget général de la Fondation (12,0 millions de dollars), comme indiqué au tableau 21. Le montant recommandé est fondé sur le calendrier historique des paiements des fonds non affectés de la Fondation. Cette réserve financière sera comptabilisée dès approbation par le Conseil exécutif du programme de travail et du budget proposés pour 2022 dans l'état financier de 2021.

1. Sous-programme 1 : réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

Tableau 27

Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	1 160,4	61,8	1 222,2	7	7
Autres dépenses de personnel	138,3	76,5	214,8		
Total partiel	1 298,7	138,3	1 437,0	7	7
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 248,9	–	2 248,9	13	13
Autres dépenses de personnel	212,2	192,2	404,4		
Total partiel	2 461,1	192,2	2 653,3	13	13
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	948,3	(320,1)	628,2	7	5
Autres dépenses de personnel	136,2	99,2	235,4		
Total partiel	1 084,5	(220,9)	863,6	7	5
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	18 961,2	11 799,2	30 760,4		
Total partiel	18 961,2	11 799,2	30 760,4	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	39 632,8	(12 301,1)	27 331,7		
Total partiel	39 632,8	(12 301,1)	27 331,7	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	4 357,6	(258,3)	4 099,3	27	25
Autres dépenses de personnel	59 080,7	(134,0)	58 946,7		
Total	63 438,3	(392,3)	63 046,0	27	25

Tableau 28
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et des catégories apparentées			
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres niveaux	Total général
	2021									
Fondation (contributions à des fins générales)	1	1	2	–	–	–	4	3	–	7
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	–	13
Appui au programme	–	–	2	1	1	–	4	3	–	7
Total pour 2021	2	2	5	4	3	1	17	10	–	27
Variations : (diminution)/augmentation										
Fondation (contributions à des fins générales)	(1)	–	–	–	1	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
Variations nettes	(1)	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)
2022										
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	2	–	1	–	4	3	–	7
Budget ordinaire	1	1	1	3	2	1	9	4	–	13
Appui au programme	–	–	2	1	–	–	3	2	–	5
Total pour 2022	1	2	5	4	3	1	16	9	–	25

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

2. Sous-programme 2 : meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Tableau 29
Ressources nécessaires par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	835,5	482,3	1 317,8	5	8
Autres dépenses de personnel	106,8	130,6	237,4		
Total partiel	942,3	612,9	1 555,2	5	8
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 303,7	98,1	2 401,8	17	17
Autres dépenses de personnel	212,3	149,4	361,7		
Total partiel	2 516,0	247,5	2 763,5	17	17
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	1 069,4	(531,5)	537,9	8	4
Autres dépenses de personnel	167,4	(15,0)	152,4		
Total partiel	1 236,8	(546,5)	690,3	8	4
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	12 742,1	(3 199,0)	9 543,1		

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Total partiel	12 742,1	(3 199,0)	9 543,1	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	31 610,1	(5 392,5)	26 217,6		
Total partiel	31 610,1	(5 392,5)	26 217,6	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	4 208,6	48,9	4 257,5	30	29
Autres dépenses de personnel	44 838,7	(8 326,5)	36 512,2		
Total partiel	49 047,3	(8 277,6)	40 769,7	30	29

Tableau 30
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Total	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1		Niveau local	Autres niveaux	
2021									
Fondation (contributions à des fins générales)	2	–	1	1	–	4	1	–	5
Budget ordinaire	1	2	3	3	2	11	6	–	17
Appui au programme	–	1	3	1	–	5	3	–	8
Total pour 2021	3	3	7	5	2	20	10	–	30
Variations : (diminution)/augmentation									
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	1	1	–	3	–	–	3
Budget ordinaire	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–
Appui au programme	–	–	(1)	–	–	(1)	(3)	–	(4)
Variations nettes	–	1	1	1	–	3	(4)	–	(1)
2022									
Fondation (contributions à des fins générales)	2	1	2	2	–	7	1	–	8
Budget ordinaire	1	2	4	3	2	12	5	–	17
Appui au programme	–	1	2	1	–	4	–	–	4
Total pour 2022	3	4	8	6	2	23	6	–	29

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

3. Sous-programme 3 : renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Tableau 31
Ressources nécessaires par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	867,3	127,3	994,6	8	10
Autres dépenses de personnel	99,5	152,0	251,5		
Total partiel	966,8	279,3	1 246,1	8	10

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	2 030,6	98,1	2 128,7	15	14
Autres dépenses de personnel	212,3	149,0	361,3		
Total partiel	2 242,9	247,1	2 490,0	15	14
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	1 008,9	(192,6)	816,3	7	9
Autres dépenses de personnel	103,0	113,5	216,5		
Subtotal	1 111,9	(79,1)	1 032,8	7	9
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	5 108,2	17 940,3	23 048,5		
Total partiel	5 108,2	17 940,3	23 048,5	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	30 375,5	13 821,4	44 196,9		
Total partiel	30 375,5	13 821,4	44 196,9	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	3 906,8	32,8	3 939,6	30	33
Autres dépenses de personnel	35 898,5	32 176,2	68 074,7		
Total partiel	39 805,3	32 209,0	72 014,3	30	33

Tableau 32
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et des catégories apparentées			
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local		Grand total
								Autres niveaux		
2021										
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	–	1	–	–	2	6	–	8
Budget ordinaire	–	–	2	5	4	1	12	3	–	15
Appui au programme	–	–	1	2	2	–	5	2	–	7
Total pour 2021	–	1	3	8	6	1	19	11	–	30
Variations : (diminution)/augmentation										
Fondation (contributions à des fins générales)	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Budget ordinaire	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Appui au programme	–	–	2	–	(2)	–	–	2	–	2
Variations nettes	–	–	2	–	(1)	–	1	2	–	3
2022										
Fondation (contributions à des fins générales)	–	1	–	2	1	–	4	6	–	10
Budget ordinaire	–	–	2	4	4	1	11	3	–	14
Appui au programme	–	–	3	2	–	–	5	4	–	9
Total pour 2022	–	1	5	8	5	1	20	13	–	33

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

4. Sous-programme 4 : prévention et gestion effectives des crises urbaines

Tableau 33
Ressources nécessaires par source de financement
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	855,2	430,4	1 285,6	7	10
Autres dépenses de personnel	172,2	86,8	259,0		
Total partiel	1 027,4	517,2	1 544,6	7	10
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 711,2	–	1 711,2	11	12
Autres dépenses de personnel	211,6	231,5	443,1		
Total partiel	1 922,8	231,5	2 154,3	11	12
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	658,3	258,8	917,1	6	11
Autres dépenses de personnel	109,8	295,9	405,7		
Total partiel	768,1	554,7	1 322,8	6	11
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	6 519,3	(1 732,5)	4 786,8		
Total partiel	6 519,3	(1 732,5)	4 786,8	–	–
Coopération technique					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	50 954,7	1 144,6	52 099,3		
Total partiel	50 954,7	1 144,6	52 099,3	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	3 224,7	689,2	3 913,9	24	33
Autres dépenses de personnel	57 967,6	26,3	57 993,9	–	–
Total partiel	61 192,3	715,5	61 907,8	24	33

Tableau 34
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées		
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Niveau local	Autres niveaux	Total général
2021										
Fondation (contribution à des fins générales)	–	1	1	1	–	–	3	–	4	7
Budget ordinaire	–	–	1	2	3	1	7	–	4	11
Appui au programme	–	–	1	–	1	–	2	–	4	6
Total pour 2021	–	1	3	3	4	1	12	–	12	24

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>						<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			
	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres niveaux</i>	<i>Total général</i>
	Variations : (diminution)/augmentation									
Fondation (contribution à des fins générales)	2	–	–	–	1	–	3	–	–	3
Budget ordinaire	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Appui au programme	–	–	–	1	(1)	–	–	1	4	5
Variations nettes	2	–	–	2	–	–	4	1	4	9
2022										
Fondation (contribution à des fins générales)	2	1	1	1	1	–	6	–	4	10
Budget ordinaire	–	–	1	3	3	1	8	–	4	12
Appui au programme	–	–	1	1	–	–	2	1	8	11
Total pour 2022	2	1	3	5	4	1	16	1	16	33

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

5. Direction exécutive et administration

Tableau 35

Ressources nécessaires par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2021</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	2 530,4	114,7	2 645,1	15	16
Autres dépenses de personnel	239,9	283,5	523,4		
Total partiel	2 770,3	398,2	3 168,5	15	16
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 329,7	–	1 329,7	7	7
Autres dépenses de personnel	311,1	(125,1)	186,0		
Total partiel	1 640,8	(125,1)	1 515,7	7	7
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	620,8	554,4	1 175,2	6	12
Autres dépenses de personnel	132,4	84,3	216,7		
Total partiel	753,2	638,7	1 391,9	6	12
Fondation (contributions préaffectées)					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	–	983,2	983,2		
Total partiel	–	983,2	983,2	–	–
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	4 480,9	669,1	5 150,0	28	35
Autres dépenses de personnel	683,4	1 225,9	1 909,3	–	–
Total partiel	5 164,3	1 895,0	7 059,3	28	35

Tableau 36
Répartition estimative des postes par source de financement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total	National	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			Niveau local	Autres niveaux	
2021													
Fondation (contribution à des fins générales)	–	1	1	1	2	4	1	1	11	–	4	–	15
Budget ordinaire	1	–	–	1	2	–	–	–	4	–	1	2	7
Appui au programme	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	4	–	6
Total pour 2021	1	1	1	2	4	5	2	1	17	–	9	2	28
Variations : (diminution)/ augmentation)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fondation (contribution à des fins générales)	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	–	–	–	1	2	1	–	4	1	1	–	6
Variations nettes	–	–	–	–	1	3	1	–	5	1	1	–	7
2022													
Fondation (contribution à des fins générales)	–	1	1	1	2	5	1	1	12	–	4	–	16
Budget ordinaire	1	–	–	1	2	–	–	–	4	–	1	2	7
Appui au programme	–	–	–	–	1	3	2	–	6	1	5	–	12
Total pour 2022	1	1	1	2	5	8	3	1	22	1	10	2	35

Abréviations : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

6. Organes directeurs

Tableau 37
Ressources nécessaires par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources			Postes	
	2021	Ajustement	2022	2021	2022
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	147,5	(2,7)	144,8	1	1
Autres dépenses de personnel	681,7	(198,3)	483,4		
Total partiel	829,2	(201,0)	628,2	1	1
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	558,5	–	558,5	5	5
Autres dépenses de personnel	31,7	–	31,7		
Total partiel	590,2	–	590,2	5	5
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	675,0	(400,5)	274,5		
Total partiel	675,0	(400,5)	274,5	–	–

Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	706,0	(2,7)	703,3	6	6
Autres dépenses de personnel	1 388,4	(598,8)	789,6		
Total partiel	2 094,4	(601,5)	1 492,9	6	6

Tableau 38
Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>				<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Total général</i>
	<i>D-1</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>Total</i>	<i>Niveau local</i>	<i>Autres niveaux</i>	
2021							
Fondation (contribution à des fins générales)	–	–	1	1	–	–	1
Budget ordinaire	1	–	1	2	3	–	5
Total pour 2021	1	–	2	3	3	–	6
Variations : (diminution)/augmentation							
Fondation (contribution à des fins générales)	–	–	–	–	–	–	–
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–
Variations nettes	–	–	–	–	–	–	–
2022							
Fondation (contribution à des fins générales)	–	–	1	1	–	–	1
Budget ordinaire	1	–	1	2	3	–	5
Total pour 2022	1	–	2	3	6	–	6

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

7. Appui au programme

Tableau 39
Ressources nécessaires par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources</i>			<i>Postes</i>	
	<i>2021</i>	<i>Ajustement</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Fondation (contributions à des fins générales)					
Dépenses de personnel (postes)	1 781,1	129,8	1 910,9	15	17
Autres dépenses de personnel	384,2	103,9	488,1		
Total partiel	2 165,3	233,7	2 399,0	–	15
Budget ordinaire					
Dépenses de personnel (postes)	1 102,9	–	1 102,9	7	7
Autres dépenses de personnel	19,1	–	19,1		
Total partiel	1 122,0	–	1 122,0	7	7
Appui au programme					
Dépenses de personnel (postes)	2 142,4	(123,5)	2 018,9	16	20
Autres dépenses de personnel	2 006,9	1 626,8	3 633,7		

Total partiel	4 149,3	1 503,3	5 652,6	16	20
Total par catégorie					
Dépenses de personnel (postes)	5 026,4	6,3	5 032,7	38	44
Autres dépenses de personnel	2 410,2	1 730,7	4 140,9	–	–
Total partiel	7 436,6	1 737,0	9 173,6	38	44

Tableau 40
Répartition estimative des postes par source de financement

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>					<i>Total</i>	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		
	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>		<i>Niveau local</i>	<i>Autres niveaux</i>	<i>Total général</i>
2020									
Fondation (contribution à des fins générales)	1	–	1	5	–	7	–	8	15
Budget ordinaire	–	1	3	1	–	5	–	2	7
Appui au programme	–	–	5	5	2	12	–	4	16
Total pour 2020	1	1	9	11	2	24	–	14	38
Variations : (diminution)/augmentation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fondation (contribution à des fins générales)	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Budget ordinaire	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui au programme	–	–	–	(2)	–	(2)	1	5	4
Variations nettes	–	–	2	(2)	–	–	1	5	6
2021									
Fondation (contribution à des fins générales)	1	–	3	5	–	9	–	8	17
Budget ordinaire	–	1	3	1	–	5	–	2	7
Appui au programme	–	–	5	3	2	10	1	9	20
Total pour 2021	1	1	11	9	2	24	1	19	44

Abréviations : D = Directeur(trice) ; P = Administrateur(trice).

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
1. Aux paragraphes 3 et 4 de son rapport, le CCQAB a indiqué qu'ONU-Habitat aurait dû inclure, dans son rapport sur le programme de travail et budget, des informations expliquant la réduction prévue de sept à quatre sous-programmes, pour examen par le Conseil exécutif, et compte que, dans ses futurs rapports, ONU-Habitat inclura des informations détaillées sur les buts et résultats du plan stratégique 2020–2023	<i>État d'application : appliquée et en cours</i> ONU-Habitat a publié le rapport suivant : Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats (HSP/EB.2020/9/Rev.1.)
2. Au paragraphe 5 du rapport (2019), le CCQAB a noté qu'il importait de suivre la mise en œuvre du plan stratégique pour s'assurer que l'accent soit mis sur les résultats et l'impact, et attendait avec intérêt de recevoir des informations dans le prochain rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau plan stratégique.	<i>État d'application : appliquée et en cours</i> ONU-Habitat a publié le rapport suivant : Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats (HSP/EB.2020/9/Rev.1.)
3. Au paragraphe 6 du rapport du CCQAB, le Comité a également été informé que le Corps commun d'inspection avait proposé d'entreprendre une évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, qui devait débuter en 2019 et s'achever en 2020. À la demande de la direction d'ONU-Habitat, l'évaluation a été reprogrammée pour 2020-2021 pour permettre l'évaluation des processus de changements mis en train depuis les réformes entreprises en 2018 au sein d'ONU-Habitat.	<i>Statut : En cours de réalisation</i> L'évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat a commencé au cours du premier trimestre 2021.
4. Au paragraphe 11 de son rapport (HSP/EB.2020/22/Add.1), le CCQAB engageait ONU-Habitat à poursuivre ses efforts de mobilisation de ressources et de promotion afin d'augmenter le versement à la Fondation de contributions non affectées.	<i>État d'application : appliquée et en cours</i> Le rapport de l'exécutif contient une mise à jour Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de mobilisation des ressources (HSP/EB.2020/12/Rev.1.). Cette stratégie a été approuvée par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat dans ses décisions lors de la deuxième session, du 27 au 29 octobre 2020 (HSP/EB.2020/29).
5. Au paragraphe 17 de son rapport (HSP/EB.2020/22/Add.1), le CCQAB disait compter que, dans son prochain rapport, la Directrice exécutive dresse le bilan des enseignements tirés et des meilleures pratiques apprises des mesures adoptées et des progrès accomplis par ONU-Habitat pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19.	<i>État d'application : appliquée et en cours</i> Le rapport de la Directrice exécutive fait le point sur l'impact de la COVID-19. ONU-Habitat a de surcroît produit les rapports suivants : Note technique provisoire sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour lutter contre la COVID-19 dans les bidonvilles et les établissements urbains informels. Établie par ONU-Habitat et UNICEF https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/05/UN-Habitat-unicef_wash_technical_note-_urban_wash_for_covid_in_informal_settlements.pdf Lignes directrices pour l'aménagement de l'espace pendant la pandémie : https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/11/covid19_spatialplanning_eng1.pdf Orientations stratégiques : riposte concernant la gestion des déchets solides pendant la pandémie : https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/05/UN-Habitat_strategy_guidance_swm_reponse_to_covid19.pdf Rapport sur les activités de lutte contre la COVID-19, septembre 2020 https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/10/COVID-19_response_report_web26.10.20.pdf

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
6. Au paragraphe 18 de son rapport (HSP/EB.2020/22/Add.1), le CCQAB a recommandé que les informations connexes (recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du CCQAB) continuent de figurer dans les futurs rapports (voir HSP/EB.1/2/Rev.1/Add.1, par. 23).	<i>État d'application : appliquée et en cours</i> Le présent rapport de la Directrice exécutive contient des annexes qui rendent compte de l'état d'avancement des recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes et le CCQAB.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes

(A/74/323/Add.1) « Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2019 – Rapport du Secrétaire général »

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) identifie les risques qui pourraient affecter l'exécution des projets avant la phase d'exécution afin de réduire au minimum les effets négatifs que produit le report des avantages attendus pour les sociétés concernées ; et b) planifie et gère les procédures de recrutement dans les bureaux extérieurs pour s'assurer de disposer en temps utile du personnel voulu et ainsi améliorer l'exécution des projets.</p> <p>2015 A/71/5/Add.9, chap. II, par. 54</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application</p> <p>« ONU-Habitat a pris les mesures suivantes pour atténuer les risques et lancer les projets en temps voulu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Comité d'examen des projets (CEP), créé en 2020, dispose d'un mandat actualisé pour assurer la cohérence avec les quatre nouveaux sous-programmes d'ONU-Habitat, ainsi que la contribution attendue du projet à chaque sous-programme ; 2. La méthode de gestion de la trésorerie a été révisée de manière à garantir que les fonds reçus sont affectés aux projets en temps voulu. Les dépôts non affectés au terme de l'exercice 2020 sont inférieurs à 200 000 dollars ; 3. Il sera procédé à l'établissement d'un fichier de candidats pour le personnel clef du projet au cours des deux premiers trimestres de 2021. <p>La recommandation est toujours en cours d'application ».</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) organise des séances de sensibilisation à la gestion du risque institutionnel pour permettre au personnel des bureaux de pays d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la mise en œuvre efficace du dispositif de gestion du risque institutionnel ; et b) établit un inventaire des risques, conformément à ses propres directives relatives à la gestion du risque institutionnel, et prépare une synthèse des risques majeurs et des principales stratégies d'intervention en vue d'atténuer les risques liés à l'exécution des projets.</p> <p>2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 13</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application</p> <p>ONU-Habitat note que cette recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) élabore des stratégies visant à réduire au minimum les dépenses liées aux services de consultants, conformément aux objectifs énoncés dans son plan stratégique pour 2014–2019 ; et b) intègre l'objectif de réduction au minimum des dépenses liées aux services de consultants à son cadre de résultats afin de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte régulièrement.</p> <p>2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 23</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application</p> <p>ONU-Habitat considère les services de consultation comme une méthode appropriée pour répondre aux besoins spécifiques des projets, et continue d'évaluer les besoins continus et à plus long terme des projets auxquels il doit être répondu en recourant à des engagements à titre temporaires ou à durée déterminée. Cette recommandation est toujours en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce le suivi de l'exécution des projets financés par des accords conditionnels afin de garantir que les produits puissent être effectivement comptabilisés, une fois les conditions remplies, et de réduire le montant du passif dans les états financiers.</p> <p>2016 A/72/5/Add.9, chap. II, par. 74</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application</p> <p>ONU-Habitat a mis en place un suivi trimestriel des projets financés assortis de passifs conditionnels. Cette recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat a) veille à ce que des programmes de renforcement des capacités soient organisés à l'intention de tout le personnel chargé de la mobilisation des ressources aux niveaux national et régional ; et b) établisse des directives et les communique à ses bureaux régionaux et à ses bureaux de pays, conformément au cadre de résultats de la stratégie concernant les relations avec les donateurs et les recettes.</p> <p>2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 15</p>	<p><i>État d'application</i> : appliquée</p> <p>ONU-Habitat œuvre en collaboration avec les directeurs régionaux à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources approuvée par le Conseil exécutif en octobre 2020. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.</p>

*Résumé de la recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat fasse en sorte que le fond et les aspects financiers des descriptifs de projets soient examinés et approuvés par le Groupe consultatif sur les projets avant la signature des accords de financement correspondants, conformément aux directives de gestion axée sur les projets.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 19

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que des documents soient établis pour justifier tout déplacement de biens, afin de limiter les risques de perte.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 22

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) verse les fonds destinés aux partenaires d'exécution en temps voulu, de sorte que les activités prévues puissent être menées dans les délais prescrits ; et b) crée une procédure de paiement accélérée tenant compte des risques pour les pays hautement prioritaires ou en situation d'urgence, comme l'a proposé son bureau de pays en République arabe syrienne.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 32

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que les bureaux de pays en Colombie et au Brésil : a) trouvent des sites extérieurs qui soient plus sûrs aux fins du stockage de leurs sauvegardes et accessibles au personnel en cas de catastrophe ; et b) élaborent des plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 44

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place des structures de gestion ainsi que des politiques et procédures administratives à l'appui du nouveau pôle, pour orienter la gestion quotidienne de ses opérations dans le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 51

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat respecte l'instruction administrative relative aux consultants et aux vacataires (ST/AI/2013/4) en utilisant la liste des candidats qualifiés dans le cadre de la sélection de consultants et de vacataires afin de garantir le recrutement d'un personnel expérimenté.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 55

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat : a) adhère à la politique de gestion axée sur les résultats en matière d'établissement de rapports par l'intégration d'analyses des indicateurs du cadre logique dans leurs rapports sur les progrès accomplis dans l'exécution des projets ; et b) établisse des plans de travail annuels pour leurs activités qui soient en conformité avec le programme de travail adopté pour l'exercice biennal.

2017 A/73/5/Add.9, chap. II, par. 59

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à une analyse complète des registres relatifs aux subventions, en accordant une attention particulière aux cas mentionnés par le Comité. Le Programme devait à cette occasion déterminer le statut

État d'application : appliquée

Le Comité d'examen des programmes / projets (CEPP), présidé par le Directeur exécutif adjoint, a remplacé le Groupe consultatif sur les projets en 2020. Tous les projets présentés au CEPP en 2020 et les procès-verbaux correspondants sont enregistrés. ONU-Habitat a instauré un mécanisme de contrôle tendant à l'abandon de cette pratique. ONU-Habitat demandera au Comité de vérifier et de classer la recommandation.

État d'application : appliquée

ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : appliquée

Grâce aux améliorations précitées dans l'application de liquidités aux accords de contribution, la capacité à mettre en œuvre les conditions de paiement stipulées dans les accords de coopération a été renforcée. En 2020, ONU-Habitat a pu accélérer la riposte face à la COVID-19 ainsi que d'autres interventions d'urgence humanitaire. ONU-Habitat communiquera les pièces justificatives au Comité des commissaires aux comptes pour que la recommandation soit vérifiée et classée.

État d'application : appliquée

ONU-Habitat a déplacé toutes les données critiques vers le cloud au cours du premier trimestre 2020, dans le cadre de la stratégie institutionnelle des Nations Unies, avec le soutien des services des technologies de l'information et de la communication de l'ONUN. C'est là une mesure qui s'est révélée déterminante pour la poursuite des opérations pendant la pandémie de COVID-19. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : en cours d'application

ONU-Habitat note que cette recommandation est en cours d'application.

État d'application : appliquée

ONU-Habitat, par l'intermédiaire des services consultatifs additionnels fournis par les ressources humaines du Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité, continue d'œuvrer avec tous les directeurs sur l'utilisation appropriée du personnel au bénéfice de contrats du Secrétariat des Nations Unies, ainsi que du personnel de service via le PNUD et l'UNOPS. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : en cours d'application.

« ONU-Habitat a présenté à son Conseil exécutif un rapport sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats

(HSP/EB.2020/9/Rev.1.) lors de sa deuxième session, du 27 au 29 octobre 2020, et fournira ce rapport sur une base annuelle.

Le Comité d'examen des projets veille à ce que toutes les propositions de projet incorporent le cadre logique des Nations Unies. ONU-Habitat estime que cette mesure est en cours d'application et sera parachevée en 2021 ».

État d'application : en cours d'application

ONU-Habitat a continué de parachever la clôture financière de toutes les subventions finalisées sur le plan opérationnel en 2020 et a notamment procédé à un examen et une réduction

Résumé de la recommandation	Mesures prises
des sommes versées aux partenaires d'exécution et reçues en application d'accords conditionnels, contrôler le respect des accords conclus et, le cas échéant, demander le remboursement des ressources fournies en application de ces accords et corriger les écritures comptables correspondantes.	de valeur des créances irrécouvrables. L'examen de tous les accords de coopération portant sur l'application des subventions aux partenaires a débuté en 2020 et sera achevé d'ici le 30 juin 2021. La recommandation est en cours d'application.
2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 21	
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat évalue la possibilité de constituer des provisions pour dépréciation pour les comptes d'avances.	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat est en train d'achever un examen complet des accords de coopération conclus avec les partenaires d'exécution et procédera à toutes les radiations pertinentes. Il est prévu que ce travail soit achevé d'ici le 30 juin 2021. Cette recommandation est toujours en cours d'application.
2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 22	
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette en place, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts applicables à toutes les unités administratives du Programme et qu'il communique des informations à ce sujet à ses pôles et bureaux.	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat prend note de la résolution de l'Assemblée générale citée en référence qui prie les organismes des Nations Unies de s'assurer que les ressources non affectées du budget ordinaire ou de la Fondation d'ONU-Habitat ne subventionnent pas les activités des projets financés au moyen de fonds à fins spécifiques des fonds d'affectation spéciale. En 2020, ONU-Habitat a veillé à ce que toutes les dépenses afférentes aux services communs pour les projets financés à l'aide de fonds préaffectés soient imputées au projet en question en tant que coût direct. Cette recommandation a été partiellement mise en œuvre. En 2021, ONU-Habitat évaluera les possibilités de financer les bureaux régionaux et multinationaux en rapport à l'architecture sur le terrain par des allocations de coûts qui seraient reflétées dans de futurs accords de contribution. Cette recommandation est toujours en cours d'application.
2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 42	
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat saisisse des informations détaillées sur chaque projet dans le Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité (PAAS), afin de faciliter l'exécution desdits projets et le suivi des progrès accomplis.	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat a lancé Umoja-Extension 2, et la mise en œuvre du module de planification, gestion et notification intégrées (IPMR) sera parachevée au deuxième trimestre 2021. Cette recommandation est considérée comme étant en cours d'application.
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore les contrôles des informations mises à jour, prévus au paragraphe 36 de la politique de gestion axée sur les projets.	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat a lancé Umoja-Extension 2, et la mise en œuvre du module de planification, gestion et notification intégrées (IPMR) sera parachevée au deuxième trimestre 2021. Cette recommandation est considérée comme étant en cours d'application.
2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 54	
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat intègre dans son système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité les évaluations à mi-parcours et de fin de projet de tous ses projets.	<i>État d'application</i> : en cours d'application Cette recommandation a été rendue caduque par le module IPMR prévu dans le cadre d'Umoja-Extension 2, qui exige un examen des fonctionnalités complémentaires requises dans le PAAS pour le suivi des activités d'évaluation. Cette recommandation reste en cours d'application en attendant la mise en œuvre complète du module IPMR d'Umoja.
2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 62	
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore les contrôles liés aux rapports d'évaluation prévus au paragraphe 19 de sa politique de gestion axée sur les projets.	<i>État d'application</i> : appliquée ONU-Habitat a fourni à son Conseil exécutif les rapports d'évaluation suivants lors de sa deuxième session, tenue du 27 au 29 octobre 2021 :
	Le rapport de la Directrice exécutive sur l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 (HSP/EB.2020/23/Add.1)
	L'évaluation du plan stratégique pour la période 2014–2019 (rapport complet) (HSP/EB.2020/INF/6)
	Le Comité d'examen des projets s'assure que tous les projets soumis comprennent des fonds pour une évaluation externe, conformément à la politique d'évaluation des projets d'ONU-Habitat.
	ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

*Résumé de la recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette à jour ses documents internes, tels que la politique de gestion axée sur les projets et les directives et le manuel relatifs au Système de suivi de l'état d'avancement des projets et d'application du principe de responsabilité, afin d'indiquer clairement que ce sont le progiciel Umoja et ses extensions qui sont utilisés pour l'exécution des différentes tâches réalisées par l'entité.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 67

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à un examen des charges afférentes aux projets dirigés ou appuyés par des consultants.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 77

Le Comité recommande que, dans le cadre de cet examen, ONU-Habitat demande que les charges afférentes aux voyages soient reclassées dans le compte connexe et apporte les corrections voulues aux écritures comptables.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 78

Le Comité recommande que le Programme renforce les mesures visant à repérer et rectifier les erreurs de classification des dépenses et fixe clairement l'étendue et la fréquence des contrôles.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 79

Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes fasse en sorte que les plans de voyage trimestriels du pôle de Mexico soient établis conformément aux dispositions du manuel 2017 des procédures applicables au cycle des projets afin que les voyages soient dûment autorisés.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 87

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat établisse en temps voulu un plan d'acquisition annuel complet aussi exact que possible, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Manuel des achats, en y faisant figurer ses bureaux régionaux, bureaux de pays et pôles.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 95

Le Comité recommande qu'un catalogue de risques complet soit établi à chaque échelon administratif d'ONU-Habitat, en application des directives relatives à la mise en œuvre du dispositif de gestion du risque institutionnel établies par l'organisation.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 107

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat facilite puis valide le recensement des risques effectué par chacun de ses bureaux régionaux, afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des difficultés et des facteurs de risque propres à chaque région et des moyens d'atténuer les risques pesant sur ses bureaux au niveau local.

2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 108

État d'application : en cours d'application

ONU-Habitat devrait mettre en œuvre le module IPMR d'Umoja-Extension 2 au cours du deuxième trimestre 2021. Cette recommandation est considérée comme étant en cours d'application.

État d'application : appliquée

Les responsables de la gestion des programmes d'ONU-Habitat examinent et certifient toutes les dépenses liées aux projets afin d'assurer un contrôle financier conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : appliquée

ONU-Habitat a collaboré avec le Service de la gestion du budget et des ressources financières de l'ONUN pour établir une procédure d'exploitation normalisée tendant à assurer l'enregistrement correct dans Umoja des frais de voyage des consultants. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : appliquée

En vertu de la recommandation qui précède, avec l'application de la procédure opératoire normalisée aux voyages des consultants, il ne devrait pas à l'avenir être nécessaire d'ajuster les écritures. ONU-Habitat continuera de superviser toute demande d'ajustement afin de renforcer la procédure normalisée. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande qu'elle soit classée ; il communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : en cours d'application

Cette recommandation a été rendue caduque en 2020 par la pandémie de COVID-19, qui continue de sévir en 2021. Les déplacements du personnel continuent d'être très restreints. Il convient de noter que la mise en œuvre du module IPMR d'Umoja-Extension 2 facilitera le suivi des prochains ateliers s'agissant des déplacements planifiés. Cette recommandation est considérée comme en cours d'application, compte tenu des événements mentionnés.

État d'application : appliquée

ONU-Habitat a parachevé en 2021 la soumission du plan annuel de demande pour 2021. Il s'agira dorénavant d'un processus annuel. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.

État d'application : en cours d'application

ONU-Habitat considère cette recommandation comme étant en cours d'application.

État d'application : en cours d'application

ONU-Habitat a noté que la mise en œuvre de l'architecture sur le terrain est en cours. Cette recommandation est toujours en cours d'application.

Résumé de la recommandation	Mesures prises
<p>Le Comité recommande qu'en ce qui concerne les bureaux du pôle de Rio de Janeiro, ONU-Habitat fasse le nécessaire pour obtenir un bail signé par les deux parties qui remplisse toutes les conditions requises. 2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 115</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note que cette recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat passe en revue les décaissements ayant servi à payer un loyer à l'Instituto Pereira Passos de la municipalité de Rio de Janeiro et en établisse clairement le fondement juridique. 2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 116</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application Aucun document justificatif n'a été fourni à cet égard. Compte tenu du rapport du Secrétaire général, dont on peut déduire que la mise en œuvre de la recommandation est en cours de réalisation, cette recommandation est considérée comme en cours.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat améliore le contrôle des congés annuels afin de garantir que tout congé soit demandé par les membres du personnel et approuvé par les superviseurs concernés avant que le congé ne soit pris. 2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 127</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note que cette recommandation est toujours en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat consulte périodiquement et en temps voulu le système de demande de congé afin de repérer les absences et, au besoin, de déduire les jours d'absence du salaire du fonctionnaire. 2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 128</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat considère cette recommandation comme étant en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que l'administration d'ONU-Habitat établisse un mécanisme adéquat qui permette une meilleure coordination entre le Programme et le BSCI de sorte que tous les cas de fraude et de présomption de fraude soient signalés et que toutes les informations les concernant soient consignées. 2018 A/74/5/Add.9, chap. II, par. 132</p>	<p><i>État d'application</i> : appliquée ONU-Habitat a travaillé avec diligence avec le BSCI en 2020 dans tous les aspects des audits réalisés. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.</p>
<p>Mette en place des contrôles suffisants concernant les accords juridiquement contraignants afin que les contributions volontaires soient correctement comptabilisées au cours de l'année où lesdits accords prennent effet ; 2019 A/75/5/Add.9, par. 19</p>	<p><i>État d'application</i> : appliquée ONU-Habitat a mis en place une série de contrôles pour garantir le respect des normes IPSAS en matière de comptabilisation des recettes. ONU-Habitat estime que cette recommandation a été appliquée et demande au Comité de la classer ; il lui communiquera les pièces justificatives pour vérification.</p>
<p>Le Comité recommande que les bureaux de pays de Sri Lanka et de l'Afghanistan, ainsi que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, se conforment à la politique relative aux partenaires d'exécution en prolongeant les accords de coopération, y compris leurs avenants, avant leur date d'expiration, ce qui permettrait d'éviter les périodes d'invalidité des accords. 2019 A/75/5/Add.9, par. 55</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner efficacement suite aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Conseil d'administration recommande que les bureaux de pays du Cambodge et de la République démocratique populaire lao veillent, conjointement avec le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à ce que les fonds soient débloqués et que les versements aux partenaires d'exécution soient effectués dans les délais, conformément aux accords de coopération. 2019 A/75/5/Add.9, par. 56</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que les bureaux de pays de l'Afghanistan, de la République démocratique populaire lao et des Philippines, ainsi que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, veillent à ce que les délais de réalisation des produits soient respectés, de même que l'échéancier de versements, afin d'améliorer l'exécution des projets avec les partenaires de réalisation, selon les modalités prévues. 2019 A/75/5/Add.9, par. 57</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>

Résumé de la recommandation	Mesures prises
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays de Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique prennent des mesures pour approuver les versements aux partenaires de réalisation conformément aux exigences obligatoires prévues dans l'accord, qui doivent être reçues avant ou au même moment que les demandes de paiement. 2019 A/75/5/Add.9, par. 58</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que le siège d'ONU-Habitat, prennent les mesures nécessaires pour que la valeur maximale des accords de communauté soit réexaminée et clairement définie dans un document officiel. 2019 A/75/5/Add.9, par. 77</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Afghanistan et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique publient un document officiel dans lequel seront énoncées des directives présidant au recrutement du personnel par des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, afin de garantir que ces entités suivent des procédures de recrutement appropriées. 2019 A/75/5/Add.9, par. 88</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays de l'Afghanistan et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique surveillent l'entité extérieure au système des Nations Unies, afin de s'assurer qu'elle procède correctement aux recrutements des vacataires. 2019 A/75/5/Add.9, par. 108</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le PNUD, veillent à ce que les vacataires fournissent des services dans les délais impartis conformément aux produits convenus et prévus aux contrats. 2019 A/75/5/Add.9, par. 119</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que l'indemnisation des heures supplémentaires, sous forme de congé de compensation et de rémunération en espèces, soit calculée conformément aux dispositions de la circulaire UNON/IC/2015/07 et aux instructions pertinentes, en respectant le calendrier établi au lieu d'affectation de Nairobi. 2019 A/75/5/Add.9, par. 150</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat examine et corrige les cas pour lesquels le calcul s'est avéré erroné concernant les congés de compensation, la rémunération en espèces d'heures supplémentaires fondée sur un calendrier incorrect et les paiements dépassant les taux établis. 2019 A/75/5/Add.9, par. 151</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat régleme l'heure de la pause déjeuner le vendredi afin que les heures supplémentaires soient calculées correctement. 2019 A/75/5/Add.9, par. 152</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat examine la quantité d'heures supplémentaires effectuée chaque mois, en se concentrant sur les cas où la limite autorisée de 40 heures est dépassée, et d'exiger une autorisation exceptionnelle chaque fois que ce plafond est dépassé. 2019 A/75/5/Add.9, par. 153	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique s'efforce de traiter les demandes et les approbations de congés annuels en temps voulu et en utilisant Umoja, afin que les congés annuels soient approuvés avant d'être utilisés. 2019 A/75/5/Add.9, par. 164	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique améliore le suivi des demandes dans Umoja, en procédant à des examens périodiques en temps opportun des congés annuels des membres du personnel, afin d'éviter que ces congés ne soient demandés et approuvés après qu'ils ont eu lieu. 2019 A/75/5/Add.9, par. 165	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat passe en revue les délégations de pouvoir accordées aux membres de son personnel sur le portail en ligne réservé à cette fin, en application de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2019/2, et qu'il remédie aux incohérences constatées dans l'attribution des droits d'accès à Umoja. 2019 A/75/5/Add.9, par. 175	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat remédie aux incompatibilités régulièrement constatées dans l'attribution des droits d'accès en appliquant les directives relatives à la séparation des fonctions du manuel de l'agent de liaison pour les questions de sécurité et du guide des droits d'accès à Umoja. 2019 A/75/5/Add.9, par. 183	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat procède à un examen régulier des droits d'accès à Umoja pour s'assurer de leur conformité avec la procédure technique relative au contrôle des accès aux systèmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, s'il y a lieu. 2019 A/75/5/Add.9, par. 184	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande qu'ONU-Habitat mette à jour les informations figurant dans le rapport sur le matériel généré par Umoja conformément à l'activité de formation Umoja SC119 sur la gestion des biens, en indiquant pour chaque pièce son emplacement et l'utilisateur qui en a la responsabilité. 2019 A/75/5/Add.9, par. 195	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.
Le Comité recommande que les personnes responsables du matériel opérationnel soient membres du personnel d'ONU-Habitat. 2019 A/75/5/Add.9, par. 196	<i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

*Résumé de la recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande que le siège d'ONU-Habitat prenne des mesures pour que la comptabilisation à l'actif et la cession des immobilisations corporelles soient correctement enregistrées, à la date de la réception ou de la cession par l'entité, et sur la base des informations figurant dans les bons d'enlèvement correspondants. 2019 A/75/5/Add.9, par. 207

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat calcule l'amortissement de ses actifs à compter de la date de leur mise en service, conformément au principe d'exécution défini dans les directives de l'Organisation des Nations Unies sur l'application des normes IPSAS et au paragraphe 71 de la norme IPSAS 17. 2019 A/75/5/Add.9, par. 208

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat collabore avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies en vue d'abandonner progressivement la méthode du coût standard et mette sa comptabilité en conformité avec les dispositions des normes IPSAS relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles. 2019 A/75/5/Add.9, par. 215

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat collabore avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies en vue de procéder régulièrement à une révision de la valeur résiduelle des actifs en général et des actifs intégralement amortis mais toujours utilisés, et notamment d'attribuer une durée d'utilité et une valeur résiduelle appropriées à ces actifs, comme le prévoit la norme IPSAS 17. 2019 A/75/5/Add.9, par. 217

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande que le bureau de pays de Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique étudient la possibilité de céder les trois véhicules qu'il n'est pas prévu d'affecter dans l'immédiat à des projets, ainsi que le véhicule intégralement amorti. 2019 A/75/5/Add.9, par. 237

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande que le bureau de pays de Sri Lanka et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique améliorent les mesures prises pour garantir le bon état de fonctionnement des véhicules non utilisés, notamment en assurant leur bon entretien, ce qui passe, entre autres, par des contrôles réguliers et des conditions de stationnement adaptées. 2019 A/75/5/Add.9, par. 238

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande qu'ONU-Habitat renforce le suivi de la procédure de paiement, afin d'éviter que des factures ne soient pas réglées du fait de l'absence des documents requis. 2019 A/75/5/Add.9, par. 247

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique officialisent l'utilisation des bureaux fournis par la FAO. 2019 A/75/5/Add.9, par. 258

État d'application : en cours d'application
ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.

<i>Résumé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité recommande que le bureau de pays des Philippines et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique améliorent le processus de suivi des contrats de location, en partenariat avec le PNUD, afin que ces contrats soient respectés pendant la durée prévue, en évitant tout désaccord concernant l'utilisation des locaux. 2019 A/75/5/Add.9, par. 267</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique veille à ce que les règles applicables aux voyages officiels soient respectées, en particulier celles concernant les délais d'approbation avant le début du voyage et de présentation des relevés de dépenses après la fin du voyage, et de consigner les cas de non-respect de ces règles. 2019 A/75/5/Add.9, par. 281</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>
<p>Le Comité recommande qu'ONU-Habitat veille à ce que le Comité de l'informatique et des communications se réunisse régulièrement afin qu'il puisse atteindre les objectifs et buts fixés dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/17 et s'acquitter de son mandat. 2019 A/75/5/Add.9, par. 292</p>	<p><i>État d'application</i> : en cours d'application ONU-Habitat note avec préoccupation que nous n'avons pas été en mesure de donner suite efficacement aux recommandations du Comité en raison de nos contraintes financières et de la priorité que nous accordons au respect des impératifs opérationnels pendant la pandémie de COVID-19. La Directrice exécutive d'ONU-Habitat a fait de ce point une priorité pour 2021. La recommandation est en cours d'application.</p>

Annexe III

Organigramme et répartition des postes pour 2022

